

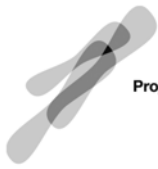


Projet d'agglomération franco-valdo-genevois

Rapport d'étape

Sommaire

Préambule	5
Présentation du territoire.....	7
Une unité géographique fortement délimitée	9
Un bassin enrichi sur les plans écologique et culturels	10
Formation des frontières	11
Quelques caractéristiques économiques	12
La Genève internationale	14
Croissance urbaine et croissance démographique	15
Genève, à l'articulation des réseaux de villes de Rhône-Alpes et de la Suisse	16
Construction d'une collaboration transfrontalière.....	17
Les grands projets transfrontaliers.....	19
Présentation du Projet	23
La politique des agglomérations	25
Le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois.....	26
La Coopération métropolitaine	27
Les composantes du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois	28
Les objectifs du Projet d'agglomération : des exigences définies en commun.....	29
Le Projet d'agglomération, son partenariat et son périmètre	29
Mode d'organisation du Projet (2005-2006).....	31
Organisation institutionnelle du Projet d'agglomération.....	33
Le financement du Projet d'agglomération.....	35
La Coopération métropolitaine	36
Le financement de l'équipe Projet.....	37
L'organisation du travail	37



Premiers résultats et engagements par thématique	39
Urbanisation – Mobilité.....	41
Logement	47
Economie	51
Environnement	54
Formation	70
Santé	75
Culture	79
Mode d'organisation et programme de travail 2007	83
Objectifs 2007	85
Mode d'organisation	88
Budget prévisionnel 2007	95
Projets de fiches actions par thématique.....	99
Structure des fiches actions	101
Tableau récapitulatif des propositions de fiches actions.....	103
Urbanisation – Mobilité.....	108
Logement	112
Economie	118
Environnement	132
Formation	148
Santé	152
Culture	162

Préambule

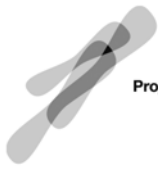
Dans le cadre de la politique des agglomérations de la Confédération, un large partenariat franco-valdo-genevois s'est engagé dans une démarche commune et ambitieuse : l'élaboration d'un projet d'agglomération transfrontalier commun.

La démarche engagée depuis janvier 2005 doit aboutir fin 2007 à un projet répondant notamment aux exigences de la Confédération, tant sur les stratégies de mobilité que sur les mesures d'aménagement qui permettront un développement durable de l'agglomération franco-valdo-genevoise. Néanmoins, le partenariat franco-valdo-genevois s'est engagé à réaliser un projet global se traduisant par un engagement commun et contractuel à poursuivre ce travail, à développer un nouveau mode de gestion de l'agglomération transfrontalière, et à réaliser, suivre et mettre en œuvre, dans chacune des huit thématiques, des actions concrètes d'intérêt commun.

Ce *Rapport d'étape* remis et validé par le Comité pilotage politique le 30 novembre 2006 a été réalisé par l'équipe Projet avec la collaboration des partenaires. Il présente la démarche d'ensemble du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois et fait état de son avancement notamment quant à l'identification d'actions communes dans le cadre des huit thématiques retenues.

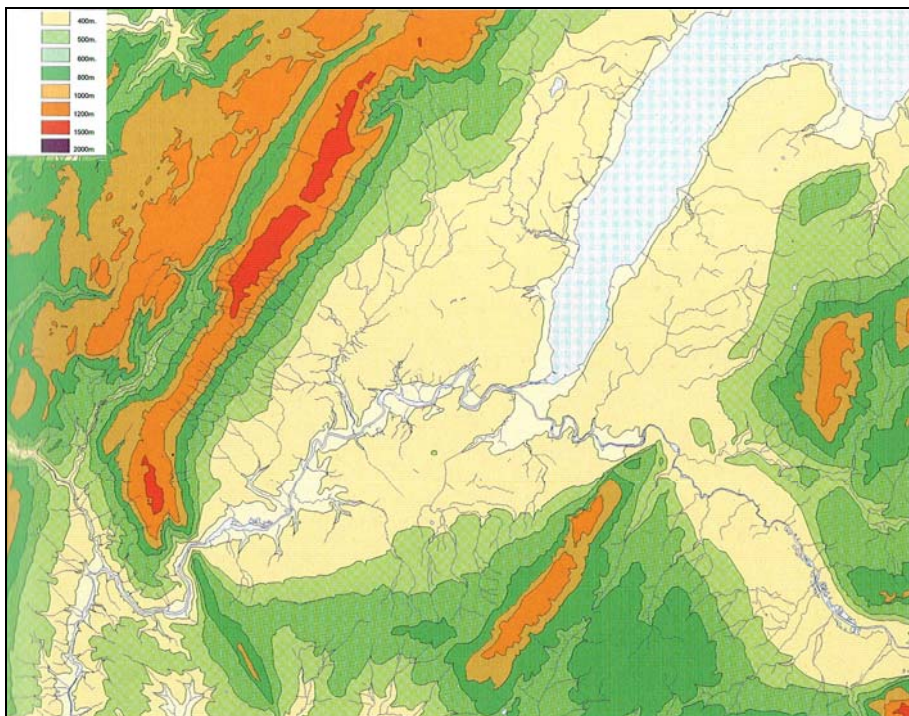


Présentation du territoire



Au cours des dernières décennies, Genève a étendu son influence au-delà de ses propres limites cantonales pour se développer sur les territoires voisins, Le Pays de Gex, Le Genevois haut-savoyard et le district de Nyon. Un bassin de vie transfrontalier se construit, se structure et se développe. Le marché de l'emploi s'élargit. Au centre de l'Europe, située dans un environnement exceptionnel, l'agglomération attire de nouvelles populations. L'imbrication des liens socio-économiques s'accroît. Une ville transfrontalière s'affirme.

Une unité géographique fortement délimitée



Le bassin du Genevois constitue une entité enclavée entre le Jura et les Alpes.

Le lac et le Rhône ont de tous temps constitué à la fois des frontières difficiles à franchir et des axes de communication importants.

Le territoire franco-valdo-genevois est délimité par les massifs du Jura, du Vuache, du Salève, des Voirons et du Chablais. Lac et montagnes lui confèrent une forte identité. L'agglomération franco-valdo-genevoise est d'autant plus marquée par son caractère transfrontalier que la Confédération ne fait pas partie de l'Union européenne. Ainsi, le Canton de Genève occupe une place centrale mais demeure particulièrement enclavé dans le territoire français

Autour de Genève, d'autres territoires montrent également une forte dynamique urbaine : Lausanne-Morges, qui compte aujourd'hui plus de 250'000 habitants, la Vallée de l'Arve, le Chablais, Annecy. Ces territoires sont fortement connectés et s'inscrivent tous dans une aire urbaine transfrontalière en fort développement.

Un bassin enrichi sur les plans écologique et culturels

Malgré son "confinement" géographique, le bassin genevois est un territoire qui a de tout temps été ouvert à de nombreuses influences qui en font la signature et l'attractivité actuelles tant sur les plans socio-culturels qu'écologiques.

Au niveau climatique et biogéographique d'abord, le bassin est au carrefour d'influences atlantiques, continentales et méditerranéennes: c'est un passage privilégié de l'ambiance jurassienne à celle des Alpes. Les fonds géologiques et les sédiments des divers périodes concernées, grâce au travail des glaciers de l'Arve et du Rhône, varient également entre cristallin et calcaire influençant par conséquent, avec l'aide des variations d'altitude et d'exposition, la formation de sols et de séries végétales différentes. Ainsi bien avant l'occupation du territoire par l'Homme, l'imbrication des divers milieux aquatiques à forestiers et des séries végétales se développant de la plaine aux sommets, a induit une diversité certaine au niveau des espèces de la faune et de la flore.

Les diverses implantations humaines ont conduit à réviser les rapports entre l'Homme et les écosystèmes naturels d'origine provoquant plusieurs enrichissements supplémentaires et l'apparition de paysages particuliers. Ainsi l'agriculture a été le vecteur majeur des transformations du territoire pendant les derniers millénaires; puis l'urbanisation, lors des derniers siècles. Et là encore, la diversité des cultures a été au rendez-vous, puisque tout au long de l'Histoire (voir plus loin), tous les types de productions primaires ont été effectuées dans la région. Cultures sarclées, céréalières, horticoles, fruitières, viticoles et élevage ont constamment varié dans leurs proportions relatives, amenant à une augmentation régulière de l'effet mosaïque et partant de la diversité biologique. Les défrichements, les assèchements de marais, les corrections de cours d'eau, la colonisation des rives du lac, et depuis plusieurs décennies le recul de l'élevage et le développement de l'habitat et des transports, sont les principales évolution ayant marqué le territoire et ses paysages.

A l'heure actuelle, l'ensemble du territoire concerné est fait de 37 % d'espaces naturels (essentiellement forêts, sans le lac), de 43 % d'espaces agricoles, et de 20 % d'espaces construits (dont 3 % d'urbain dense), dont les proportions varient évidemment selon les sous-entités politiques concernées leur donnant à chacune une signature paysagère. Les milieux construits augmentent régulièrement de quelques pourcents par décennie depuis le milieu du 20^{ème} siècle. Une bascule culturelle est à l'œuvre entre sociétés rurales et citadines, entre populations implantées depuis toujours dans le terroir local et l'internationalisation générale de ce village mondial.

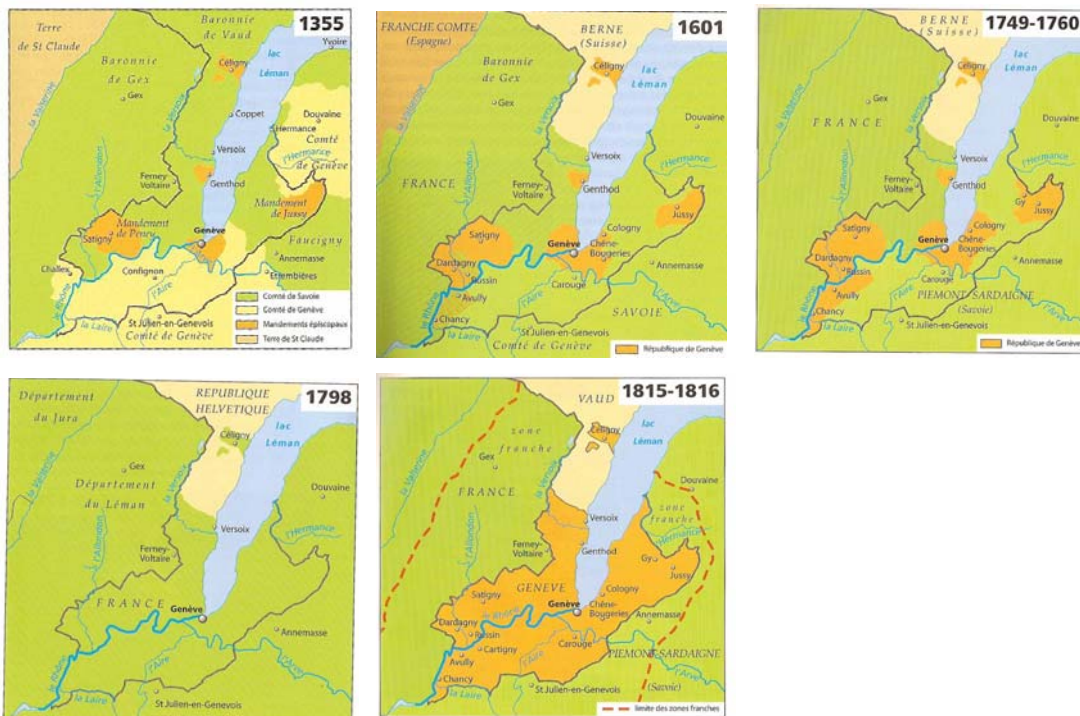
La présence d'une agriculture mixte et l'imbrication des milieux naturels au plus proche de la ville font de l'agglomération genevoise une "métropole verte" pourvue d'atouts de qualité tant sur le plan économique que sur le plan de la santé.



Formation des frontières

Longtemps constitué de terres morcelées et enclavées, le territoire genevois a une histoire très complexe. Si les accords de 1749 (Traité de Paris) et de 1754 (Traité de Turin) ont déjà permis de simplifier et « rationaliser » le maillage par trop enchevêtré des terres genevoises, françaises et savoyardes, il faut rappeler que des accords de libre passage de personnes et de biens figuraient déjà dans les Franchises que l'évêque Adhémar Fabri avait octroyées à Genève en 1387.

La frontière délimitant le territoire du canton de Genève a été constituée en 1815 lors du rattachement de la République de Genève à la Confédération suisse.

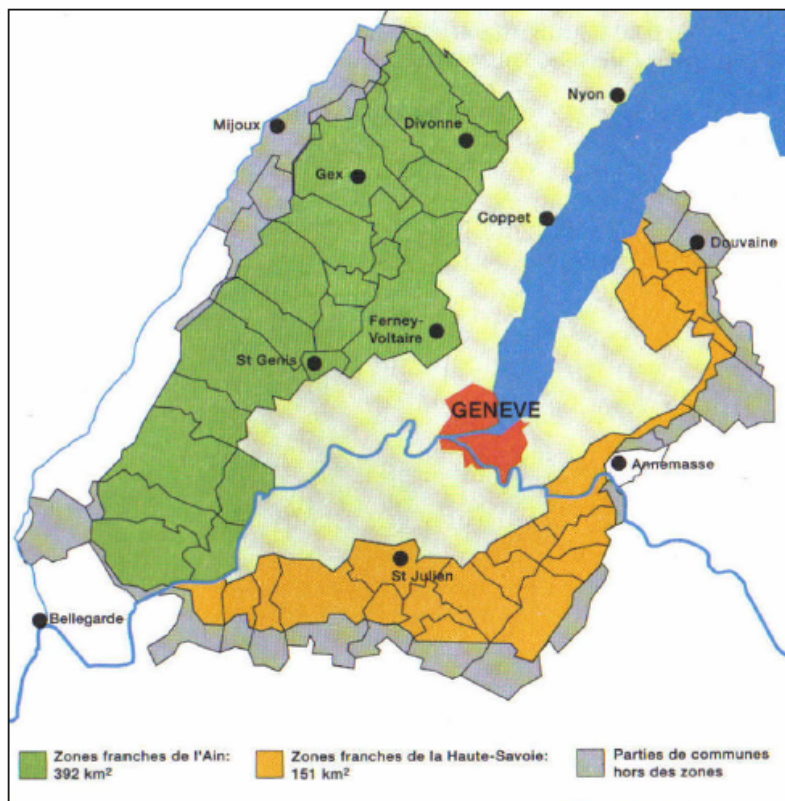


A l'occasion du rattachement de Genève à la Suisse les zones franches ont été créées en territoire français afin de garantir l'approvisionnement de la ville et faciliter les échanges à travers la frontière. Ces zones franches existent encore mais ont été considérablement réduites.

Le système des zones franches permet aux produits en particulier agricoles zoniens d'entrer en Suisse (et pas seulement à Genève) et aux produits genevois d'être exportés vers les zones en franchises de droits de douane.

Carte des zones franches

(source : Dictionnaire coopération transfrontalière et européenne, 1999).



Quelques caractéristiques économiques

Historiquement, l'économie genevoise a changé de paradigme à partir de 1536, date à laquelle la Réforme a été introduite à Genève. Auparavant, en tant que capitale d'un vaste diocèse, Genève bénéficiait d'un important Hinterland et de liens économiques de proximité avec Lyon, Milan et les villes suisses. A partir de 1536, la composition de la population change (Refuge, marchands et artisans français et italiens), et les relations économiques lointaines se développent avec la Hollande, l'Angleterre, le Nord de l'Allemagne, Paris, Bordeaux et Nantes, et plus tard avec l'Amérique du Nord. C'est la naissance et le développement des activités économiques internationales de Genève, également sur le plan artisanal et, plus tard, industriel (horlogerie et bijouterie notamment).

C'est ainsi que Genève abrite aujourd'hui les sièges sociaux et les centres de commandement et de services de plus de 140 entreprises multinationales, totalisant plus de 30'000 emplois. Ces multinationales sont de fortes clientes du secteur bancaire genevois, du vaste secteur des services aux entreprises, ainsi que des entreprises d'informatique et de télécommunications de la région.

Le secteur bancaire, avec plus de 140 établissements et 18'150 employés, gérant 1'500 milliards d'actifs, nourrit une place financière qui, globalement, emploie 30'000 personnes et figure au 2^e rang des places financières suisses. Les forces de ce secteur sont la gestion de patrimoine, notamment

pour les investisseurs institutionnels, et le financement du négoce international (trading). Ce dernier compte plus de 300 sociétés employant 7'000 collaborateurs. Genève est devenue la première place mondiale de négoce et de financement des activités pétrolières, et fait partie des "happy few" dans le négoce des céréales, du coton, de métaux non-ferreux et de nombreuses autres matières premières.

Quoique le secteur tertiaire occupe 82 % du total des places de travail, les activités industrielles et technologiques se trouvent en nette reprise, notamment à cause de la première place mondiale qu'a prise la haute horlogerie genevoise dans la montre mécanique et du succès de la chimie fine. L'instrumentation, l'électronique de pointe et les biotechnologies sont les secteurs d'avenir et il a été démontré que les hautes technologies croissent rapidement alors que les industries traditionnelles déclinent. Les marchés de ces produits sont des marchés de niche et de diffusion mondiale; ces entreprises exportent au moins 98 % de leur production hors de Suisse et elles sont pour la plupart déjà largement globalisées quant à leur organisation.

Enfin, Genève aujourd'hui s'affiche comme l'une des villes de premier plan sur la scène des congrès et événements internationaux. Elle a su développer une gamme de manifestations mondialement reconnue. Son "Convention Bureau" (Genève-Tourisme) recherche les congrès sur toute la planète, en orientant ses efforts sur les congrès médicaux et pharmaceutiques. A ces salons s'ajoutent des congrès et de multiples conférences à l'initiative des organisations internationales, notamment dans le domaine de la santé.

La partie française de l'agglomération franco-valdo-genevoise présente, quant à elle, deux visages économiques :

- un visage industriel, marqué par la présence de deux pôles industriels forts (bassins de Bellegarde et d'Annemasse) : industrie chimique, mécanique, à forte valeur ajoutée ;
- un visage fortement touristique, notamment sur la partie chablaisienne et gessienne, soutenu par une activité agricole à forte valeur ajoutée (AOC fromagères et viticoles).

Le tissu économique du Genevois français est particulièrement diversifié. Il fait ainsi face plus facilement aux revers conjoncturels de certains secteurs et peut répondre aux demandes de sous-traitance. Il présente aussi certaines fragilités dues au fait que certaines activités (décolletage par exemple) sont susceptibles de délocalisations dans des pays à bas salaires, alors qu'à Genève, les marchés de niche procurent une plus grande stabilité à cet égard.

Globalement, l'emploi industriel représente à ce jour plus de 25 % de l'emploi salarié privé du Genevois français, contre 14-15 % à Genève (sans la construction). Les secteurs des services et des commerces sont aujourd'hui les principaux moteurs de la croissance du Genevois français. L'emploi augmente et des entreprises se créent. Les services aux entreprises se développent de façon importante, laissant percevoir de belles opportunités de sous et de co-traitance avec les entreprises genevoises pour autant qu'elles répondent qualitativement à leurs exigences. Le commerce, soutenu par le fort pouvoir d'achat du territoire, gagne du terrain et tire vers le haut ses équipements. L'offre commerciale devient de plus en plus qualitative, comme les équipements de loisirs et de détente. Des

surcapacités manifestes de surfaces commerciales, surtout si elles ne sont pas qualitatives, pourraient fragiliser l'ensemble des activités commerciales du territoire.

L'espace franco-valdo-genevois cherche à développer son attractivité commerciale et à étendre sa zone de chalandise aux territoires voisins. Enfin, les compétences et les savoir-faire présents sur le Genevois français sont particulièrement reconnus sur le marché du travail franco-valdo-genevois. On peut aujourd'hui parler d'un marché du travail intégré. Plus de 44' 000 travailleurs frontaliers traversent chaque jour la frontière, habitant en France et travaillant en Suisse. Le nombre total de migrants quotidiens (y-compris les fonctionnaires internationaux, les Suisses habitant en France, etc.) dépasse allègrement 65'000 personnes.

Au-delà du marché du travail, le Genevois français met à disposition de l'économie genevoise un certain nombre de conditions-cadres favorables au rayonnement économique du territoire, qu'il s'agisse de main d'oeuvre, de capacités d'innovation, d'espaces naturels et urbains de qualité...

Côté suisse, la région de Nyon offre un cadre de vie particulièrement attractif. L'activité de la construction y est forte et de nouveaux pôles d'activités proposent des conditions d'implantation intéressantes pour les entreprises.

La Genève internationale

L'excellence de l'intégration mondiale de Genève est l'une des principales forces du territoire franco-valdo-genevois. Genève possède en effet la plus forte densité au monde d'organisations internationales. Genève compte aujourd'hui 21 Organisations Internationales (OI), 216 missions et représentations régionales, 35 000 diplomates et fonctionnaires internationaux.

Genève doit sa vocation internationale notamment à la création de la Comité international de la Croix Rouge en 1863, aux premiers arbitrages internationaux et à la signature de la Convention de Genève en 1864. L'installation du siège de la Société des Nations en 1923 a créé un effet « boule de neige ». Le Bureau de l'Organisation Internationale du Travail s'installe en 1920, le GATT depuis devenu OMC en 1947, l'OMS en 1948, l'Union internationale des télécommunications et le HCR en 1951, le CERN en 1954, pour ne citer que les plus importantes.

Pour ce qui concerne les Nations Unies, l'importance de Genève s'est affirmée ces dernières années par rapport à New York, en particulier dans le domaine des grandes politiques humanitaires, scientifiques et techniques.

La présence onusienne a pour corollaire l'attraction de nombreuses organisations internationales non gouvernementales (ONG). Genève en compte plus de 1000. En outre, des milliers d'ONG ont un statut consultatif auprès des organisations internationales gouvernementales et Genève accueille entre 50 000 et 70 000 délégués non gouvernementaux chaque année.

Le contexte dans lequel ont prospéré les fonctions internationales de Genève a été relativement stable jusqu'à la fin de la guerre froide. Depuis lors, un certain nombre d'évolutions se sont produites et représentent des facteurs potentiels d'instabilité mais peuvent également représenter de réelles

opportunités. La reconnaissance en 2006 par l'Etat français du potentiel de la couronne française de Genève pour l'accueil d'ONG constitue un signal fort.

La métropole franco-valdo-genevoise se caractérise par de nombreuses fonctions possédant un très fort rayonnement, souvent de niveau européen ou mondial. Son attractivité fait d'elle l'un des principaux moteurs de l'arc alpin, par un dynamisme économique et intellectuel qui influe très largement sur les territoires français des régions Rhône-Alpes et Franche-Comté. Cette notoriété internationale joue un rôle porteur pour l'ensemble des territoires environnants, et pour la francophonie en général.

Croissance urbaine et croissance démographique

Au cours des siècles, Genève a toujours défendu son autonomie face à ses puissants voisins. Son rayonnement l'a amenée à se tourner vers le lointain. Genève a peu cultivé ses relations avec ses voisins proches. De son côté, le territoire français à longtemps subi cette présence en sous-estimant l'aspect bénéfique d'un tel voisinage. Pourtant, depuis longtemps, Genève a dû s'appuyer sur les territoires voisins pour garantir son approvisionnement et développer son économie : tout d'abord, en réglant les échanges de marchandises par un système de zones franches, puis en ayant recours à une main d'oeuvre frontalière de plus en plus importante.

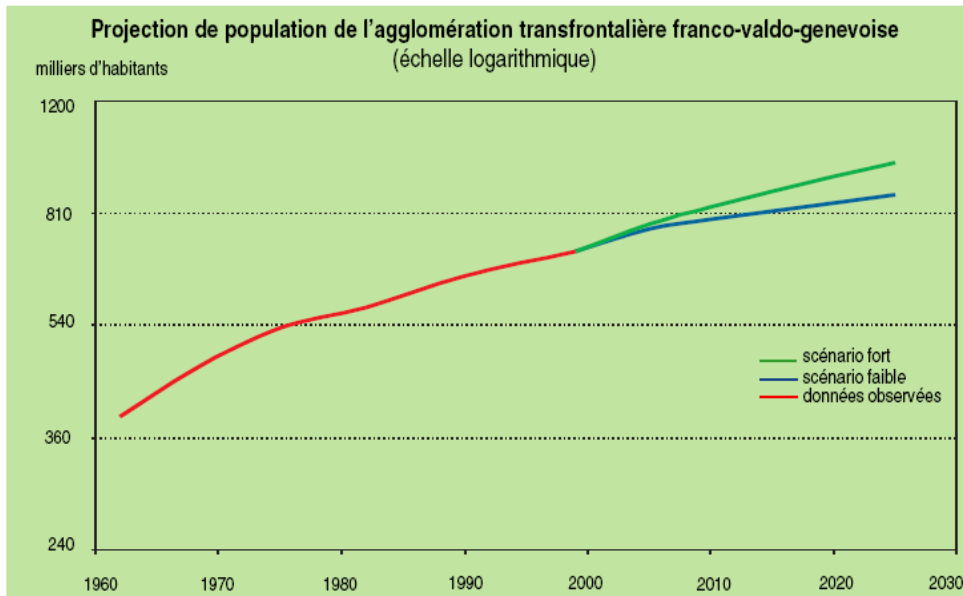
Ainsi, les communes riveraines ont profité de retombées économiques avantageuses. Mais ces dispositifs ne suffisent plus. En effet, la ville elle-même a débordé les frontières nationales. La périphérie est devenue ville. Le canton de Genève doit mettre en place avec ses voisins des politiques urbaines et métropolitaines à l'échelle d'une agglomération qui atteindra 800 000 habitants dans un avenir prochain.

La morphogenèse de l'agglomération genevoise montre que sa croissance s'est accompagnée à la fois d'une concentration, au centre, puis le long d'axes, et d'une dispersion en périphérie ; les intervalles entre les axes ne se remplissant que par suite, successivement.

Ainsi, le processus de croissance n'a pas été arrêté par la frontière, sautant par dessus la zone agricole protégée au sud ; il n'a été bloqué que la présence de reliefs prononcés à l'est et à l'ouest.

Dopée par l'attractivité de Genève, l'agglomération transfrontalière franco-valdo-genevoise connaît une croissance démographique forte et déjà ancienne. Inférieure à 400 000 habitants au début des années 60, la population du territoire a dépassé les 700 000 personnes en 1999, soit une croissance de 1,6 % par an. Ce dynamisme n'a toutefois pas été toujours régulier au cours du temps mais reste néanmoins une tendance structurante de l'agglomération transfrontalière. Depuis la fin des années '90, qui précèdent de peu l'entrée en vigueur progressive des accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union Européenne, le dynamisme démographique reprend à nouveau de la vigueur. En 2005, la population est estimée à près de 770 000 habitants. Cette progression démographique rapide s'inscrit dans un environnement lui-même dynamique : ainsi, l'Ain et la Haute-Savoie croissent plus vite que l'ensemble de la région Rhône-Alpes, et les cantons de Genève et de Vaud plus vite que l'ensemble de la Suisse.

Selon les hypothèses retenues, les projections réalisées évaluent la population de l'agglomération transfrontalière, dans sa délimitation actuelle, entre 860 000 et 970 000 habitants en 2025.



Source : projections démographiques et recensements de la population, Insee, Ocstat, Scris

Genève, à l'articulation des réseaux de villes de Rhône-Alpes et de la Suisse

Le rayonnement de la Genève internationale a quelque peu occulté le développement de ses collaborations dans son environnement régional et interrégional. Cette prédominance de « l'international » sur le « régional » n'a cependant pas empêché de nombreuses collaborations naturelles et institutionnelles d'émerger et de se structurer de façon sectorielle dans les domaines de l'emploi, de l'environnement, de l'aménagement du territoire, mobilité et transports, de la culture et plus récemment de économique, de la recherche, ou bien encore de la formation.

Dans un contexte de concurrence urbaine de plus en plus forte, il importe pour Genève de renforcer ses liens avec les autres métropoles régionales qui l'entourent et avec lesquelles elle s'articule.

Le franco-valdo-genevois entretient déjà des relations dans le domaine de la recherche et du développement avec le Sillon alpin (réseau entre les villes d'Annecy, Chambéry, Grenoble principalement) ou encore Lausanne. D'autres sont certainement à développer avec Lyon notamment sur les questions de l'accessibilité internationale ou bien encore avec Turin.

Il est alors nécessaire d'ancrer durablement le franco-valdo-genevois dans son environnement régional et interrégional afin de lui permettre d'asseoir plus solidement encore son rayonnement métropolitain.

Un positionnement stratégique entre France et Suisse

D'un point de vue géographique, l'espace franco-valdo-genevois est fortement ancré dans le continent européen. Sa position y est particulièrement centrale. Il participe à plusieurs de ses ensembles structurants comme l'Europe Médiane Alpine (Rhône-Alpes, Genève, Italie du nord) ou la « dorsale européenne » définie par Roger Brunet. Le Schéma de développement de l'espace communautaire (SDEC) a identifié le « Pentagone » « Londres-Paris-Milan-Munich-Hambourg » comme l'unique grande zone géographique d'intégration économique d'importance mondiale à laquelle appartient le franco-valdo-genevois. Sans être entièrement intégré à l'Union européenne, le franco-valdo-genevois n'en est pas moins un des pivots de son territoire.

La métropole franco-valdo-genevoise se situe au coeur d'un ensemble d'espaces à fort potentiel de développement répartis sur trois pays différents : la Suisse romande, le Val d'Aoste et côté français, les régions Rhône-Alpes et Franche-Comté. A cette échelle également le franco-valdo-genevois joue un rôle charnière entre divers espaces régionaux. Les réseaux des villes rhône-alpines et suisses forment en effet plusieurs ensembles géographiques auxquels le franco-valdo-genevois participe pleinement : l'axe Lyon-Genève, les villes du « Sillon alpin » de Genève à Valence en passant par Chambéry et Grenoble et l'Arc lémanique (au nord du Léman) articulé autour de l'agglomération Lausanne-Morges. Il est par ailleurs directement connecté à Turin par le tunnel du Mont-Blanc.

Construction d'une collaboration transfrontalière

Sans remonter dans l'histoire, le franco-valdo-genevois possède un riche passé en matière de collaboration transfrontalière dont le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois bénéficie largement.

La création des outils de coopération transfrontalière.

La coopération franco-genevoise est déjà ancienne dans le domaine de l'eau avec notamment la création de la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman en 1962 entre le Conseil fédéral suisse et l'Etat français ou plus localement entre le canton de Genève et le Département de la Haute Savoie pour le partage de ressources en eau représenté par la nappe du Genevois.

Mais la principale structure de collaboration transfrontalière, le Comité régional franco genevois (CRFG), a été créée en 1973. Regroupant côté français l'Etat, les conseils généraux et la Région Rhône-Alpes et côté suisse, le Canton de Genève, c'est un important lieu d'échange et de concertation. Il définit les stratégies communes pour un développement harmonieux de la région franco-genevoise et donne les impulsions nécessaires à la réalisation de projets communs.

Le Conseil du Léman, créé en 1987, vise à une collaboration sur une aire géographique correspondant au pourtour complet du lac Léman. Il réunit les Cantons de Genève, Vaud et du Valais ainsi que les Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie et comprend une population de près de 2,5

millions d'habitants. Il recherche surtout le partage d'expériences transfrontalières (échanges de jeunes, projets culturels ou sportifs, etc...)

Genève et l'intégration européenne

L'intégration européenne de Genève dépend bien évidemment prioritairement de la politique étrangère menée par la Confédération, mais aussi des coopérations transfrontalières.

La Suisse, qui est membre du Conseil de l'Europe depuis 1963, n'a pas souhaité adhérer à la Communauté économique européenne en 1957. Dès 1960, elle participe à l'Association européenne de libre-échange (AELE) qui, en 1972, signe des accords de libre-échange avec la CEE.

En 1992, la Suisse refuse d'intégrer l'Espace économique européen (EEE) et dès 1994 elle entame des négociations bilatérales avec l'Union européenne qui aboutissent en 1999 à sept accords sectoriels. Enfin, depuis 2002 des négociations sont menées entre la Suisse et l'UE dans neuf domaines, qui se concluent par les accords bilatéraux II. Les effets de ces accords rendent la frontière franco-genevoise de l'agglomération de plus en plus perméable.

Par ailleurs, la situation de Genève reste toutefois assez spécifique, car son rayonnement international occulte quelque peu son intégration européenne, et ce malgré son enclavement en territoire français, donc dans un environnement européen.

Les années 1990 : la multiplication des outils pour « construire » la métropole.

La décennie 1990 et le début des années 2000 ont vu naître, généralement dans le cadre du CRFG, un nombre important d'outils de collaboration locale. Projets de développement locaux, recherches statistiques, problématiques environnementales, de gestion de rivières ou de déplacements, actions de partenariat, l'ensemble des problématiques liées à la constitution progressive d'une agglomération transfrontalière a été l'objet de constitution de groupes de travail et de commissions diverses.

Cette multiplication de structures de coopération, souvent composées d'instances diverses vu les différences de périmètres et de compétences, a permis une diffusion progressive des problématiques transfrontalières dans le quotidien des institutions et qui a favorisé la genèse du Projet d'agglomération. Cependant, il en ressort un système extrêmement complexe, très peu lisible pour une coopération à « géométrie variable ».

La coopération qui restait très institutionnelle, est devenue de plus en plus concrète et locale, dans un système où se multiplient les acteurs telles les structures intercommunales et associatives. L'intérêt de cette dynamique globale démontre la réelle prise de conscience des décideurs politiques quant à la réalité de cette ville transfrontalière.

Mais elle ne masque pas la nécessité de plus en plus forte de constituer un système de gouvernance efficace, permettant une réelle intégration de ces actions de collaboration dans une politique globale. L'instauration de cette gouvernance globale est une urgente nécessité, au risque de manquer, en diluant les organes de coopération, une véritable intégration politique de cet espace métropolitain.

Les grands projets transfrontaliers

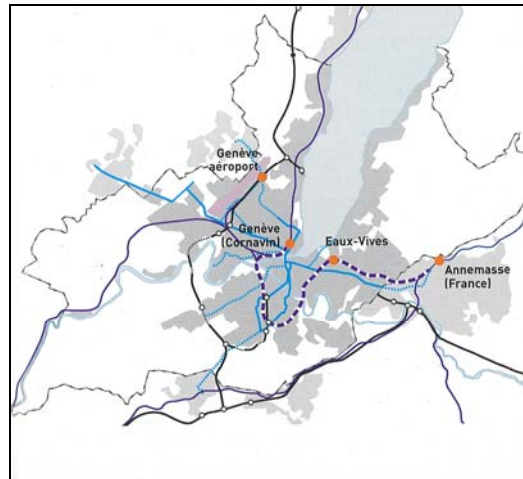
En 1997, le CRFG publie la Charte d'aménagement de l'agglomération franco-valdo-genevoise. Celle-ci propose 10 grands projets transfrontaliers qui visent à une meilleure répartition des activités et des emplois au sein de l'agglomération, en y développant notamment de nouvelles infrastructures de transports et de nouveaux pôles d'activités.

Quatre grands projets sont aujourd'hui particulièrement avancés.

CEVA

Le système ferroviaire actuel de la région est très lacunaire. Or, en permettant la connexion des réseaux suisses et français, la nouvelle liaison CEVA démultiplie les possibilités de desserte par le rail, sur le territoire suisse comme sur le territoire français. CEVA s'inscrit ainsi dans le cadre du développement de la région franco-valdo-genevoise. Il intervient alors que les échanges transfrontaliers s'intensifient, tant pour les activités économiques que culturelles et sociales. En France, le projet CEVA prévoit un tronçon

d'environ 2 kilomètres depuis la frontière jusqu'à la gare d'Annemasse. Dès l'année 2002, des groupes de travail franco-suisses ont été mis sur pied et mènent les études dans les domaines de l'infrastructure, de l'exploitation, de l'électrification, du contrôle des frontières et des aspects juridiques.

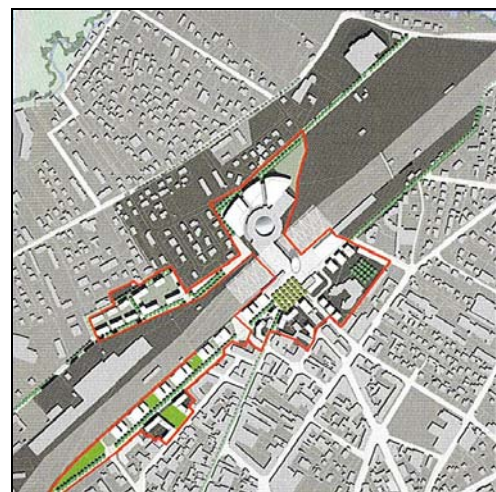


Projet étoile Annemasse Genève

Ce projet prend appui sur la réalisation d'un futur RER transfrontalier qui contribuera au développement d'un nouveau pôle attractif dans un territoire particulièrement urbanisé.

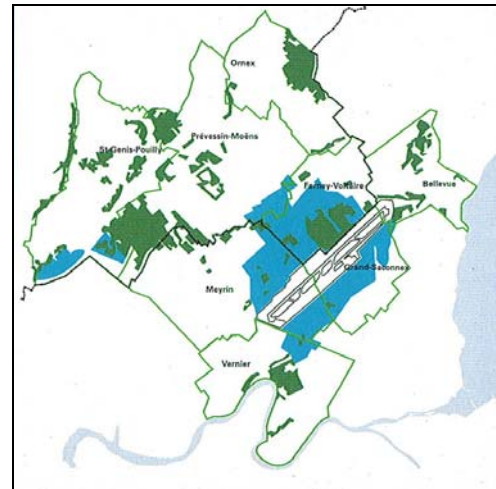
L'Etoile-Annemasse est un projet urbain transfrontalier autour de la gare d'Annemasse. Il s'étend sur un espace de plusieurs hectares et permettra d'implanter des logements, des commerces, des équipements, de l'activité économique au service de l'agglomération franco-valdo-genevoise. Ce projet, soutenu à plusieurs échelles administratives ou fonctionnelles, constituera un pôle

d'échange intermodal entre le train, les bus, les cars, les voitures, les vélos, les piétons...



Le Rectangle d'or

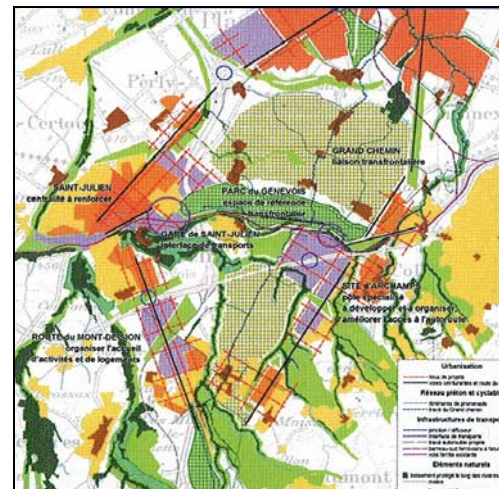
Le projet du Rectangle d'or concerne pour sa part la création d'un pôle multi-activités autour de l'aéroport de Genève-Cointrin (quartier international, accompagnement de l'aéroport et activités de haute technologie). Actuellement entièrement situé du côté suisse, celui-ci s'est en effet constitué, au cours des 20 dernières années, sur des terrains situés entre les pistes de l'aéroport et l'autoroute. Il fonctionne aujourd'hui comme un important pôle tertiaire au sein de l'agglomération et regroupe de nombreuses entreprises, sièges de multinationales, un palais d'expositions internationales - Palexpo - des hôtels équipés de salles de congrès, des salles de spectacles,...



L'objectif est de développer ce secteur d'activités au nord de l'aéroport, côté français, et d'y implanter non seulement des activités de services liées à l'aéroport et au CERN, mais également de nouveaux quartiers de logements.

La Porte sud

Le projet "Porte Sud de Genève", déjà identifié dans la Charte du CRFG, vise à structurer l'espace central du territoire de la Communauté de Communes du Genevois, situé sur St-Julien-en-Genevois, Neydens et Archamps et à lui conférer une dynamique cohérente. Le Site d'Archamps et la zone de Cervonnex, le futur pôle multimodal de la gare de St-Julien – terminus du TCSP en provenance de Genève- et le programme de logements de Chabloux en constituent les principaux éléments. En terme de dynamique, « Porte Sud de Genève » devient le moteur du territoire en matière de développement économique, de recherche –Biopark- et de formation -lycée international. "Porte Sud de Genève" a vocation à devenir un véritable pôle d'équilibre de l'agglomération franco-valdo-genevoise.



Le DTPR

Créé en janvier 2001, le Comité stratégique pour le Développement des transports publics régionaux sur le bassin franco-valdo-genevois (DTPR) s'est fixé pour objectif de planifier un schéma des transports publics régionaux (véhicules motorisés en commun). La Charte des « Transports publics », signée en juillet 2003, marque ainsi l'engagement des partenaires français et suisses en faveur d'un développement des transports publics urbains, péri-urbains et régionaux, qui débouchent rapidement



sur un réseau répondant efficacement aux besoins de déplacements des populations. C'est l'une des expériences pilotes conduites au plan européen pour surmonter, de manière opérationnelle, un effet « frontière » particulièrement flagrant.

→ Les mutations sont nombreuses et rapides, parfois symptomatiques d'une agglomération transfrontalière, parfois faisant fi des frontières. L'agglomération transfrontalière franco-valdo-genevois se construit chaque jour, en permanence, le bassin de vie se précise et la communauté de destin s'affirme. Les enjeux sont nombreux sur ce territoire qui évolue très vite. Mais le plus important défi à relever pour l'agglomération franco-valdo-genevois, si elle ne veut pas subir durablement les effets négatifs de son développement, est celui de réussir son intégration métropolitaine.

Présentation du Projet

Le Projet d'agglomération est né de la convergence de plusieurs initiatives au moment où les cadres de la coopération transfrontalière ne répondaient plus entièrement aux attentes des collectivités du bassin franco-valdo-genevois.

La politique des agglomérations

Les villes et les agglomérations sont à l'origine d'importantes impulsions économiques et sociales. Cependant, elles se voient confrontées à des défis complexes. La Confédération souhaite désormais intégrer davantage la problématique des agglomérations dans ses politiques sectorielles. Elle entend permettre, par le biais d'une politique incitative plus ciblée, la réalisation de projets novateurs. A la fin de l'année 2001, le Conseil fédéral a ainsi adopté le *Rapport sur la politique des agglomérations* de la Confédération.

L'objectif essentiel de la politique des agglomérations est de maintenir la compétitivité des agglomérations. A ce but est associé celui de maintenir et d'améliorer la qualité de vie dans les agglomérations. En d'autres termes, il s'agit du développement durable des villes et agglomérations suisses. Cette politique doit contribuer, dans la mesure où les zones urbaines sont le lieu de concentration des populations et de leurs activités, au développement durable du territoire suisse dans son ensemble. Se fondant sur ces principes, la Confédération a défini trois objectifs principaux :

- renforcer l'attractivité économique des villes et améliorer la qualité de vie de leur population ;
- maintenir un réseau polycentrique de villes et d'agglomérations de tailles et fonctions diverses, travaillant en complémentarité dans un esprit de coopération ;
- limiter l'extension spatiale des agglomérations en favorisant le développement de l'urbanisation dans le périmètre déjà construit ; une nouvelle emprise des zones urbaines sur les espaces ruraux est indésirable pour des raisons économiques, écologiques et d'organisation du territoire.

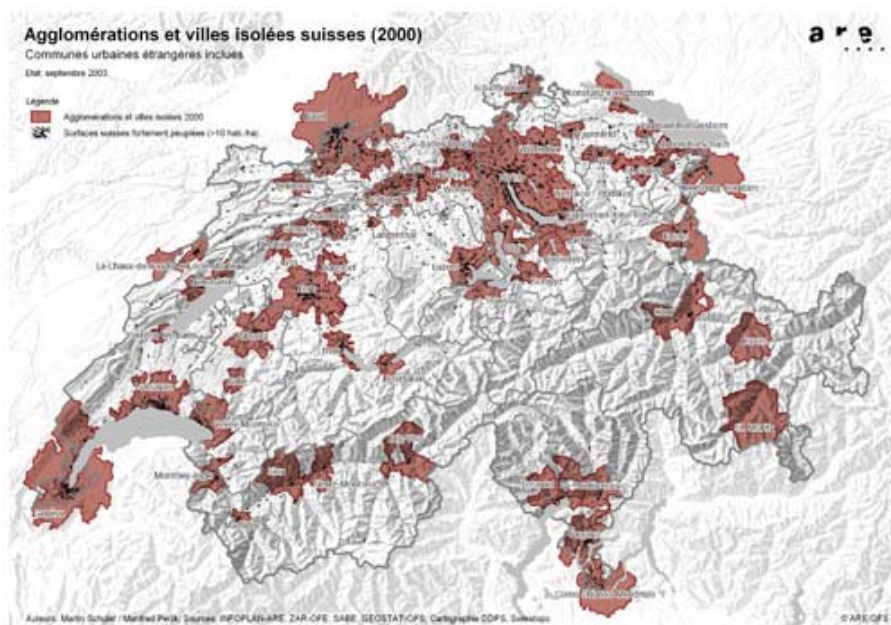
Deux innovations importantes sont à relever parmi les nombreuses mesures proposées : les projets d'agglomérations et les projets modèles. Les projets d'agglomérations sont de nouveaux outils visant à inciter les zones urbaines à une meilleure coopération et une meilleure coordination. Il s'agit d'un processus complexe exigeant du temps et de la patience. L'objectif est d'amener les communes constituant l'agglomération à coopérer et à élaborer une stratégie commune de développement. Concrètement, cela aboutira à la mise en oeuvre de programmes pouvant être utilisés dans tous les domaines liés à la problématique urbaine, notamment la politique sociale, culturelle ou d'organisation du territoire.

Les attentes de la Confédération sont :

- un projet contraignant pour les autorités cantonales et communales par le biais du Plan directeur cantonal ;
- la définition à terme d'une entité responsable pour la gouvernance du projet ;
- la définition d'un plan d'actions et d'un plan de mise en oeuvre ;
- la définition de procédure de contrôle ;

- l'élaboration du projet dans une procédure incluant une démarche participative ;
- la présentation d'un état actuel de l'agglomération et d'un état futur envisagé ;
- la définition des impacts et des coûts.

En retour, la Confédération suisse s'engage à participer au financement des infrastructures de transports publics et aux coûts liés au trafic d'agglomération selon les modalités définies par la loi fédérale sur le fonds d'infrastructure du 6 octobre 2006. Ainsi, il est convenu qu'au plus tard deux ans après l'entrée en vigueur de cette loi, le Conseil fédéral soumettra à l'Assemblée fédérale un programme de cofinancement des projets d'agglomération. Il est également défini que le Conseil fédéral rendra compte à l'Assemblée fédérale, en général tous les quatre ans, de l'état de réalisation de ce programme et lui proposera d'allouer les moyens nécessaires pour la période suivante.



Le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois

Le canton de Genève a sollicité la coopération du canton de Vaud et du territoire français limitrophe dans le but d'engager une telle démarche à l'échelle de la grande agglomération franco-valdo-genevoise.

En France, le regroupement, ces dernières années, des communes françaises en Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) a permis progressivement d'imposer l'idée d'associer les collectivités compétentes en matière d'aménagement du territoire et de peser davantage dans les décisions les concernant en particulier sur le plan transfrontalier.

Ces réflexions communes ont contribué à la création de l'Association de coopération régionale du Genevois (ARC) qui a répondu très favorablement à l'initiative genevoise de réaliser un projet d'agglomération.

Depuis sa création en juillet 2002, l'Association Régionale de Coopération des collectivités du Genevois (ARC) s'est fixée les objectifs suivants :

- coordonner l'action et la réflexion de ses adhérents qui ont à traiter au sein des instances politiques françaises et transfrontalières des sujets liés à l'aménagement et au développement du Genevois français ;
- proposer l'organisation de séminaires et de rencontres contribuant à une meilleure prise en compte des différents acteurs du territoire et à une meilleure diffusion des objectifs de l'ARC ;
- recueillir, synthétiser et diffuser l'ensemble des informations nécessaires pour une appropriation par les responsables politiques des enjeux de développement du territoire.

En s'engageant dans cette démarche les territoires français souhaitent :

- renforcer la coopération transfrontalière en matière de développement économique, de formation, de santé, de logement, d'urbanisation et de transport ;
- mettre en place d'une instance de concertation, de décision et de mise en oeuvre franco-suisse.

→ De cette entente résulte le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois

La Coopération métropolitaine

Le partenariat franco-valdo-genevois engagé dans le Projet d'agglomération a répondu à l'appel à coopération métropolitaine lancé par l'Etat français. Cette initiative a pour but de développer les fonctions métropolitaines et le rayonnement des grandes villes françaises. La candidature franco-valdo-genevoise a été déposée le 15 mai 2005 et retenue dans le courant de l'été. Une note de cadrage précisant les modalités de mise en œuvre de ce projet a été remise aux services de l'Etat français le 15 novembre 2005.

La démarche d'appel à coopération métropolitaine part du constat que les grandes villes françaises ont un bon niveau de rayonnement européen, qui compense leur faible taille démographique, mais sont peu affirmées quant à leurs fonctions économiques.

Or deux observations ont été faites. D'une part, ce sont ces grandes fonctions économiques supérieures qui alimentent le dynamisme économique local, en amplifiant le développement des services et en favorisant la mutation vers une « économie du savoir ». D'autre part, le développement des villes se nourrit d'un fort enracinement de l'intercommunalité, laissant penser qu'une coopération entre territoires peut aboutir à des politiques de développement métropolitaines.

L'objectif de la démarche est d'aider les métropoles en devenir qui affichent une « forte volonté politique » à développer leurs fonctions supérieures et d'inciter à la mise en place d'une « coopération métropolitaine souple ».

Les élus responsables du Projet d'agglomération ont répondu à cet appel en tant qu'agglomération franco-valdo-genevoise, ce qui témoigne de cette forte volonté locale d'intégration de tous ses territoires, et du désir de s'organiser en métropole à fort rayonnement européen et international, autour de la Genève internationale.

Il s'agit pour le franco-valdo-genevois de développer les fonctions supérieures de l'ensemble du territoire de l'agglomération, en s'appuyant sur le rayonnement et la dynamique de la Genève internationale. Il s'agit des fonctionnalités propres au territoire franco-valdo-genevois, qui faciliteront l'émergence des grandes fonctions économiques dans l'ensemble de l'agglomération.

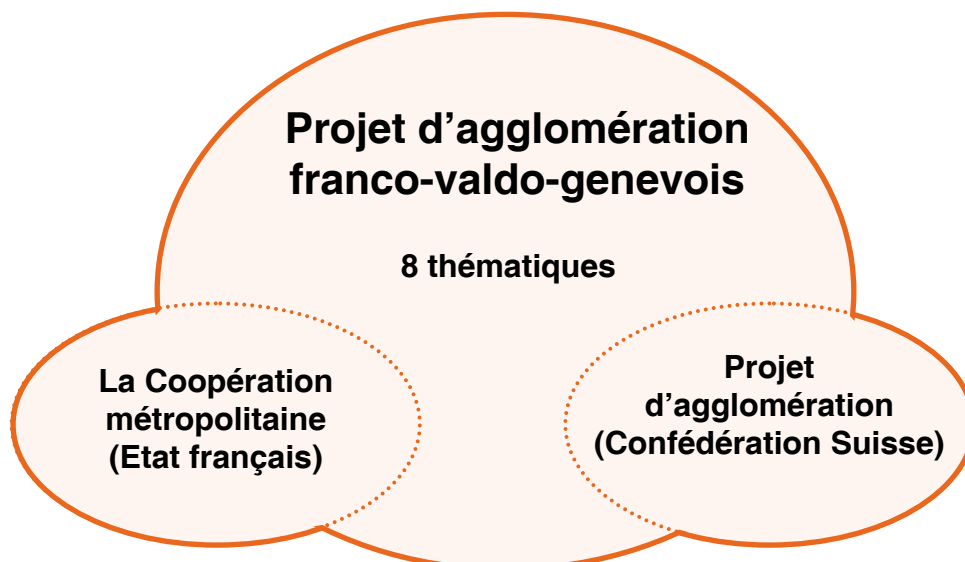
Les questions abordées sont, par exemple, comment la future desserte en RER va-t-elle s'articuler avec les grandes lignes ferroviaires internationales? Comment les territoires français peuvent-ils accompagner Genève dans sa politique d'accueil et d'implantation d'Organisations non gouvernementales? Comment ce territoire cohérent, peut-il devenir économiquement complémentaire? Comment organiser de la bi localisation d'entreprises, profitant de la frontière franco-suisse entre l'Union européenne et Suisse? Voilà le type de questions abordées sous l'angle de la coopération métropolitaine.

Enfin, il faut noter que l'initiative de la Coopération métropolitaine à son lancement en 2003 s'intégrait dans une réflexion plus large. En effet, l'avenir de la politique régionale française et européenne était en cours de définition et l'opportunité d'une contractualisation spécifique aux projets métropolitains était envisagée sous la forme d'un contrat métropolitain.

Depuis, la préparation de la politique régionale européenne 2007-2013 s'est poursuivie côté européen. Le Contrat de plan Etat Région sera reconduit dans une forme assez proche sous l'appellation Contrat de projet Etat Région pour la période 2007-2013. En revanche, la contractualisation spécifique aux métropoles n'a pas été retenue. De fait, les actions qui seront identifiées dans le cadre des réflexions de la Coopération métropolitaine devront trouver des financements dans les programmes français (CPER 2007-2013) ou européen (Objectif 2 & 3).

→ Cette démarche constitue ainsi le volet métropolitain du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois.

Les composantes du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois



Les objectifs du Projet d'agglomération : des exigences définies en commun

Les collectivités partenaires ont défini en commun des visions stratégiques qui orientent les travaux du Projet d'agglomération. Elles ont également fixé les objectifs partagés et les résultats de la démarche Projet d'agglomération.

4 visions stratégiques pour travailler ensemble

- partager un espace de vie commun et promouvoir une société plus équitable ;
- renforcer la vocation internationale de l'agglomération franco-valdo-genevoise ;
- maintenir et développer une qualité de vie dans un cadre attractif ;
- développer une gouvernance à l'échelle de l'agglomération.

Objectifs et résultats attendus de la démarche Projet d'agglomération

- préparer une dynamique de coopération transfrontalière qui s'affirmera au cours des prochaines années ;
- élaborer un document facilitant la mise en oeuvre du Projet d'agglomération sur les thématiques retenues ;
- proposer une structure de portage transfrontalière pérenne apte à la poursuite des réflexions et au suivi des premiers modules d'actions ;
- définir un plan d'actions intégrées au sein d'un plan d'aménagement stratégique ;
- susciter un engagement politique véritable et concret de tous les partenaires concernés.

Le Projet d'agglomération, son partenariat et son périmètre

Les partenaires du Projet

Côté français

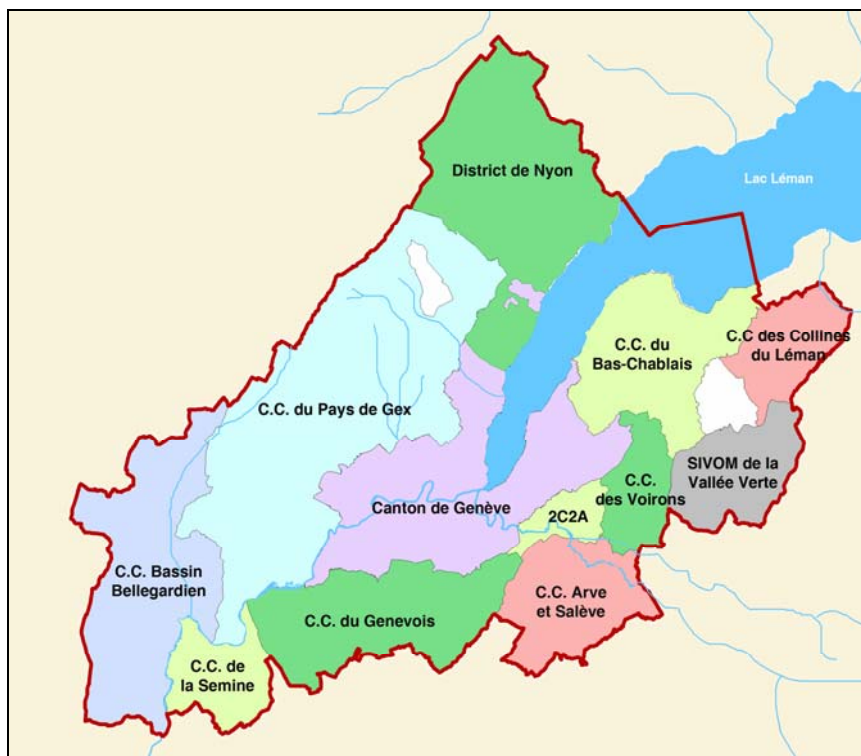
- Réunis au sein de l'ARC :
 - La Communauté de communes du Pays de Gex
 - La Communauté de communes du Genevois
 - La Communauté de communes de l'agglomération Annemassienne
 - La Communauté de communes des Voirons
 - La Communauté de communes du Bas-Chablais
 - La Communauté de communes du Bassin Bellegardien
 - La Communauté de communes Arve et Salève
 - La Communauté de communes de la Semine

- Le Syndicat mixte intercommunal de gestion du contrat global (Simbal)
- Le Syndicat d'études du Genevois Haut-Savoyard (SEGH)
- Le Conseil général de la Haute-Savoie
- Le Conseil général de l'Ain
- La région Rhône-Alpes
- L'Etat français

Côté suisse

- Le canton de Genève
- Le canton de Vaud
- La Région de Nyon
- La Ville de Nyon
- La Ville de Genève
- L'Association des communes genevoises (ACG)

Le périmètre du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois





Mode d'organisation du Projet (2005-2006)

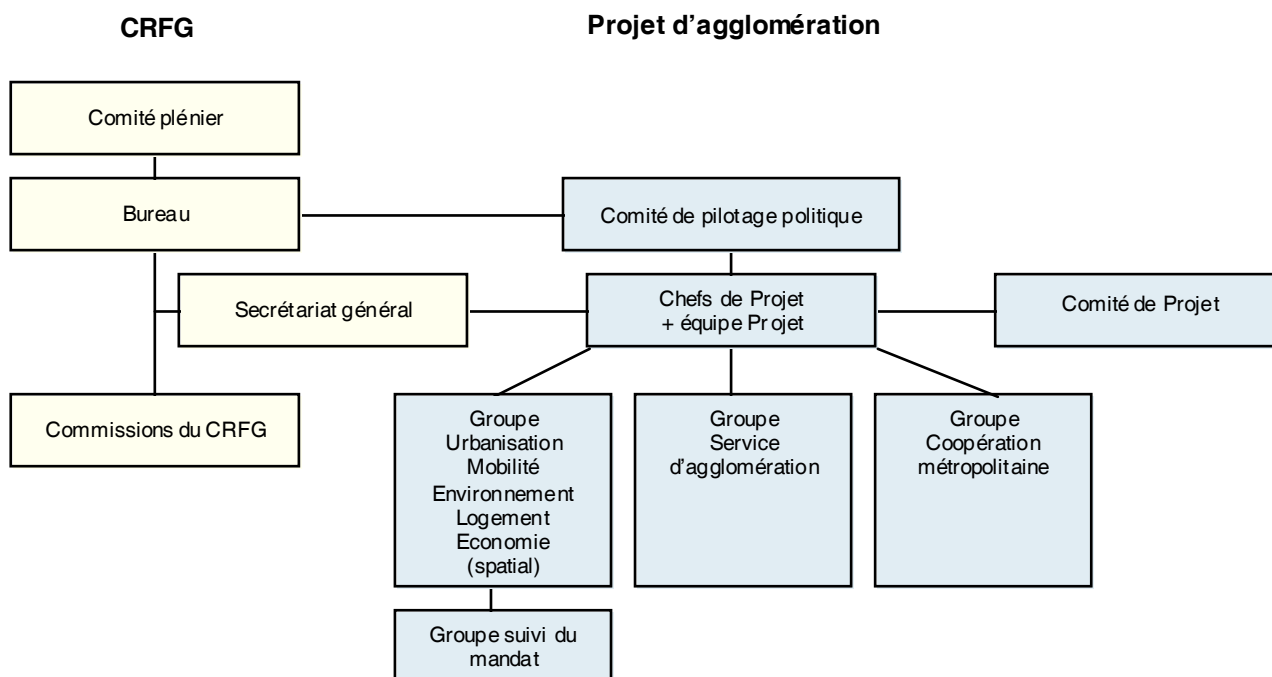
La méthode Projet

Elaborer un projet d'agglomération signifie mettre en place un processus qui se poursuivra dans les décennies à venir. Il ne s'agit pas de créer de toutes pièces un projet mais prendre en considération l'existant, de l'organiser, de l'harmoniser et de l'orienter pour corriger certaines tendances de développement dont les effets sont préjudiciables pour l'avenir de l'agglomération ou simplement non durable. Ce type de démarche se met en place lorsque que des symptômes aigus de blocage apparaissent et qu'il devient impératif de trouver rapidement des solutions par la mise en œuvre rapide d'actions concrètes. Ainsi, un Projet d'agglomération doit répondre à l'ensemble des différentes exigences des collectivités concernées et des contraintes de temps. Tout d'abord le court terme, pour répondre visiblement aux attentes, mais également sur le moyen et long terme pour infléchir des tendances et permettre un développement durable. Ces différentes perspectives sont en permanence à conjuguer et à articuler.

Pour répondre aux exigences d'un tel Projet, il a été convenu de mettre en place un tableau de bord pour appréhender et suivre son évolution. Il permet d'en visualiser le processus itératif avec les visions stratégiques et par thématique, les lignes stratégiques, les objectifs et les mesures. Cette vue d'ensemble permet de mieux intégrer la nécessité et la difficulté d'une approche globale et de veiller aux interactions des différents projets sur les autres thématiques du PA.

Organisation institutionnelle du Projet d'agglomération

La nécessité d'une approche globale impose une articulation simple et efficace avec l'ensemble des initiatives, structures et projets transfrontaliers en cours.



Le Comité de pilotage politique

Composition

Le Comité de pilotage politique est composé de 18 représentants des partenaires politiques du Projet d'agglomération énoncés ci-dessus (9 français et 9 suisses).

Fonctionnement

Ce Comité s'est réuni deux fois par an pour valider le travail effectué et donner les orientations à concrétiser pour les 6 mois à venir.

Le Comité de pilotage politique est co-présidé par :

- Monsieur Robert Cramer, Conseiller d'Etat de la République et canton de Genève ;
- Monsieur Etienne Blanc, Président de l'ARC et Député-Maire de Divonne-les-Bains.

A partir, le 8 décembre 2006, selon les statuts de l'ARC, Monsieur Bernard Gaud, Président de la Communauté de communes du Genevois assurera la présidence de l'ARC pour l'année 2007.

L'équipe Projet

Composition

L'équipe Projet est composée de 6 personnes. Deux chefs de Projet (français et suisse), trois chargés de mission et une assistante.

- Madame Karine Battel, Chef de Projet (France) (50%) ;
- Monsieur Philippe Brun, Chef de Projet (Suisse) (50%) ;
- Monsieur Frédéric Josselin, Chargé de mission Projet d'agglomération (100%) ;
- Madame Marianne Baudat, Chargée de mission Coopération métropolitaine (80%) ;
- Madame Marie Bro, Chargée de communication (100%) ;
- Madame Christelle Petex, Assistante (50%).

Fonctionnement

L'organisation, l'animation, la coordination et la rédaction du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois sont assurées par l'équipe dédiée : l'équipe Projet. Elle dispose de bureaux au Clos Babuty à Ambilly (France) dans les locaux porteur administratif français du Projet d'agglomération (SEGH).

Le Comité de Projet

Composition

Le Comité de Projet est composé des représentants techniques des 18 partenaires (9 français et 9 suisses).

Fonctionnement

Il se réunit une fois par mois pour assurer le suivi technique du Projet d'agglomération. Il a pour fonction de collaborer plus étroitement avec les chefs de Projet, d'assurer le contact avec les élus, d'assurer les liens avec les groupes de travail thématiques et de pré valider les décisions soumises au

Comité de pilotage politique. Participent aux travaux du Comité de Projet et assurent les liens avec le CRFG Mesdames Marie-Paule Bardèche et Sylvie Cohen en leur qualité de Secrétaire générale du CRFG.

Le Comité de Projet est co-présidé par :

- Madame Karine Battel, Chef de Projet français du Projet d'agglomération ;
- Monsieur Bernard Leutenegger, Chef du service du Plan directeur cantonal (DT), représentant le canton de Genève.

Réseau des techniciens

Le travail pour l'élaboration du Projet d'agglomération s'appuie sur un large réseau de techniciens issus des collectivités partenaires. Ceux-ci participent à de nombreux groupes de travail, assurent un relais essentiel et participent au développement du Projet.

Le noyau central des techniciens est le Comité de Projet réunissant les représentants techniques des 18 partenaires du Projet d'agglomération. Si la représentation territoriale est dans ce cadre satisfaisante, elle l'est en revanche moins pour l'ensemble des thématiques abordées par le Projet d'agglomération. Ainsi, il est possible de dénombrer plus de cinquante techniciens des collectivités partenaires qui collaborent à la construction du Projet d'agglomération. De plus, on constate que le nombre de personnes impliquées augmente régulièrement tout comme leur taux d'implication. Une autre tendance complémentaire se traduit par le nombre de techniciens dans l'obligation de prendre en considération cette démarche dans leurs dossiers quotidiens. Il est d'ailleurs aujourd'hui assez difficile d'évaluer précisément le nombre global des personnes impliquées de près ou de loin dans la démarche du Projet d'agglomération. L'augmentation certaine des acteurs concernés implique de renforcer la coordination à l'échelle de l'agglomération transfrontalière.

Le financement du Projet d'agglomération

Le Programme Interreg

La première étape (2005 – 2006) du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois est cofinancée dans le cadre du Programme d'initiative communautaire Interreg III A. Cette phase doit permettre successivement, la définition des attentes, l'identification d'actions et de mesures, le choix et la validation d'actions et de mesures à mettre en oeuvre. Cette première phase du Projet prendra fin en avril 2007. Le programme Interreg permet de donner l'impulsion de départ et constitue donc un cofinancement auquel les partenaires du Projet devront obligatoirement se substituer pour la suite de son élaboration.

Plan de financement

NATURE DES DEPENSES (Si non assujetti à la TVA > TTC)	COUT DE L'OPERATION				
	FRANCE (EN €)	SUISSE		TOTAL (EN €)	TOTAL (EN CHF)
		EN €	EN CHF		
Etudes					
<i>Expertises, travaux de synthèse (TTC)</i>		212'121	350'000	212'121	350'000
<i>Contributions à l'observation du territoire (TTC)</i>	90'909			90'909	150'000
Frais administratifs matériel et locaux TTC	45 606			45 606	75 250
Investissements HT	15 000			15 000	24 750
Action de promotion, de communication et de concertation TTC	109 698	11 514	19 000	121'212	200'000
Action de formation					-
Autres : TTC					
<i>Coordination générale du projet TTC</i>	72 727	100'000	165'000	172'727	285'000
<i>Assistants TTC</i>	151'515			151'515	250'000
TOTAL	485 455	323 635	534 000	809'090	1'335'000
<i>Pourcentage</i>	60%	40%	40%	100%	100%

La Coopération métropolitaine

En plus de l'importante reconnaissance par l'Etat français du potentiel métropolitain de la couronne française de Genève, la Coopération métropolitaine est l'occasion pour le Projet d'agglomération de développer un véritable volet métropolitain. Pour cela, le partenariat franco-valdo-genevois articule son travail en deux temps : une première phase - jusqu'à l'été 2006 – a permis d'identifier les quelques sujets et problématiques qui constituent l'ossature du Projet métropolitain ; une seconde phase jusqu'à la fin de l'année 2006 début d'année 2007 doit définir précisément les actions à mener dès 2008 qui concourront à l'affirmation de la métropole transfrontalière franco-valdo-genevoise.

Il importait alors d'intégrer la Coopération métropolitaine dans la démarche du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois et surtout de ne pas en pénaliser la dynamique nouvelle et forte qu'il constitue. Ce travail permettra au partenariat franco-valdo-genevois d'identifier rapidement les sujets clés, tant sur son propre périmètre que dans le cadre de la coopération avec d'autres métropoles, et ensuite d'œuvrer pour l'élaboration du futur Projet métropolitain en parfaite articulation avec le Projet d'agglomération.

Plan de financement 2005 - 2006

CHARGES	MONTANT EN €	PRODUITS	MONTANT EN €
Charges spécifiques à l'action	63 000	Autofinancement Projet d'agglomération	50 000
Autres services extérieurs	100 000	Subventions Coopération métropolitaine (Etat français)	200 000
Charges de personnel	73 000		
Frais généraux	14 000		
Coût total du projet	250 000	Total des recettes	250 000

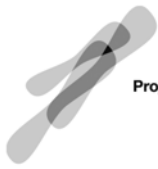
Le financement de l'équipe Projet

Les postes des deux chefs de Projet (2 x 50%), du chargé de mission (100%) et de l'assistante (50%) sont financés dans le cadre du projet Interreg.

Les postes des chargées de mission Coopération métropolitaine (80%) et communication (100%) sont financés dans le cadre du projet de Coopération métropolitaine.

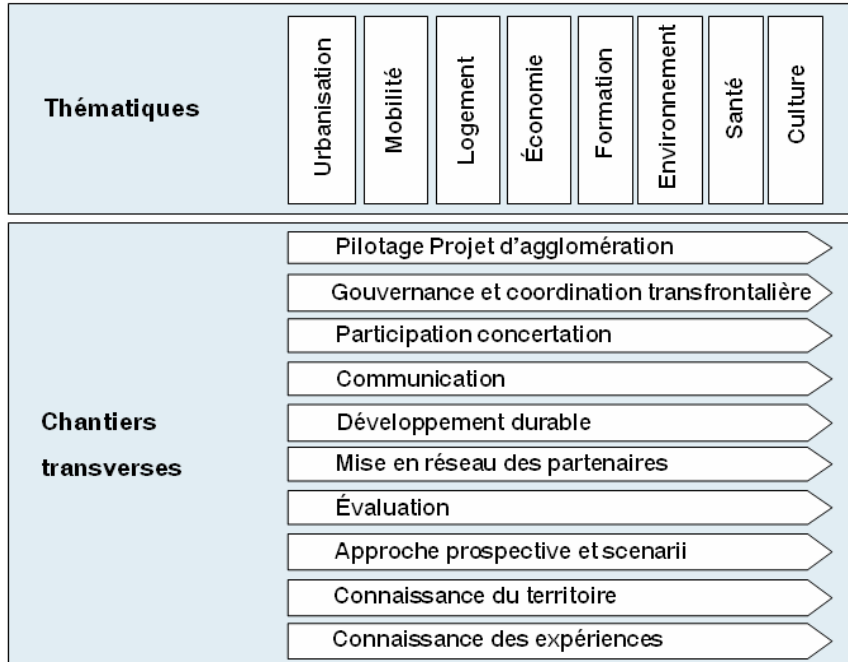
L'organisation du travail

Les partenaires du Projet d'agglomération ont convenu que celui-ci devait proposer des actions dans les 8 thématiques (urbanisation, mobilité, économie, logement, environnement, formation, santé et culture). Si le Projet de la Confédération est en priorité axé sur l'urbanisation et la mobilité, le partenariat franco-valdo-genevois s'est engagé à aborder de front l'ensemble de ces domaines et de les faire avancer dans le respect de leur rythme respectifs.



8 thématiques et des chantiers transverses

Le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois traite en plus de façon transversale une série de chantiers indispensables à une approche globale.



Organisation des groupes et ateliers de travail

Le travail repose essentiellement sur le réseau des techniciens et sur les groupes de travail transfrontaliers existants sur l'agglomération. Avant toute démarche, il est procédé à un examen de l'existant afin de concentrer les efforts. Ainsi, 6 des 8 thématiques du Projet d'agglomération sont traitées au sein de groupes du CRFG et/ou du Conseil du Léman. En revanche, les besoins pour l'urbanisation et la mobilité, essentiellement pour répondre aux attentes de la Confédération, ont nécessité la création d'un groupe ad hoc, piloté par l'Office cantonale de la mobilité (OCM) et co-animé par le Syndicat d'études du Genevois Haut-Savoyard (SEGH). Les chantiers cœur de Projet d'agglomération sont pilotés par des techniciens issus des collectivités partenaires. L'animation globale et la coordination entre les chantiers relève de l'équipe Projet.

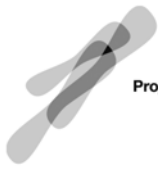
Les chantiers transverses sont pilotés par l'équipe Projet. Il est en plus fait appel à des membres du Comité de Projet pour des travaux ponctuels.

La coordination d'ensemble, chantiers « cœur » et chantiers transverses, est assurée par l'équipe Projet.

Cette approche souple permet ainsi de s'adapter aux échéances, de solliciter les personnes ressources nécessaires et d'éviter les doublons. Des ateliers ponctuels sont organisés pour débattre de sujets précis et afin d'élaborer des propositions.



Premiers résultats et engagements par thématique

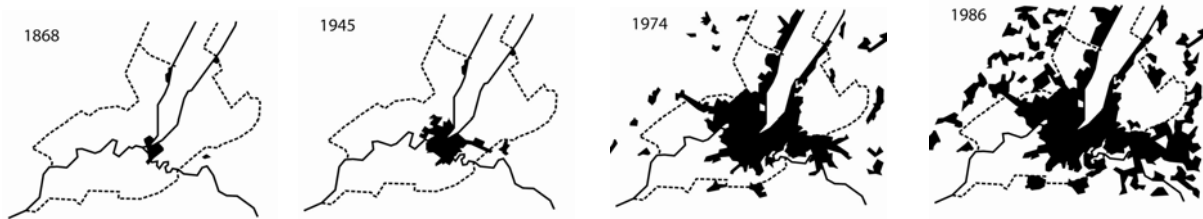


Urbanisation – Mobilité

Les thématiques de l'urbanisation et de la mobilité constituent le cœur de la politique des agglomérations de la Confédération suisse. Ses deux thématiques, fortement liées entre elles, ne peuvent pas être traitées indépendamment l'une de l'autre. C'est pour ces raisons qu'un groupe de travail spécifique a été constitué pour répondre aux enjeux de l'agglomération transfrontalière.

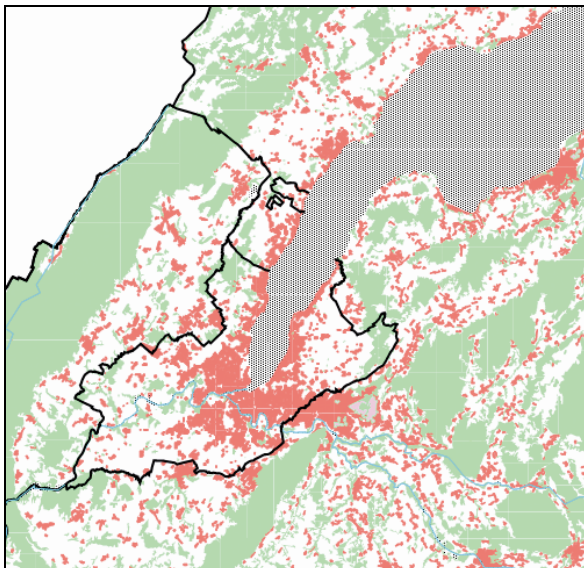
Diagnostic des thématiques Urbanisation – Mobilité

La rapidité du développement et les contraintes de l'espace genevois ont fortement influé sur les limites de la zone urbaine, en intégrant de nombreux espaces périphériques dans la dynamique métropolitaine. Cette intégration forte et rapide est une chance pour le territoire, mais elle est également porteuse de vrais risques, devant lesquels les outils traditionnels de coopération semblent dépassés.



L'effet-frontière est difficile à isoler dans ce processus. Il accentue ou freine certaines dynamiques observées dans d'autres agglomérations sans frontière, mais ne les remet pas en cause fondamentalement. Par exemple, le différentiel de salaire et de prix accentue vraisemblablement la mobilité quotidienne (achat, loisirs), mais la structure des déplacements est la même que dans les autres agglomérations. En revanche, la frontière continue de créer une rupture nette dans les réseaux de transports publics, ce qui implique de mieux les intégrer (c'est notamment l'objectif du CEVA).

Gênante dans l'optique d'une gestion unifiée des territoires, l'existence de la frontière ne fait cependant pas de l'agglomération franco-valdo-genevoise un cas « à part ».



Si les politiques d'aménagement se rapprochent aujourd'hui, elles ont été très contrastées au cours des dernières décennies. Le canton de Genève, héritant de structures étatiques fortes et centralisées, a mené une politique d'aménagement du territoire volontariste, limitant fortement l'extension des zones à bâtir et protégeant sa zone agricole. La région française, marquée par un processus de décentralisation des pouvoirs et une forte influence des élus locaux, a subi une urbanisation diffuse, caractérisée par des extensions multiples et localisées des zones d'activités et résidentielles. Le canton de Vaud et la région de Nyon, dont les structures institutionnelles sont moins centralisées que dans le canton de Genève, ont cherché à limiter l'extension des zones résidentielles et à créer les pôles d'activités.

Une autre caractéristique de notre agglomération est sa dualité : ville dense et ville diffuse.

La ville dense s'étend de Meyrin et Ferney à Annemasse et à Saint-Julien, elle est bien desservie par les transports publics et présente un potentiel intéressant pour les mobilités douces. A l'inverse, la ville diffuse est très dispersée et difficile à desservir par les transports publics.

Ainsi des déséquilibres se créent : une spécialisation des territoires : l'emploi au centre, le résidentiel en périphérie, le rejet à l'extérieur des ménages à faibles revenus qui ne peuvent plus se payer les loyers dans le centre et même dans la proche périphérie. Et par là une augmentation des déplacements, en grande majorité assurés par l'automobile.

Enjeux des thématiques Urbanisation – Mobilité

Les collectivités territoriales se trouvent aujourd'hui confrontées à la nécessité impérieuse de mieux coordonner leurs politiques d'aménagement du territoire et de mieux maîtriser le processus d'urbanisation.

Des réflexions menées, il ressort trois groupes d'enjeux :

- Maintenir et développer l'attractivité d'une «petite ville internationale»

Le fait majeur est la stature de «ville internationale» du canton de Genève, qui polarise l'ensemble de l'agglomération. En dépit de sa petite taille et de la concurrence de nombreuses métropoles, Genève continue d'occuper une position de choix dans le réseau des villes mondialisées.

- Résoudre les problèmes classiques d'une agglomération contemporaine

Les territoires sont liés par les facteurs et les effets du processus d'étalement urbain : polarisation des emplois au centre, essaimage de l'habitat en périphérie, explosion de la mobilité automobile, essor des périphéries au détriment des centres, tendances ségréгатives, mitage des paysages, etc. Chaque territoire s'efforce de faire face aux inconvénients qui l'affectent le plus, dans les limites de sa souveraineté et de ses capacités d'action. Tous en appellent à une action d'ensemble, d'une puissance suffisante pour infléchir le processus.

- Dépasser les distorsions créées par les frontières

Les frontières créent des distorsions qu'aucun territoire ne peut maîtriser seul : inégalités fiscales attirant les hauts revenus et les firmes dans certains territoires (notamment district de Nyon) et en pénalisant d'autres, différentiel des salaires renforçant la polarisation au centre et vidant la couronne française de professionnels formés en France, prix de l'immobilier de niveau suisse gagnant la périphérie et devenant inaccessibles aux salariés français, niveaux de vie différents de populations vivant côte à côte, etc.

Il s'agit alors d'établir une stratégie de développement cohérente, à l'échelle réelle de l'agglomération, de renforcer la solidarité entre les différentes composantes du territoire, de maîtriser les conséquences de l'étalement urbain dans une logique de développement durable et d'amélioration de la qualité de vie.

Il faut absolument resserrer l'urbanisation sur certains secteurs denses autour des nœuds du réseau de transports collectifs et limiter les développements dispersés dans la périphérie. Il faut créer un meilleur équilibre dans la localisation des emplois et des logements et conserver de vastes espaces libres, agricoles ou naturels. Il faut concentrer dans toute la mesure du possible les logements, les activités de services, les équipements commerciaux et culturels dans des secteurs bien desservis par les transports publics.

Lignes stratégiques des thématiques Urbanisation – Mobilité

Susciter une culture commune du territoire

Dans le bassin du Genevois, Français et Suisses ont vécu longtemps séparés. Genève, protégée derrière ses murailles, Rome protestante, est restée isolée au milieu de pays catholiques. Par la suite, le canton-ville et sa périphérie française ont eu un développement différencié, intégrés dans des systèmes politiques et culturels différents. Aujourd'hui, la situation a radicalement changé. L'agglomération transfrontalière constitue un espace de vie partagé, de plus en plus intégré. Il s'agit d'apprendre à vivre ensemble dans un territoire commun.

Maîtriser l'étalement urbain

Au cours des dernières décennies, l'agglomération s'est développée autour d'un centre fort et compact, sous la forme d'une périphérie diffuse, au-delà de la frontière, dans tout le bassin du genevois. Alors que le canton de Genève a mis en place des outils d'aménagement du territoire qui lui ont permis de maîtriser le développement urbain et de protéger ses espaces agricoles, la périphérie française a été victime d'un processus de péri-urbanisation diffuse et mets en place les moyens politiques et institutionnels lui permettant de mieux contrôler l'extension des surfaces bâties.

Il s'agit aujourd'hui de mettre en œuvre une politique commune de structuration et d'aménagement du territoire et de proposer des mesures permettant notamment une meilleure maîtrise de l'urbanisation.

Assurer un développement équilibré de la région urbaine

Aujourd'hui, les situations de part et d'autre de la frontière sont contrastées. Du côté du canton de Genève, la volonté des autorités de construire pour accueillir les nouveaux habitants et développer de nouveaux quartiers se heurte à des résistances toujours plus nombreuses et déterminées. Côté français, la pression urbaine s'exerce sur tout le territoire. L'habitat résidentiel se développe rapidement au détriment des espaces agricoles et naturels. Dans le canton de Vaud, le District de Nyon est également soumis à une forte pression urbaine.

L'enjeu est d'établir une stratégie de développement cohérente, à l'échelle de l'agglomération transfrontalière, d'assurer un équilibre et de renforcer les solidarités entre les différentes composantes du territoire, notamment en veillant à un développement multipolaire de l'activité économique.

Objectifs des thématiques Urbanisation – Mobilité

Les objectifs généraux du projet d'agglomération franco-valdo-genevois en matière d'urbanisation et de mobilité sont listés ci-dessous. Ils permettent de répondre aux attentes de la Confédération suisse, mais dépassent pour certains les exigences de base.

1. Mettre en cohérence les stratégies de développement urbain

- Analyser les documents d'aménagement existants et en cours d'élaboration Identifier les points noirs et les incohérences
- Evaluer l'impact des grands projets d'équipements sur la structure urbaine
- Analyser le processus d'urbanisation actuel et ses liens avec les infrastructures de transports actuelles et futures
- Analyser l'accessibilité par secteur géographique
- Proposer les grandes lignes d'une stratégie d'aménagement à l'échelle de l'agglomération (schéma – priorités – projets – mesures)
- Proposer un guide pour l'élaboration des documents d'urbanisme

2. Construire une prospective territoriale

- Identifier les tendances de développement et les effets du contexte socio-économique
- Evaluer les potentiels de développement
- Proposer des hypothèses sur le développement probable et les effets des mesures envisagées

3. Elaborer une politique foncière

- Analyser les politiques foncières actuelles dans les divers territoires.



- Etablir une typologie des mesures et outils et évaluer leurs effets
- Proposer des mesures de politique foncière applicables dans les divers territoires et répondant à une stratégie globale concertée

4. Construire un observatoire du territoire

- Saisir, organiser et structurer les données nécessaires à la connaissance du territoire et à l'analyse spatiale
- Constituer les référentiels géographiques
- Constituer les couches thématiques informées dans les divers domaines intéressant le Projet d'agglomération (affectation du sol, équipements, infrastructures de transports, etc.)
- Etablir les potentiels à bâtir dans les zones existantes
- Spatialiser les données statistiques disponibles (population, emplois, logements, etc)
- Créer des liens avec les observatoires existants

5. Construire une stratégie pour valoriser la forme urbaine, les espaces publics et l'armature paysagère

- Elaborer un projet spatial de l'agglomération cherchant à :
 - donner une cohérence et une visibilité à l'espace construit
 - valoriser les espaces publics, leurs continuités et leur usage
 - valoriser les paysages bâtis et non bâtis dans leurs diversités
 - favoriser une urbanisation différenciée tenant compte des spécificités et des qualités intrinsèques des lieux, des quartiers et de leur environnement
- Proposer un programme de mesures visant particulièrement à valoriser les lieux stratégiques (équipements, espaces publics) dans le but de renforcer l'image et l'identité de la ville transfrontalière

6. Proposer un programme de développement des infrastructures de transport

- Identifier les infrastructures de transports nécessaires au développement de l'agglomération compte tenu des développements prévus de l'urbanisation
- Proposer un planning pour la réalisation des infrastructures de transports structurantes et un mode de financement.

Mesures et projets en cours

Le travail a été organisé afin de répondre à quatre objectifs prioritaires :

- Proposer un schéma directeur de l'agglomération qui définisse une stratégie de développement de l'urbanisation sur l'ensemble du bassin franco-valdo-genevois
- Elaborer un Projet d'agglomération répondant aux critères de la confédération suisse
- Elaborer un Plan paysage et qualité urbaine
- Renforcer le SITL

La Confédération suisse a fixé des exigences très précises pour les projets d'agglomération. Du respect de ces exigences dépend la possibilité de recevoir des subventions de la Confédération dans le cadre du Fonds d'infrastructure récemment adopté par les chambres fédérales. Ainsi, nous avons constitué un groupe de travail Urbanisation – Mobilité réunissant l'ensemble des partenaires et chargé de produire les documents destinés à la Confédération.

Les travaux du groupe Urbanisation - Mobilité se déroulent en deux temps :

- Un Avant-projet d'agglomération, volet Urbanisation – Mobilité, à l'horizon 2015-2020, constituant une mise en commun des documents de planifications existant, a été développé durant l'année 2006. Il sera proposé au comité de pilotage du 30 novembre pour validation et envoyé aux services de la Confédération en début 2007.
- La poursuite de la démarche (année 2007) consistera en un approfondissement des réflexions engagées et un élargissement de la réflexion à l'horizon 2030. Ces réflexions feront l'objet d'un second rapport à fin 2007.

Parallèlement, un mandat d'urbanisme doit identifier les mises en cohérence nécessaires des politiques d'aménagement des divers partenaires et proposer des scénarios pour une stratégie globale de l'urbanisation à long terme.

Principaux partenaires compétents

- L'ensemble des 18 partenaires du Projet d'agglomération
- Confédération suisse

**→ Voir l'Avant projet d'agglomération à horizon 2015 – 2020
Volet Urbanisation – Mobilité**

Logement

Diagnostic de la thématique

Les dernières analyses de l'observatoire transfrontalier confirment la santé et le dynamisme économique de la région.

L'attractivité économique se traduit par :

- Un rythme de croissance démographique important de plus de 24'000 personnes supplémentaires par année pour les 4 entités (Ain, Haute-Savoie, Vaud et Genève) ;
- Une forte polarisation de l'emploi sur Genève et une main-d'œuvre de pendulaires transfrontaliers en fort développement (plus de 43'000 personnes de l'Ain et de la Haute-Savoie vont travailler chaque jour sur le canton de Genève, sans compter les travailleurs suisses bi-nationaux et les employés des organisations internationales -OI-, gouvernementales -OIG- et non gouvernementales -OING- dont on sait que près de 50% résident en France).

Economie et logement sont en cycles opposés. La croissance de l'emploi induit des tensions sur le marché du logement et, réciproquement, les difficultés économiques produisent des effets de détente sur le marché du logement.

Ainsi, une des conséquences de cette bonne santé économique se manifeste par une forte tension sur le marché de l'immobilier qui, à son tour, engendre et renforce des déséquilibres des deux côtés de la frontière :

- La pénurie de logements à Genève (0,15% de taux de vacance en juin 2006) et le ralentissement de la production de logements induisent un report de la demande sur la France voisine et la région de Nyon. Le déséquilibre emploi/logement s'accroît, la pression résidentielle trouve son exutoire de l'autre côté de la frontière genevoise.
- Les différences de prix de l'immobilier (terrain, coûts de construction, loyers, prix de vente) entre la Suisse et la France se réduisent par une plus forte progression des prix français. Le marché immobilier français régional frontalier se trouve fortement déséquilibré par cette augmentation des prix.
- La différence de structure du parc de logement se renforce sur l'ensemble du territoire transfrontalier en particulier entre l'habitat collectif qui se concentre dans les zones urbaines et l'habitat individuel qui se propage en zones périurbaines. A Genève, l'offre s'oriente sous forme principalement de logements locatifs (seulement 15% des ménages sont propriétaires de leur logement), tandis qu'elle se développe inversement majoritairement sous forme d'acquisition en propriété de maisons individuelles sur les zones péri-urbaines françaises.
- De part et d'autre de la frontière, on observe le renforcement d'un clivage social entre une majorité de la population qui dispose de bonnes conditions de logement et ceux qui sont à la

recherche d'un logement et qui sont confrontés à la pénurie de l'offre. D'autre part, le marché marginalise toujours plus fortement les catégories sociales les plus fragiles, celles qui disposent de revenus limités ou qui présentent des risques d'insolvabilité. Cette marginalisation touche désormais également les classes moyennes. La demande sociale en matière de logement reste très forte et le déficit de l'offre pour satisfaire cette demande reste chronique (le taux de vacance des logements sociaux est beaucoup plus faible dans le Genevois français -0,34% de vacance de plus de trois mois- et dans le Pays de Gex que dans toutes les autres régions de Rhône-Alpes).

Enjeux de la thématique : 9 thèses pour une politique concertée de l'habitat

Lors de son lancement initial il y a une dizaine d'années, il est étonnant de constater que la charte de l'agglomération ne mentionnait pas un projet relatif au logement. La question n'était pas d'actualité. Aujourd'hui elle est devenue une priorité. Le Projet d'agglomération intègre donc un volet spécifique concernant la coordination transfrontalière de la politique de l'habitat.

Les orientations suivantes ont déjà fait l'objet d'une validation politique de 9 thèses.

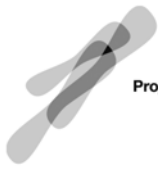
Il s'agit, par la concertation, de promouvoir :

1. la coordination des politiques publiques
2. une meilleure maîtrise publique foncière
3. une densification de qualité des zones périurbaines
4. des nouvelles formes de l'habitat conformes au développement durable
5. des réponses alternatives à l'opposition locataire / propriétaire
6. la mixité sociale, la mixité des fonctions, la mixité urbaine
7. une production diversifiée et équitablement répartie sur l'ensemble de l'agglomération
8. l'accès au logement pour les plus défavorisés
9. une production pour publics spécifiques (jeunes en formation, personnes âgées, handicapées...)

Objectifs de la coordination transfrontalière des politiques de l'habitat

L'objectif général est d'initier une démarche de réflexions, de discussions et d'actions à l'échelle de l'agglomération franco-valdo-genevoise sur le logement et l'habitat qui permette de:

- Donner aux élus et à l'administration des éléments clés d'une vision à l'échelle transfrontalière des problèmes de l'habitat
- Proposer aux collectivités publiques des objectifs, mesures et un programme d'actions pour l'habitat et le logement



- Observer et suivre les effets sur l'habitat, à l'échelle de l'agglomération transfrontalière, du développement économique et démographique de la région en identifiant les problèmes et les besoins
- Mettre en relation la politique de l'habitat avec les autres grands volets de l'aménagement de l'agglomération (transports, économie, urbanisation,...)
- Fournir une analyse des éventuelles disparités, incohérences, manques, faiblesses... résultant de la mise en relation, à l'échelle de l'agglomération, des politiques de l'habitat de chaque partenaire institutionnel
- Conforter les politiques foncières publiques, s'assurer qu'elles sont en phase avec les perspectives de développement et les besoins en réserves foncières ;
- Vérifier que l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs des politiques de l'habitat sont cohérents par rapport aux évolutions des besoins à moyen et long terme;
- Contrôler que les 9 thèses pour une politique concertée de l'habitat sont effectivement prises en compte dans les documents d'aménagement du territoire et d'urbanisme (SCOT, PLH, Plan directeur) et mises en œuvre dans les projets;
- Diagnostiquer les effets négatifs des disparités économiques et institutionnelles des partenaires sur la politique de l'habitat ;
- Formuler des propositions d'actions aux partenaires pour pallier les effets négatifs des disparités régionales transfrontalières:
- Encourager les politiques foncières publiques et la constitution de réserves de terrains constructibles ;
- Proposer des mesures d'incitation à la production de logements sociaux en partenariat transfrontalier ;
- Maintenir les équilibres entre les différents types de logement à vocation sociale et lutter contre l'exclusion du marché du logement pour les personnes les plus fragiles économiquement et socialement ;
- Donner des objectifs et mesures aux acteurs politiques dans le cadre des processus de révision des documents de base (SCOT, PLH, Plan directeur...).

Cette démarche a pour but de laisser une large place à la consultation des différents acteurs et responsables des politiques de l'habitat et de se prolonger par des actions de diffusion/partage des résultats sous forme de séminaire ou rencontre thématique.

Soutien du Projet d'agglomération aux actions en cours

Le Plan directeur de l'habitat transfrontalier, initié par le CRFG en 2005, doit être achevé à la fin de l'année 2006. Il est décrit plus bas dans la fiche-action qui lui est consacrée.



Principaux partenaires compétents

- Etablissements publics de coopération intercommunale et Communes françaises
- Conseils généraux français, notamment celui de l'Ain qui a pris la compétence logement depuis 2005
- Etat français
- Partie genevoise et vaudoise à préciser.

Action envisagée

Mise en œuvre du Plan directeur de l'habitat transfrontalier.

→ Projet de la fiche action détaillée page 112

Economie

Diagnostic de la thématique

Bénéficiant d'infrastructures majeures (aéroport, autoroutes, TGV, universités), du rayonnement de Genève, d'un environnement et d'un cadre de vie de qualité, le territoire de l'agglomération se caractérise par une frontière qui crée une situation paradoxale.

D'une part, un fort dynamisme économique qui se traduit sur les dix dernières années par une croissance des emplois privés, du nombre d'entreprises, un taux de chômage relativement homogène (faible pour la couronne française par rapport à la moyenne nationale française et assez élevé pour le canton de Genève par rapport à la moyenne nationale suisse). Ces évolutions, nourries par la diversité des caractéristiques économiques des bassins et des secteurs d'activité, se traduisent par une forte tertiarisation des emplois.

D'autre part, la forte concentration des emplois sur Genève (80%) et la croissance rapide du nombre de frontaliers (plus de 50 000 permis valables en 2005) accentuent les tensions. La frontière alimente toujours un développement commercial, rapide, peu maîtrisé en périphérie, entretient un effet d'aspiration de la main d'œuvre qualifiée vers la Suisse romande et maintient une méconnaissance réciproque des entreprises en France comme en Suisse. Cette situation limite le développement de l'activité industrielle, du BTP et des services et fragilise l'attractivité du territoire.

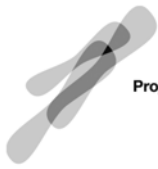
Ces évolutions sectorielles et spatiales sont de nature à déséquilibrer le tissu économique du territoire, ainsi que la qualité des emplois en terme de compétences, de qualification et de pouvoir d'achat, tout en accentuant les tensions sociales. Aujourd'hui, la frontière agit à la fois comme un catalyseur du développement économique, et comme un facteur d'accroissement des inégalités sociales.

Les différences de politique et de culture économique de part et d'autre de la frontière, mais également la faiblesse des réflexions communes limitent globalement la compétitivité de l'agglomération. Dès lors, il s'avère nécessaire d'imaginer un développement économique partagé, concerté et solidaire, reposant sur nos atouts respectifs et favorisant une meilleure répartition des emplois et des activités économiques sur un plan quantitatif et qualitatif.

Enjeux de la thématique

L'agglomération franco-valdo-genevoise doit affronter de nombreux enjeux en matière de développement économique. Le territoire est attractif, mais le développement économique ne se répartit pas de façon équilibrée sur le territoire. Ses effets sont également nombreux, inévitables et disparates pour la population de notre bassin transfrontalier.

Dans ce contexte, les principaux défis que l'agglomération se propose de relever en matière de développement économique sont :



- De renforcer le développement multipolaire de l'agglomération en favorisant la complémentarité du tissu économique sur un plan territorial et sectoriel.
- De rééquilibrer la qualité des entreprises et des emplois dans l'agglomération en favorisant la création, le maintien, le renouvellement et le développement des emplois qualifiés, notamment sur le plan technologique et industriel, de part et d'autre de la frontière ;
- De tirer partie de l'avantage concurrentiel de la frontière en favorisant les synergies pour créer une dynamique économique forte (développement des industries spécialisées, des biotechnologies, des hautes technologies, des activités internationales publiques et privées...);

→ La promotion d'un développement économique multipolaire concerté et solidaire demeure donc au centre des préoccupations de l'agglomération.

Objectifs de la thématique

L'objectif prioritaire que se donne les partenaires du Projet d'agglomération est de tracer une politique coordonnée d'accueil et de déploiement des activités économiques à l'échelle transfrontalière.

Au travers de cette politique, il s'agit avant tout de favoriser les complémentarités et les synergies entre les différents systèmes économiques français, genevois et vaudois.

Il s'agit également de favoriser une meilleure répartition des activités et des emplois, en tenant compte bien évidemment des facteurs fondamentaux de l'implantation d'entreprise.

Cette politique traduit enfin la volonté de renforcer l'attractivité économique de l'agglomération toute entière en travaillant prioritairement à l'amélioration de la qualité des conditions cadres régionales pour l'accueil des activités.

Soutien du Projet d'agglomération aux actions en cours

Différentes initiatives ont déjà donné lieu à des actions ayant comme objectif le rapprochement des systèmes économiques français et suisses. On citera à titre d'exemple, et de façon non exhaustive, les actions promues par le Conseil du Léman à ce jour :

- le Guide « Travailler en pays voisin »,
- l'Agenda des expositions, salons et foires,
- la publication trimestrielle des chiffres clefs de l'espace lémanique,
- la création de l'Union Lémanique de l'Artisanat et des Métiers,
- l'organisation des Bourses translémaniques des affaires

Principaux partenaires compétents

Le développement économique de l'agglomération franco-valdo-genevoise fédère un nombre important d'acteurs et d'institutions compétentes en la matière.

Côté français :

- Les communes
- Les communautés de communes
- Les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie
- La région Rhône-Alpes
- L'Etat français
- Les chambres consulaires et représentations professionnelles
- Les agences économiques
- ...

Côté suisse :

- Département de l'économie et de la santé, Direction générale des affaires économiques
- La Chambre de commerce et d'industrie de Genève (CCIG)
- La Fédération des entreprises romandes et l'Union des associations patronales genevoises
- La Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS)
- L'Office pour la promotion des industries et des technologies (OPI)

Actions envisagées

Afin de répondre aux objectifs que se sont fixés les partenaires du Projet d'agglomération, et de permettre le développement d'une politique de déploiement et d'accueil des activités économiques, cinq fiches actions sont aujourd'hui proposées. Celles-ci continueront à être élaborées au cours de l'année 2007 afin que les partenaires concernés puissent s'engager dès la fin de l'année 2007.

Ces fiches actions s'intitulent comme suit :

1. Améliorer l'information multilatérale et sa lisibilité pour les entreprises
2. Améliorer les conditions –cadres de la multi-localisation
3. Structurer l'offre foncière et immobilière à vocation économique :
 - a. Organiser les espaces fonciers à vocation économique
 - b. Organiser le développement commercial
 - c. Favoriser le développement des activités internationales
4. Promouvoir ensemble le territoire
5. Développer la collaboration transfrontalière en matière d'offre touristique

→ Projet des fiches actions détaillées page 118

Environnement

Diagnostic et enjeux généraux de la thématique

La métropole franco-valdo-genevoise s'inscrit dans un environnement naturel de grande qualité, qui contribue fortement à sa notoriété : bénéficiant de zones « vertes » et agricoles de qualité, entouré par de grands espaces naturels, le lac et à proximité du Mont-Blanc, elle peut s'appuyer sur son image de « métropole verte », notamment dans le cadre de son développement économique et touristique.

La rapidité du développement observé au cours de ces dernières décennies et les contraintes de l'espace genevois ont fortement influé sur la perméabilité de la frontière et ont généré une intégration métropolitaine forte et rapide.

Cette dynamique est une chance pour le territoire mais elle est également porteuse de vrais risques face auxquels les coopérations doivent se renforcer.

L'explosion de la périurbanisation sur le territoire français engendre ainsi une forte consommation en terrains, la fragmentation et le cloisonnement des territoires naturels et le « mitage » de l'espace rural. Cet étalement urbain implique des impacts sur les différentes fonctions de l'espace rural, dont les fonctions écologiques et paysagères.

L'explosion de la mobilité automobile selon le mode de développement observé par « motorisation – étalement » se traduit par une situation clairement non satisfaisante en matière d'émissions polluantes, de qualité de l'air et de nuisances sonores.

Le développement de l'agglomération soulève également d'autres problématiques qui doivent être abordées à l'échelle de son territoire global, telles que les questions liées à la gestion de l'eau, la gestion des ressources et des déchets et les questions énergétiques en lien avec le développement territorial.

Le fait que l'agglomération franco-valdo-genevoise constitue le territoire naturel dans lequel les questions environnementales doivent être traitées de manière proactive et cohérente a déjà été reconnu et s'est concrétisé par des collaborations transfrontalières efficaces dans certains domaines, tels que les contrats de rivières ou les démarches initiées par le CRFG (plan « vert-bleu » ; Charte des paysages lémaniques,...).

En se basant sur ces acquis, le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois doit définir en matière environnementale une vision stratégique commune à l'échelle de l'ensemble du territoire. Cette stratégie environnementale devra s'insérer dans une vision multifonctionnelle du territoire, intégrant notamment les dimensions patrimoniales, sociales et économiques.

La prise en compte des préoccupations environnementales devra d'une part assurer une maîtrise et une limitation des impacts liés au développement socio-économique de l'agglomération, mais aussi et surtout se décliner en véritable projet territorial durable avec les objectifs suivants :

- Préserver et développer les valeurs paysagères et naturelles ;
- Organiser le territoire (urbanisation ; infrastructures de transport ; activités économiques) afin de limiter les besoins en énergie, les émissions de gaz à effet de serre et les nuisances ;
- Gérer les ressources locales et régionales (eau ; énergie ; matériaux minéraux ; bois) de manière durable (équilibre avec leur capacité de renouvellement naturelle ; valorisation des filières économiques régionales ; minimisation des flux de déchets)
- Maîtriser les pollutions et les risques technologiques et naturels.

L'évaluation environnementale stratégique (EES), constitue l'outil permettant d'assurer, de manière proactive, une prise en compte optimale des différents objectifs et enjeux environnementaux liés au développement socio-économique de l'agglomération.

L'EES est un outil d'aide à la décision, ancré dans la législation française et suisse, visant à optimiser, dans une logique de développement durable, les impacts environnementaux induits par un Plan, un Programme ou une « Politique ». L'EES comporte quatre étapes :

1. *Cadrage* : réaliser, à l'échelle de l'agglomération, un diagnostic permettant de définir les différents potentiels et contraintes environnementaux. Ce diagnostic doit permettre de hiérarchiser et de territorialiser les différents objectifs et enjeux environnementaux. Les critères d'évaluation environnementale doivent également être définis à ce stade.
2. *Evaluation* : évaluer les différents scénarios ou variantes en fonction de l'impact environnemental induit. Cette étape comporte également un travail de suivi et de coordination de l'élaboration du projet visant à intégrer de manière optimale les préoccupations environnementales dans le cadre de la définition des options d'aménagement du Projet d'agglomération.
3. *Reporting* : résumer et faire le bilan du processus EES engagé
4. *Monitoring* : contrôler la mise en œuvre du programme au regard des options et des mesures d'accompagnement décidées, sur la base d'indicateurs de suivi pertinents.

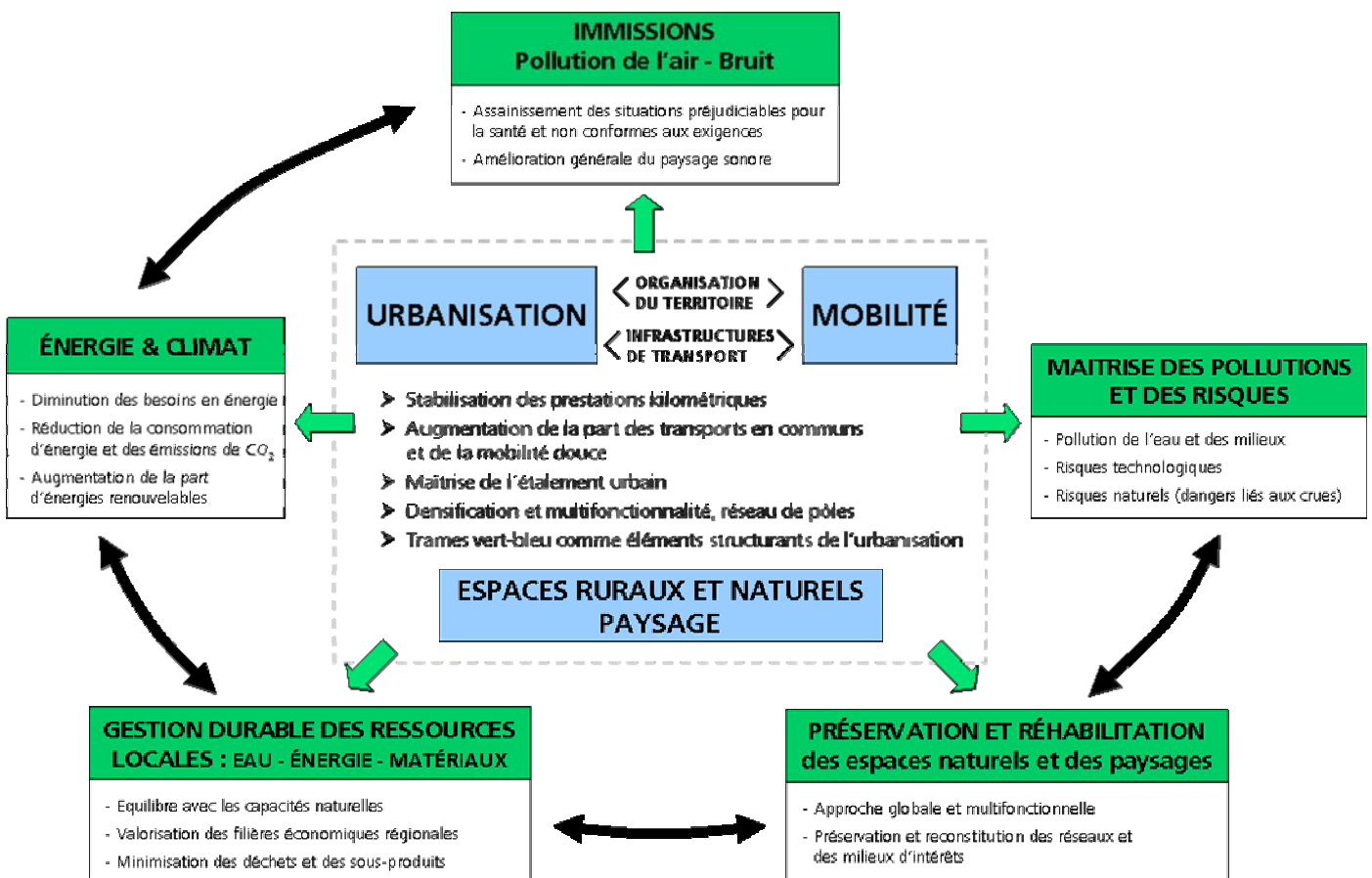
Les modalités de mise en œuvre de l'EES doivent notamment passer par:

- Une mobilisation des partenaires institutionnels en charge des différentes problématiques environnementales à l'échelle des différentes entités territoriales concernées afin de dégager une vision cohérente et partagée des objectifs à l'échelle de l'agglomération.
- Une collaboration étroite avec les partenaires en charge des différents volets du projet d'agglomération ainsi qu'une intégration de représentants du groupe de travail Environnement (à créer) dans le groupe Urbanisation-mobilité.

Les paragraphes ci-après présentent une synthèse préliminaire des enjeux, objectifs et mesures à prévoir dans le cadre du projet d'agglomération pour les sept domaines suivants :

- Nature et paysage
- Eaux
- Ressources locales et déchets
- Energie
- Qualité de l'air et émissions de polluants
- Environnement sonore
- Risques technologiques

Principaux enjeux environnementaux à considérer dans le cadre du Projet d'agglomération



Nature et paysage

Diagnostic et enjeux à l'échelle de l'agglomération

L'explosion de la périurbanisation engendre une forte consommation en terrains, la fragmentation et le cloisonnement des territoires naturels et le « mitage » de l'espace rural. Cet étalement urbain implique des impacts sur les différentes fonctions de l'espace rural, dont les fonctions écologiques et paysagères.

Sur le territoire genevois, la situation est relativement préservée du fait des statuts de protection élevée dont bénéficient les espaces agricoles et les entités forestières. L'effet de coupure lié notamment aux infrastructures de transports est particulièrement sensible au niveau de la couronne périurbaine qui se développe sur territoire français au-delà de la frontière. Les conditions topographiques renforcent encore localement cette tendance. Le massif du Salève n'est ainsi déjà plus accessible pour la faune depuis le secteur de Genève Sud. La disparition progressive des corridors de grande faune reliant les massifs forestiers de plaine aux massifs de versants est observée de manière générale pour le Jura, le Vuache et les Voirons.

Différents territoires à enjeux (paysagers, écologiques, identitaires) peuvent être identifiés dans le cadre de la poursuite de l'urbanisation diffuse actuellement observable, tels que « marges » rognées à la fois par l'extension du pôle central de l'agglomération et par la périurbanisation et « verrous » dans lesquels se concentrent sur un espace réduit des infrastructures de transport et urbaines importantes, par exemple en raison d'une configuration topographique particulière.

Objectifs à considérer dans le cadre du Projet d'agglomération

Les impulsions mises en œuvre en matière d'organisation du territoire et d'urbanisation, qui découlent d'une concrétisation coordonnée des planifications directrices des différentes entités territoriales concernées (Plan Directeur Cantonal ; SCOT ;...), ont un effet favorable en matière d'utilisation rationnelle du sol et présentent des potentialités à concrétiser en matière de protection et de valorisation du patrimoine naturel et paysager des territoires ruraux et urbains.

Une approche globale et multifonctionnelle, qui pourra s'appuyer sur différentes démarches déjà initiées notamment dans le cadre du CRFG (Plan Vert-Bleu ; Charte des paysages lémaniques,...) intégrant les territoires urbains, périurbains, ruraux et les massifs montagneux doit être engagée selon les principes suivants :

- Assurer la préservation et la reconstitution des réseaux de milieux naturels terrestres et aquatiques dans une dimension transfrontalière cohérente :
 - Préserver de vastes zones cohérentes pour leur intérêt agricole, paysager et identitaire en freinant la dissémination des constructions dans le territoire. Reconnaître et protéger les milieux de valeur, souvent transfrontaliers.



- Diversifier le paysage et favoriser des mesures environnementales dans le sens de la préservation et de la reconstitution d'un réseau des milieux naturels terrestres et aquatiques.
 - Pérenniser et rétablir les corridors biologiques fonctionnels en particulier pour la grande faune entre chaque secteur de forêt de plaine et les montagnes avoisinantes
 - Poursuivre la politique de protection des massifs montagneux, de manière à préserver ces éléments majeurs du patrimoine naturel, dans une perspective d'unifier les statuts de protection et les règles de gestion à l'échelle de l'agglomération.
 - Développer, au niveau des tissus urbains et périurbains, un maillage des espaces verts et publics relié à des pénétrantes de verdure et aux réseaux écologiques en milieu rural, à concevoir en tant qu'outil pour contenir, organiser et qualifier le développement urbain. De nouveaux parcs urbains compléteront le maillage vert à vocation multifonctionnelle (nature, culture, délasserement informel, aération de la ville).
 - Poursuivre le programme de renaturation et de protection des cours d'eau et de leur espace minimal initié dans le cadre des contrats de rivière transfrontaliers, en tant que couloirs écologiques et pénétrantes bleu-vert dans le tissu aggloméré.
 - Coordonner les politiques de mise en valeur des rives du lac et en matière de navigation de plaisance.
- Améliorer la compatibilité des diverses fonctions à remplir par l'espace rural du bassin franco-valdo-genevois : agriculture, protection des espèces et des paysages, détente et loisirs.
 - Engager des programmes de requalification et réhabilitation des espaces urbains et ruraux pour des « territoires à enjeux », tels que « marges » rognées à la fois par l'extension du pôle central de l'agglomération et par la périurbanisation et « verrous » dans lesquels se concentrent sur un espace réduit des infrastructures de transport et urbaines importantes, par exemple en raison d'une configuration topographique particulière.
 - Revaloriser les filières (filiale bois notamment) et mettre en place un outil politico-juridique permettant la péréquation et la valorisation des prestations non alimentaires en zone agricole d'une manière homogène sur l'ensemble du territoire de l'agglomération. Faciliter l'adaptation de l'agriculture aux mutations actuellement prévisibles vers les activités agro-environnementales et vers la pluri-activité.

Actions déjà engagées à l'échelle de l'agglomération

Différentes actions ont déjà été engagées notamment à l'initiative du CRFG et du Conseil du Léman, telles que : Plan Vert-Bleu ; Cartographie du bassin genevois : réseaux écologiques ; hydrographiques ; milieux agricoles et milieux pionniers ; Protection et mise en valeur paysage du Salève ; Gestion commune de la sauvegarde des marais et zones humides transfrontalières ; Carte des corridors de grande faune transfrontaliers ; Projets de corridors biologiques du bassin genevois ;

Charte des paysages lémaniques ; Gestion commune pêche du lac ; projets repeuplements cours d'eau français.

Actions à intégrer au Projet d'agglomération

- Inventaire des valeurs naturelles et paysagères : Identifier les valeurs, en terme de biodiversité et de paysage, de l'agglomération en vue de leur promotion sociale et économique, ceci dans le respect des stratégies nationales de la biodiversité (à l'instar de ce qui se fait pour la gestion des ressources piscicoles du Léman).
- Identifier les milieux aquatiques et terrestres devant être préservés ou reconstitués ou pour lesquels des réseaux sont à rétablir ou reconstituer
- Etablir la fonction dominante des espaces agricoles.
- Définir la gestion des « territoires à enjeux » liés au développement de l'urbanisation, pour lesquels des mesures de préservation ou de réhabilitation des fonctions naturelles et paysagères doivent être engagées de manière prioritaire.

Principaux partenaires compétents

- *Territoires français* : Communautés de communes ; Départements ; communes ; DDE, DIREN ; DDAF ; ONF
- *Canton de Genève* : Département du territoire : Domaine Nature et Paysage
- *Canton de Vaud* : Département de la sécurité et de l'environnement : Forêts, faune et nature.

Eau

Diagnostic et enjeux à l'échelle de l'agglomération

Les différentes questions liées à la gestion globale de l'eau, en termes de ressource, de milieu aquatiques, de protection contre les dangers liés aux crues, de maîtrise des pollutions et d'assainissement ont déjà fait l'objet de diverses approches concertées à l'échelle des bassins versants transfrontaliers, notamment dans le cadre des Contrats de rivières.

Dans le cadre de la poursuite du développement de l'agglomération, il est néanmoins indispensable d'intensifier cette collaboration. La question de la protection et de la gestion durable de la ressource en eau à l'échelle de l'agglomération revêt ainsi une importance primordiale, en tenant compte des disponibilités (limites de certaines ressources locales et abondance grâce au Lac Léman), des aspects économiques, de sécurité d'approvisionnement et écologiques.

Objectifs à considérer dans le cadre du Projet d'agglomération

Il s'agit d'harmoniser à l'échelle globale de l'agglomération et de poursuivre les actions déjà initiées avec une vision prospective. Le développement de l'agglomération à l'horizon 2030 soulève en effet des enjeux importants en termes de sollicitation supplémentaire de la ressource et d'impacts sur le cycle de l'eau et les milieux aquatiques.

Les conditions à remplir par le développement de l'agglomération afin de garantir une gestion durable du patrimoine « eau » devront ainsi être clairement définies à l'échelle de l'agglomération.

Actions déjà engagées à l'échelle de l'agglomération

Cinq contrats de rivières transfrontaliers portant sur l'ensemble des bassins versants du bassin franco-genevois ont été signés entre 1995 et 2006.

La protection et la gestion concertées de la nappe franco-suisse du Genevois fait l'objet d'un arrangement conclu en 1978 entre le Conseil d'Etat genevois et le préfet de la Haute-Savoie.

Différentes collaborations franco-genevoises en matière d'assainissement sont en outre à signaler, telles que l'assainissement des eaux usées de l'agglomération de St.-Julien à la STEP d'Aïre ou l'assainissement des eaux usées d'une partie du Pays-de-Gex dans la nouvelle STEP du Bois-de-Bay, pour lequel un Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) a été créé en septembre 2005.

Actions à intégrer au Projet d'agglomération

En terme d'outils de gestion, une synthèse des données pertinentes à l'échelle de l'agglomération doit être établie. En particulier, l'inventaire des ressources en eau disponibles doit être établi à l'échelle globale du territoire concerné avec définition des conditions à respecter pour garantir leur protection et leur exploitation équilibrée dans le contexte du développement de l'agglomération.

Une stratégie de gestion et d'approvisionnement en eau à l'échelle de l'agglomération pourra être définie sur cette base.

Les actions opérationnelles à prévoir pourraient porter sur les aspects suivants :

- Mise en œuvre des outils institutionnels et opérationnels à même de garantir une gestion optimale et durable des ressources dans le contexte d'un bassin hydrographique cohérent (masse d'eau au sens de la directive cadre européenne). ;
- Harmonisation, mise en réseau et pérennisation des différentes actions initiées dans le cadre des Contrats de rivières qui arriveront à échéance entre 2011 et 2012 ;
- Définition de périmètres de solidarité de l'assainissement à l'échelle régionale en considérant les infrastructures planifiées à moyen et long terme.

La création d'une Communauté de l'eau au plan transfrontalier pourrait constituer l'outil adéquat afin de gérer de façon globale aussi bien les questions de préservation durable des ressources, d'alimentation en eau, d'assainissement et de la gestion des cours d'eau et eaux de surface.

Principaux partenaires compétents

- *Territoires français* : Communautés de communes ; Conseil général de l'Ain, Mission InterServices de l'Eau (MISE) ; Agence de l'Eau ; DDAF ; DDE ; DIREN ; DDASS ;
- *Canton de Genève* : Département du territoire : Domaine de l'eau (DomEau) et Service cantonal de géologie (SCG) ;
- *Canton de Vaud* : Département de la sécurité et de l'environnement : Eaux, Sols et Assainissement.

Ressources en matériaux et déchets

Diagnostic et enjeux à l'échelle de l'agglomération

Pour ce domaine, le développement soutenu de l'agglomération soulève en particulier des enjeux en matière de gestion des matériaux de construction, avec un tarissement annoncé des gisements de graviers du canton de Genève à un horizon de 15 à 20 ans et une pénurie en matière de sites de stockage de déblais et gravats non pollués. Cet enjeu justifie la mise en œuvre d'une stratégie concertée et harmonisée de gestion et d'incitation à la valorisation des matériaux minéraux à l'échelle de l'agglomération transfrontalière.

La gestion du gisement de bois naturel et usagé mérite également d'être optimisée à l'échelle de l'agglomération, dans une perspective de développement durable intégrant les aspects environnementaux (valorisation d'une source d'énergie durable ; régénération des massifs forestiers), économiques et sociaux (réhabilitation de filières locales).

En ce qui concerne la gestion des déchets ménagers, l'agglomération présente deux usines d'incinération (Cheneviers et Bellegarde) de capacité suffisante pour le futur proche. Une approche concertée à l'échelle de l'agglomération paraît cependant indispensable dans le cadre de la planification du renouvellement de ces infrastructures majeures, prévu au-delà de l'horizon 2015. Une collaboration avec le canton de Vaud permettrait de minimiser la construction de nouvelles infrastructures. Par ailleurs, une harmonisation à l'échelle transfrontalière des mesures de tri à la source devrait être recherchée afin de clarifier les règles pour une population de plus en plus active des deux côtés de la frontière et améliorer les taux de recyclage.

Objectifs à l'échelle de l'agglomération

Mettre en œuvre une stratégie globale de gestion des matériaux de construction à l'échelle de l'agglomération, intégrant la gestion durable des gisements de matériaux minéraux et des volumes de stockage et une promotion concertée de la valorisation des matériaux de construction recyclés.

Régénération de la filière de bois naturel et de la valorisation du bois usagé.

Vision stratégique commune, permettant d'opérer des choix concertés lors de décisions importantes en matière d'infrastructures de traitement ou de concepts de gestion.

Action déjà engagée à l'échelle de l'agglomération

- Procédure de contrôle de l'exportation des déblais de chantiers de terrassement depuis la Suisse vers la France (GEDEC/DRIRE) entrée en vigueur le 15 juin 2004.

Actions à intégrer au Projet d'agglomération

Les actions à envisager doivent permettre de définir les modalités opérationnelles d'atteinte des objectifs définis :

- Concept de gestion durable des matériaux de construction à l'échelle de l'agglomération intégrant une vision globale : valorisation des matériaux recyclés – gestion durable des gisements naturels et des volumes de stockage ;
- Conditions à mettre en œuvre pour régénérer la filière de bois naturel et améliorer la valorisation du bois usagé ;
- Inventaire global des problématiques afin d'identifier les mesures d'optimisation et les opportunités à l'échelle franco-valdo-genevois (harmonisation des politiques de tri à la source ; identification des choix stratégiques futurs nécessitant une concertation, notamment en matière d'incinération et de recyclage ; évaluation d'opportunités particulières, par exemple en matière de traitement des déchets verts et de boues STEP).

Principaux partenaires compétents

- *Territoires français* : Communautés de communes ; Conseil général de l'Ain, SIDEFAGE ; DRIRE, DDAF ; ADEME ;
- *Canton de Genève* : Département du territoire : Service cantonal de gestion des déchets (GEDEC) ;
- *Canton de Vaud* : Département de la sécurité et de l'environnement : Eaux, Sols et Assainissement.

Energie et émissions de gaz à effet de serre

Diagnostic et enjeux à l'échelle de l'agglomération

L'agglomération franco-valdo-genevoise ne déroge pas au constat général d'une grande dépendance envers les énergies fossiles, source d'émissions excessives en CO₂ et préoccupation économique majeure avec la fin annoncée de l'ère du pétrole à bon marché.

Ce constat est en outre renforcé par le mode de développement actuel de l'agglomération selon le principe de « motorisation – étalement », du fait de l'accroissement de la demande en transports et d'une prédominance d'un mode d'urbanisation diffus, peu propice à la mise en œuvre de stratégies efficaces en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie et de recours aux énergies renouvelables.

En ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre, les données et projections disponibles à l'échelle du canton de Genève et extrapolables à l'ensemble de l'agglomération, mettent en évidence une augmentation significative des émissions de CO₂ entre 1990 et 2010. Cette tendance n'est clairement pas compatible avec les objectifs définis par le protocole de Kyoto, ratifié par la France et la Suisse.

Différentes mesures visant à garantir une utilisation plus rationnelle de l'énergie et à développer les énergies renouvelables ont néanmoins été mises en œuvre. Pour le Canton de Genève, les objectifs à atteindre afin de tendre vers un développement durable sont fixés par la Conception générale de l'énergie 2001-2005 et le Plan directeur cantonal de l'énergie. Le bilan intermédiaire établi sur les tendances observées entre 1990 et 2000 constate que même si des résultats importants ont été obtenus, les actions conduites jusqu'à présent sont insuffisantes pour atteindre les objectifs fixés à l'horizon 2010.

Objectifs à l'échelle de l'agglomération

Les objectifs à atteindre à l'horizon 2010 découlent du protocole de Kyoto ratifié par la France et la Suisse. Pour le territoire genevois, ces objectifs ont été quantifiés par la loi fédérale sur le CO₂ et la Conception cantonale générale de l'énergie, qui fixent une réduction globale de 10% des émissions de CO₂ entre 1990 et 2010 (-15% pour les combustibles et -8% pour les carburants). Une stabilisation de la consommation d'électricité ainsi qu'une augmentation de la quote-part d'énergie hydraulique locale et des autres énergies renouvelables sont également exigées.

Ces objectifs définis à l'horizon 2010 sont à considérer comme un jalon intermédiaire dans le cadre d'une transition vers un approvisionnement en énergie durable, pour lequel une vision partagée existe des 2 côtés de la frontière : Société à 2000 watts côté suisse et Stratégie « Facteur 4 » (Division par 4 des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050) côté français.

Par rapport à ces objectifs stratégiques, les aspects de la planification énergétique territoriale doivent être intégrés dans le projet d'agglomération : maîtrise de l'étalement urbain pour réduire les

consommations d'énergie ; densification et multifonctionnalité des pôles secondaires afin de créer les bases adéquates à la mise en œuvre de stratégies énergétiques optimales (maîtrise des besoins ; exploitation de synergies ; recours à des énergies renouvelables).

Actions déjà engagées à l'échelle de l'agglomération

Des collaborations transfrontalières concrètes ont déjà été initiées, notamment au niveau de l'établissement de concepts énergétiques relatifs à des Pôles d'aménagement concertés transfrontaliers. Différentes collaborations dans le cadre de projets Interreg sont également à mentionner, notamment dans les domaines du bois-énergie, de la biomasse ou portant sur l'établissement d'un guide pratique franco-suisse relatif à l'efficacité énergétique dans l'aménagement du territoire édité en 2006.

Actions à intégrer au Projet d'agglomération

- Définir un cadre commun et harmonisé à l'échelle de l'agglomération à partir des réglementations, planification et stratégies applicables aux différentes entités territoriales :
 - Intégration des dimensions énergétique et climatique dans les documents et politiques d'urbanisme de planification ;
 - Elaboration et harmonisation des méthodes (développement de la planification énergétique territoriale) ;
 - Détermination d'objectifs quantifiés en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie (URE) et le développement des énergies renouvelables (REN) avec des indicateurs de suivi ;
 - Mise en valeur et harmonisation des labels de qualité ;
 - Maîtrise de la demande et diversification de la source d'énergie (biomasse).
- Stratégie commune de valorisation des énergies renouvelables locales : régénération de la filière bois ; biomasse agricole ; géothermie, valorisation des rejets thermiques – écologie industrielle.
- Encourager les initiatives publiques ou privées visant à développer la fabrication et l'utilisation de bioénergie (biocarburants, biocombustibles) à base de déchets et de productions, notamment agricoles et forestiers.
- Collaboration opérationnelle sur des projets transfrontaliers.

Principaux partenaires compétents

- *Territoires français* : Communautés de communes ; ADEME, DIREN, DRIRE ;
- *Canton de Genève* : Département du territoire : Service cantonal Service cantonal de l'énergie (SCANE) ;

- *Canton de Vaud* : Département de la sécurité et de l'environnement : Environnement et énergie.

Qualité de l'air

Diagnostic et enjeux à l'échelle de l'agglomération

La croissance effrénée de la mobilité automobile selon le mode de développement observé par « motorisation – étalement » se traduit par une situation clairement non satisfaisante en matière d'émissions polluantes et de qualité de l'air.

Le suivi de la qualité de l'air montre que d'importants secteurs de l'agglomération présentent des concentrations excessives de dioxyde d'azote, d'ozone et de particules fines avec une tendance à la stagnation, voire à l'aggravation, depuis 2000. Les dépassements des valeurs limites en matière d'ozone, en période estivale, et en matière de particules fines, en particulier lors d'inversions thermiques en automne et en hiver, concernent l'ensemble de l'agglomération franco-valdo-genevoise.

Le suivi du plan de mesures 2003 – 2010 pour l'assainissement de la qualité de l'air à Genève (bilan 2004) montre que les mesures mises en œuvre ne sont pas suffisantes pour assurer une réelle amélioration de la qualité de l'air à Genève.

Pour assainir la situation, une intervention à la source du problème à l'échelle de l'agglomération dans son ensemble, soit dans la maîtrise de l'étalement urbain ainsi que de ses conséquences négatives en terme de dépendance à l'égard des transports individuels motorisés est indispensable, en intégrant plus étroitement les stratégies au niveau des transports et de l'aménagement du territoire.

Les mesures de développement des infrastructures de transport collectif et d'organisation de l'urbanisation (développement du pôle central et des pôles relais complémentaires et multifonctionnels avec une densification autour des nœuds du réseau de transport maillé TC) prévues dans le volet « mobilité – urbanisation » du Projet d'agglomération permettent d'infléchir le taux d'augmentation des prestations kilométriques en transports individuels motorisés observées jusqu'à présent compte tenu de l'augmentation importante des besoins en mobilité induite par le développement de l'agglomération, la tendance ne peut cependant être inversée d'ici à l'horizon intermédiaire 2015 – 2020.

Malgré un infléchissement des tendances défavorables à l'environnement observées jusqu'à présent, le scénario « 2015/2020 avec planification » le respect des valeurs limites d'émissions (obligation imposée par la législation suisse et définies comme objectifs dans les réglementations européennes) ne pourra pas être atteint selon les prévisions les plus récentes en la matière.

Objectifs à considérer dans le cadre du Projet d'agglomération

Au moyen d'une mise en cohérence des plans de mesures d'assainissement de l'air applicables aux différentes entités territoriales concernées, le projet d'agglomération devra contribuer à assurer le respect des valeurs limites d'immissions fixées par la réglementation suisse et définies comme objectifs dans les réglementations européennes, en particulier en ce qui concerne les concentrations de dioxyde d'azote, de particules fines et d'ozone.

Actions déjà engagées à l'échelle de l'agglomération

- Synthèse et édition de brochures d'information relatives à qualité de l'air pour la région lémanique sous l'égide du groupe « Transalp'air », intégrant une comparaison des normes applicables.
- Coopération transfrontalière dans le cadre des plans d'information et d'alerte en matière de pollution à l'ozone et aux particules fines.

Actions à intégrer au Projet d'agglomération

- Elaboration d'un outil de suivi et de prévision des émissions et immissions de polluants communs et harmonisé à l'échelle de l'agglomération.
- Elaboration d'un programme harmonisé d'assainissement de l'air à l'échelle de l'agglomération, intégrant des interventions à la source du problème (maîtrise de l'étalement urbain en synergie avec le volet « urbanisation – mobilité ») et assurant une coordination opérationnelle entre les plans en vigueur ou prévus au niveau des différentes entités territoriales (Plan de mesures OPAir pour le Canton de Genève ; Plan de protection de l'atmosphère (agglomération de plus de 250'000 habitants) et Plan de déplacements urbains (PDU, agglomération de plus de 100'000 habitants) à prévoir selon la réglementation française.

Principaux partenaires compétents

- *Territoires français* : Association agréée de surveillance de la qualité de l'air « L'air de l'Ain et des Pays de Savoie » (Air-APS) ; Préfectures ; DRIRE, DRASS et DDASS ;
- *Canton de Genève* : Département du Territoire - Service cantonal de la protection de l'air (SCPA) ;
- *Canton de Vaud* : Département de la sécurité et de l'environnement : Environnement et énergie.

Environnement sonore

Diagnostic et enjeux à l'échelle de l'agglomération

En matière de nuisances sonores, les estimations effectuées montrent que sur le canton de Genève environ 30'000 personnes sont exposées au-delà des valeurs d'alarme, et environ 90'000 personnes exposées au-delà des valeurs limites d'immissions fixées par l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit. Au total, environ 150 km de voies routières devront être assainies sur le canton de Genève, dont 60 km de routes cantonales selon le plan d'assainissement initié en 2003. Sur le territoire français, les grands axes de circulation routière sont également classés comme zones de nuisances sonores par arrêté préfectoral. Plusieurs « points noirs bruit » liés aux infrastructures de transport et destinés à être assainis, concernent l'agglomération franco-genevoise.

Les augmentations de trafic estimées pour l'horizon 2015-2020 sont de nature à aggraver la situation actuelle déjà non satisfaisante. Sur le territoire genevois, cet accroissement va à l'encontre des objectifs à atteindre en matière d'assainissement du bruit routier, et plus particulièrement à l'encontre des mesures de réduction des émissions de bruit à la source qui doivent être privilégiées selon la loi fédérale sur la protection de l'environnement. Sur le territoire français, cette tendance va également à l'encontre de l'objectif de réduction du nombre de personnes exposées à des immissions excessives et de résorption des différents « points noirs bruit » inventoriés.

A l'échelle de l'agglomération, les nuisances sonores liées au trafic ferroviaire et à l'exploitation de l'Aéroport International de Genève doivent également être considérées. Sur territoire suisse, le programme d'assainissement du bruit ferroviaire est en cours de réalisation. En ce qui concerne les nuisances liées au trafic aérien, les courbes isophones consignées dans la concession fédérale constituent la base de référence à respecter sur territoire suisse et français.

Objectifs à considérer dans le cadre du Projet d'agglomération

Amélioration générale de la qualité du paysage sonore et respect des normes légales, en privilégiant les mesures de réduction du bruit à la source, en considérant les principes de limitation selon l'état de la technique et l'économiquement supportable et de limitation renforcée lorsqu'il y a nuisance excessive. Cet objectif est ainsi fortement lié aux mesures de maîtrise des flux de transports individuels motorisés qui pourront être mises en œuvre dans le cadre du volet « mobilité – urbanisation » du projet d'agglomération.

Actions déjà engagées à l'échelle de l'agglomération

Une concertation transfrontalière a été mise en œuvre dans le cadre des mesures de limitation des nuisances sonores liées à l'Aéroport international de Genève Cointrin.

Actions à intégrer au projet d'agglomération

- Les projets et actions du volet "mobilité – urbanisation" devront prendre en compte les exigences en matière d'amélioration de l'environnement sonore et d'assainissement des nuisances excessives, notamment dans le cadre de la définition et du choix des options d'aménagement.

Principaux partenaires compétents

- *Territoires français* : Pôle compétence bruit DDASS ; DDE ;
- *Canton de Genève* : Département du territoire : Service cantonal de protection contre le bruit et les rayonnements non ionisants (SPBR) ;
- *Canton de Vaud* : Département de la sécurité et de l'environnement : Environnement et énergie.

Risques technologiques

Diagnostic et enjeux à l'échelle de l'agglomération

Les installations à risques sont déjà recensées de manière exhaustive en fonction des législations spécifiques en vigueur :

- Cadastres cantonaux des risques, comprenant les entreprises et installations soumises à l'Ordonnance sur la protection des risques majeurs (OPAM) pour les cantons de Genève et de Vaud ;
- Liste des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE auxquelles appartiennent les installations soumises à la directive Seveso II) des départements de l'Ain et de la Haute-Savoie et autres installations et infrastructures technologiques similaires à celles recensées du côté genevois.

Objectifs à l'échelle de l'agglomération

Prévention et maintien des risques à un niveau acceptable dans le contexte du développement de l'urbanisation prévu à l'échelle de l'ensemble de l'agglomération.

Actions déjà engagées à l'échelle de l'agglomération

Collaboration transfrontalière dans le cadre de la convention CEE/ONU du 17 mars 1992 relative aux effets transfrontaliers des accidents industriels (prévention des accidents industriels et minimisation des effets transfrontaliers).

Actions à intégrer au Projet d'agglomération

Etablir, dans un premier temps, une carte de synthèse pour le SITL des installations à risques sur l'ensemble du canton de Genève, le district de Nyon ainsi qu'un pourtour de 10km sur la portion française du territoire de l'agglomération franco-valdo-genevoise. Cette carte permettra d'identifier les éventuelles implications et contraintes à considérer pour le développement territorial.

Dans un deuxième temps, en fonction des besoins et des moyens, le périmètre d'application de cette carte pourrait être élargi.

Principaux partenaires compétents

- *Territoires français* : DRIRE
- *Canton de Genève* : Département de la solidarité et de l'emploi : Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT)
- *Canton de Vaud* : Département de la sécurité et de l'environnement : Environnement et énergie.

→ Projet des fiches actions détaillées page 132

Formation

Diagnostic de la thématique

Dans une économie de la connaissance, la formation se révèle aujourd'hui comme l'un des outils fondamentaux du développement territorial transfrontalier, à la condition qu'une offre adaptée aux besoins du territoire existe et qu'elle soit connue de tous.

De la formation tout au long de la vie, c'est également un concept aujourd'hui largement partagé. Les carrières professionnelles évoluent rapidement et demandent des remises à jour continues des compétences. Des périodes de chômage, des projets de création d'entreprise, des désirs de réorientation, sont autant de facteurs qui poussent les individus à bien se former dès la formation initiale, et à poursuivre cet effort tout au long de leur vie.

Ces évolutions trouvent un écho particulier dans notre agglomération franco-valdo-genevoise. Alors qu'il existe un bassin d'emploi reconnu et organisé, le bassin de formation reste coupé par la frontière franco-suisse, voire même suisse-suisse entre le Canton de Vaud et le Canton de Genève.

Malgré leur proximité, les échanges d'étudiants restent encore limités de chaque côté de la frontière, les offres de formation demeurent méconnues, handicapant l'économie locale pour recruter une main d'œuvre qualifiée et entraînant le départ d'une large part des jeunes étudiants vers des pôles universitaires éloignés. L'exode des bacheliers français est un fait reconnu et malheureusement trop généralisé alors que des unités de formation reconnues existent de l'autre côté de la frontière.

Pourtant, le bassin de formation franco-valdo-genevois concentre à ce jour un nombre important d'élèves ou d'étudiants : 26 000 élèves dans les lycées, plus de 20 000 étudiants dans l'enseignement supérieur, environ 14 000 élèves en enseignement professionnel ou assimilé (*données à consolider avec la région de Nyon*). Ce bassin pourrait dès lors se renforcer en développant son attractivité et sa « perméabilité ».

En matière d'offre de formation, la multiplicité des acteurs et la dispersion des compétences qui en résultent rendent difficilement lisible le « marché » de l'information et de la formation continue et professionnelle. Près de 1 700 formations (courtes et longues) sont aujourd'hui proposées, principalement concentrées sur Genève et Annemasse.

D'autres manques sont aujourd'hui identifiés tels qu'un niveau d'information et d'orientation transfrontalière insuffisant notamment vers les métiers qui recrutent dans l'agglomération, mais aussi des relations entre entreprises et centre de recherche souvent trop limités.

Si des pratiques transfrontalières de formation initiale ou continue se développent, celles-ci semblent dès lors insuffisantes pour répondre de façon adaptée à un bassin d'emploi intégré et à un bassin de vie qui aujourd'hui désire se structurer.

Enjeux de la thématique

Si les potentiels de l'agglomération franco-valdo-genevoise sont nombreux, et que notre territoire peut profiter de la proximité de pôles de formation reconnus comme l'Université de Genève, le réseau des HES So, l'EPFL de Lausanne ou encore des universités de Savoie et de Lyon, un travail important demeure nécessaire pour donner corps à un véritable bassin de formation transfrontalier.

Les enjeux sont nombreux, il s'agit principalement :

- D'atténuer, de surmonter les obstacles liés à la reconnaissance mutuelle des diplômes et de l'expérience professionnelle,
- De travailler sur une offre plus qualitative et quantitative qui réponde aux besoins des entreprises et du public de l'agglomération et une offre de formation plus lisible sur le bassin
- De répondre et d'anticiper les besoins en ressources humaines des entreprises notamment en favorisant des compétences qualifiées et hautement qualifiées.
- De favoriser la mobilité européenne des étudiants
- De parvenir à améliorer l'insertion des publics en difficulté en facilitant la mobilité professionnelle vers les métiers en tension.

Objectifs de la thématique

Au regard des ces enjeux, l'agglomération franco-valdo-genevoise désire atteindre différents objectifs.

Le premier objectif identifié et prioritaire est celui de construire une offre de formation commune, tout au long de la vie, pour répondre aux besoins de l'agglomération et développer l'emploi des deux côtés de la frontière.

L'agglomération doit également parvenir à proposer un environnement favorable à l'accueil d'étudiants, notamment en considérant comme nécessaire une politique d'accueil concertée en matière de logement, de mobilité et de culture.

Enfin, au regard des évolutions économiques internationales, l'agglomération franco-valdo-genevoise désire également renforcer sa capacité de recherche et d'innovation, notamment en favorisant le développement d'un réseau européen des sciences de la vie et des technologies de pointe.

Soutien du Projet d'agglomération aux actions en cours

De nombreuses avancées ont déjà eu cours en matière de formation initiale et continue.

De manière générale, les accords bilatéraux ont permis de renforcer la coopération scientifique et technologique ainsi que la mobilité des étudiants et des personnes en formation (programmes européens SOCRATES, LEONARDO, JEUNESSE, INTERREG). Les échanges sont ainsi plus fréquents de part et d'autre de la frontière (en formation initiale, continue, générale et professionnelle).

En outre, les instances du CRFG et du Conseil du Léman travaillent à faciliter :

- l'accès des étudiants aux structures d'enseignement supérieur de l'agglomération (condition d'accès ; accès aux bourses ; protection sociale des étudiants) ;
- la reconnaissance réciproque des diplômes, notamment professionnels (CAP-BEP et CFC) et la validation transfrontalière des acquis de l'expérience professionnelle ;
- la connaissance de l'offre de formation transfrontalière (guide de l'enseignement supérieur ; mise en place d'un guichet franco-suisse de la formation continue).

En complément, les Unions Lémaniques des Chambres Consulaires oeuvrent à multiplier les échanges d'apprentis de part et d'autre de la frontière.

Dans le Genevois haut-savoyard, l'Université de Savoie renforce sa collaboration avec les structures d'Enseignement Supérieur de Suisse Occidentale pour le développement de la formation et de la recherche franco-suisse (création de l'Euro-Institut).

Dans le même temps, les autorités locales structurent des espaces de formation, de coordination d'actions et de partage d'informations : le pôle de formation d'Archamps ; la Maison Transfrontalière de la Formation (projet CEVA) ; le Technoparc du Pays de Gex, le Pôle-Genève Pays de Gex. Des projets sont également portés à partir des lycées existants, notamment pour la création de formations de techniciens supérieurs (Licences Professionnelles, etc.) ou en cours notamment sur des formations internationales à Saint Julien.

Principaux partenaires compétents

En matière de formation, l'ensemble des partenaires politiques compétents en matière de formation sont représentés au sein du Comité de pilotage politique du Projet d'agglomération, à la fois, sous l'angle de la solidarité, que de l'emploi ou encore de l'insertion.

Il conviendra toutefois d'y ajouter les services spécialisés tels que les centres d'information et d'orientation, les missions locales, le Greta, le Cnam, les universités, l'ANPE, les agences de développement économique... côté français, mais aussi l'Office pour la formation professionnelle et continue, les HES, les universités, les branches professionnelles, côté suisse.

Ces citations ne sont pas exhaustives, le marché de la formation possédant de nombreuses interactions avec le monde socio-économique.

Actions envisagées

Organiser, au niveau des établissements d'enseignement supérieur de part et d'autre de la frontière, des actions de recherche et de formation qualifiante, initiale et continue, y compris des acteurs locaux, dans le domaine du développement durable. Avec pour objectifs :

- Un programme de recherche mené par les universités de Savoie et de Genève sur « la structuration territoriale durable dans les Alpes contemporaines »,

- Des diplômes transfrontaliers qualifiantes (certificat de formation continue et Master) dans les domaines du :
 - Développement durable et territoires montagnards,
 - Tourisme dans l'Arc alpin,
 - Ecologie industrielle dans un contexte transfrontalier
 - Management de projets territoriaux et/ou transfrontaliers
- L'organisation de conférences, y compris « grand public », s'appuyant sur le réseau académique transfrontalier
- L'accueil et animation de groupes de réflexion académiques sur les problématiques du développement durable dans un contexte transfrontalier.

Par ailleurs, au regard des objectifs retenus par le Projet d'agglomération en matière de formation, les partenaires du Projet étudient l'opportunité de mettre en place dans un premier temps une mise en réseau des acteurs de la formation afin de permettre au public de tout âge, de tout niveau de qualification et de toute l'agglomération transfrontalière de choisir son orientation, trouver un emploi, changer sa vie professionnelle, créer son activité et trouver une formation.

Autres actions identifiées pour les années à venir

Le chantier de la formation demeure vaste et son programme de travail ambitieux. Le Projet d'agglomération devra avoir à cœur de poursuivre ses efforts au cours des années à venir afin de remplir les objectifs qu'elle s'est fixée.

De nombreuses propositions d'actions sont d'ores et déjà identifiées :

- Analyser des besoins actuels et futurs du tissu économique ; favoriser le rapprochement Ecoles-Entreprises ;
- Mettre en réseau les sites d'accueil ; développer et structurer des sites d'accueil notamment sur le territoire français en matière de recherche et d'innovation ;
- Promouvoir les coopérations transfrontalières entre établissements d'enseignement de Rhône-Alpes et de Suisse Occidentale ;
- Mettre en place les passerelles d'échange entre systèmes (information, orientation, reconnaissances des diplômes ; conditions d'accès ; mentions exigées ; etc)
- Renforcer le travail mener sur la validation transfrontalière des acquis d'expérience
- Mettre en place une politique d'accueil pour les étudiants : offre de transports en commun ; logements étudiants ; vie étudiante (services culturels, sportifs, associatifs, ...) ; bourse transfrontalière ; modalités d'indemnisation des stagiaires
- Développer les coopérations en matière de recherche : Fondation Franco-Suisse pour la Recherche et la Technologie ;



- Développer l'Euro-institut et le Biopark
- Favoriser les synergies croisées entre Universités, centres de Recherche et milieux économiques ;
- Structurer des pôles d'excellence autour des sciences du vivant (EuroBioCluster), des TIC, etc. ;
- Inscrire l'agglomération dans des réseaux régionaux nationaux et européens (Cancéropôle).

→ Projet de la fiche action détaillée page 148

Santé

Diagnostic de la thématique

D'une façon générale, la thématique de la santé occupe une place prépondérante dans le socle des services à la personne qui compose le Projet d'agglomération.

La santé est en effet un service essentiel qui doit être proposé aux habitants. Elle est au cœur de la problématique du développement durable, devant concilier les impératifs sociaux, économiques et environnementaux.

Ce service doit être accessible à tous, et ce de façon équitable quelque soit le statut des habitants (frontaliers ou non), ou leur lieu de domicile. Bien que les soins soient de très bonne qualité de part et d'autre de la frontière, il existe des situations difficiles pour les familles n'ayant pas accès aux soins dans leur bassin de vie (ambulatoires ou hospitalisations) : transport épuisant et coûteux pour les traitements lourds éloignement de la famille,... Cette inégalité d'accès aux soins est parfois présente au sein d'une même famille, notamment en fonction du statut de frontalier ou non des patients.

Il s'agit également d'un secteur structurant en matière d'équipement, l'implantation des établissements hospitaliers impactant de façon considérable l'organisation du territoire. En outre, les incidences sont évidentes en matière de desserte en transport en commun et plus globalement d'accessibilité.

Il s'agit enfin d'un service indispensable au bon fonctionnement d'une agglomération, et il se doit d'exister en tant que tel, en profitant des opportunités et complémentarités offertes par l'existence de la frontière. Cette dernière amène parfois certaines distorsions comme par exemple la pénurie très importante de personnel soignant dans les établissements de santé français, liée à un manque global en France et à une fuite en direction de la Suisse (différentiel salarial)

Il semble donc important d'offrir à tous les habitants du bassin de vie la possibilité d'être soignés dans l'agglomération en fonction des spécialités et complémentarités des différents établissements de santé.

Enjeux de la thématique

Des avancées ont été effectuées ces dernières années grâce à l'ouverture transfrontalière que prévoit le troisième Schéma Régional d'Organisation Sanitaire (SROS). Ce dernier, depuis le printemps 2006, prend en compte les HUG. Le rôle de recours des HUG est à redéfinir (activités qui pourraient être prises en charge) en tenant compte des règles de prises en charge différentes des deux côtés de la frontière.

Le texte prévoit en effet que « Compte tenu de la proximité des HUG, le SROS 3 doit être l'occasion de redéfinir plus précisément le rôle de recours que ce CHU peut jouer au-delà du rôle déjà assuré par les HUG pour la prise en charge des urgences ou en cas d'absence de réponse appropriée des

établissements de la région, objet de la convention actuelle. Un bilan des activités non couvertes par les établissements des bassins haut-savoyards et des établissements de la région sera fait ».

Les HUG peuvent offrir leurs prestations de niveau universitaire aux patients concernés de la région transfrontalière (bassin de vie franco-valdo-genevois).

Les hôpitaux français peuvent offrir leurs prestations de niveau de proximité, de niveau de proximité renforcé, de niveau de référence, aux patients assurés LAMal et résidant en France.

Plus globalement, on peut également noter la difficile coexistence de trois systèmes de financements de soin différents, ou encore s'interroger sur la problématique du vieillissement du personnel soignant.

L'exploitation des complémentarités entre établissements semble donc être actée, reste à travailler sur les conditions de sa mise en œuvre.

Aussi, différentes préoccupations demeurent sur notre agglomération en matière de santé :

- Il s'agit dans un premier et tout particulièrement de coordonner et structurer l'offre de soins

Les systèmes de santé suisses et français, sous l'angle de leur planification et de leur financement, sont séparés par la frontière politique des Etats. Si les situations d'urgence sont réglées par biais des accords bilatéraux (et plus particulièrement du Règlement 1408/71 concernant la sécurité sociale), l'accès aux soins programmés n'est pas possible, à moins d'autorisation spéciale des organismes de sécurité sociale, ou d'affiliation à une assurance privée. Dès lors, le bassin de vie et de travail n'est pas le même que le bassin de l'offre sanitaire : les personnes affiliées à la Caisse Maladie Unique française et ayant besoin de prestations universitaires doivent faire le trajet de Lyon ou de Grenoble, alors que Genève serait à même d'offrir les soins requis.

Il semble dès lors souhaitable d'étudier la possibilité d'offrir aux habitants du bassin de vie la possibilité d'être soignés dans l'agglomération, et de bénéficier de prestations de niveau universitaire.

- Dans un deuxième temps, la gestion des crises sanitaires, des épidémies et de l'environnement s'avère essentiel :

A l'exemple de problématiques récentes comme le SRAS, la canicule et les pics d'ozone, et de problématiques actuelles telles la grippe aviaire ou la pollution aux micro-particules, on voit à quel point il est important d'adresser des messages cohérents et univoques à la population.

- Enfin l'agglomération franco-valdo-genevoise se doit d'accompagner l'évolution démographique de notre bassin de vie en proposant des formations de personnels adaptés :

Le vieillissement de la population posera des exigences nouvelles au personnel soignant. Au-delà des formations nécessaires aux soins aigus, il s'agira de mettre en place les compétences requises pour pouvoir répondre à de nouveaux profils de dépendance.

La définition de titres et diplômes transfrontaliers facilitera d'autant la mobilité du personnel qui devra accompagner le partage de moyens au sein de l'agglomération.

Objectifs de la thématique

Le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois propose d'inscrire les objectifs suivants en matière de santé :

- Favoriser un accès égale et rapide aux soins, en optimisant les moyens
- Organiser la gestion transfrontalière des crises sanitaires
- Anticiper l'évolution démographique par des formations ciblées
- Améliorer l'information et la communication sur l'offre des soins

Soutien du Projet d'agglomération aux actions en cours

Différentes initiatives ont déjà cours sur l'agglomération franco-valdo-genevoise grâce au travail mené par les commissions du Comité régional franco-genevois (CRFG).

Les trois premiers objectifs soutenus par le Projet d'agglomération sont d'ores et déjà traités par cet organisme et différents résultats ont été obtenus tels que :

- la mise en réseau des centrales d'urgence médicale
- la mise en place sur une période test d'un SAMU transfrontalier et de son passage facilité en frontière
- l'inscription dans le Schéma régional d'organisation sanitaire de Rhône-Alpes pour la période 2006-2010 des Hôpitaux Universitaires de Genève
- ...

Principaux partenaires compétents

Les organes étatiques sont les principaux partenaires compétents en matière de santé, en France, comme en Suisse. Ils sont relayés sur les différents territoires par des autorités de gestion spécifiques ainsi que les caisses d'assurance maladie.

Actions envisagées

L'agglomération franco-valdo-genevoise désire accompagner les efforts aujourd'hui entrepris en matière de santé, mais aussi les ouvertures permises par le nouveau SROS côté français.

Elle désire dans un premier temps soutenir, autant qu'il sera nécessaire, les travaux engagés par la commissions santé du CRFG, notamment via le groupe de travail « Planification et accès aux soins ».

Dans un second temps, l'agglomération franco-valdo-genevoise désire également proposer à tous les habitants du territoire une information claire et complète des différents systèmes d'accès aux soins présents sur l'agglomération. Cette information est destinée à l'ensemble des ménages de notre

bassin de vie, quelque soit leur statut et leur nationalité. Elle prendra la forme d'une brochure grand public qui sera diffusée aux habitants de l'agglomération.

Un troisième projet d'action porte sur une étude d'impact sur la santé relative à l'ensemble de la démarche Projet d'agglomération afin de s'assurer d'une prise en compte optimale et en amont des objectifs et enjeux de « santé » au sens large en relation au développement socio-économique de l'agglomération.

Autres actions identifiées pour les années à venir

Si les principaux porteurs du Projet d'agglomération ne possèdent pas l'ensemble des compétences nécessaires pour traiter des questions de santé, leur ambition demeure néanmoins d'être le relais des préoccupations des ménages de notre bassin de vie.

Les préoccupations pour les années à venir pourraient dès lors porter sur un certain nombre de propositions, notamment celles portées par le groupe de travail planification sanitaire et accès aux soins :

- Mettre en œuvre l'offre de partenariat des HUG sur le bassin franco-valdo-genevois et en étudier les modalités pratiques et tarifaires ;
- Projet pilote du Réseau inter-hospitalier d'informatique médicale transfrontalière. Objectif : travailler à l'étude d'un réseau visant la partage de l'information médicale du patient. Il s'agit d'améliorer le suivi de son parcours médical, son transfert entre les deux pays, éviter la perte d'informations ;
- Suivre et stimuler la réalisation d'un accord cadre transfrontalier

→ Projet des fiches actions détaillées page 152

Culture

Diagnostic de la thématique

La culture est l'un des principaux leviers du rayonnement d'une métropole.

Pour preuve, il suffit de prendre en compte le formidable impact que peut avoir, par exemple, la labellisation « ville européenne de la culture » pour s'en convaincre. (Lille 2004 ou bien la notoriété d'Avignon / Cannes liée à leur Festival)

La Culture est un des atouts majeurs de l'espace franco-valdo-genevois. Cela est dû à la richesse et à la diversité des structures et des acteurs présents mais aussi à l'aspect de « laboratoire permanent » observé dans le domaine de la création sous toutes ses formes.

Ce rayonnement contribue fortement à la qualité de vie de cet espace urbain et participe fortement à son attractivité économique et politique. Mais dans « la plus petite des grandes capitales », dans laquelle une multitude de décisions politiques et économiques se prennent chaque jour, cette volonté de faire rayonner la culture francophone prend un relief particulier.

Le territoire franco-valdo-genevois possède des atouts certains dont :

- Un rôle majeur dans l'histoire, un patrimoine historique préservé de grande qualité, un aspect fortement multiculturel qui donnent une notoriété spécifique à la culture de cette métropole ;
- Un réseau remarquable de structures culturelles, dont certaines sont de très haute renommée (musée d'ethnographie, conservatoires de musique, Victoria Hall, Comédie de Genève, MAMCO, etc...) qui lui permettent de jouer un rôle d'excellence et d'exemplarité à l'échelle de l'Europe occidentale ;
- Avec plus d'une trentaine de théâtres, plus d'une trentaines de scènes lyriques, musicales ou polyvalentes, près d'une cinquantaine de musées et centres d'arts, un réseau de plus de 200 bibliothèques (municipales scientifiques et universitaires), un nombre considérable de manifestations événementielles de tout genre, la densité et l'intensité du réseau culturel est un fait partagé sur l'ensemble du territoire ;
- Une culture fortement ouverte à l'expression contemporaine, en matière de musiques actuelles, d'art contemporain, de livres ou de cinéma, par exemple. La présence de grands festivals culturels y participe fortement ;
- Des collaborations fortes en matière culturelle, tant au niveau local (transfrontalier avec la Convention de coopération culturelle) que global (avec les autres grandes structures culturelles des espaces métropolitains environnants).

Cependant certaines limites apparaissent comme :

- L'insuffisance de certains équipements au regard des potentialités culturelles existantes ;
- La nécessité de renforcer encore les collaborations locales, pour faire jouer à la culture son rôle de pont par delà les frontières, et les collaborations avec les autres espaces métropolitains, pour renforcer notre attractivité ;
- Le besoin d'une mise en cohérence des structures, notamment en matière de communication et de billetterie, pour donner une plus grande lisibilité à l'offre culturelle métropolitaine.

Enjeux de la thématique

De nombreux éléments spécifiques au territoire du franco-valdo-genevois se retrouvent dans la vitalité du tissu associatif et des acteurs culturels et sociaux culturels, dans le cadre d'un contexte bien particulier : le partage d'un même espace francophone.

L'enjeu est de donner une consistance identitaire à cet espace : la culture (et les loisirs), qui est un vecteur majeur pour y parvenir.

De nombreuses institutions culturelles de différents niveaux sont identifiées, du local à l'international. Sur le territoire genevois, une forte concentration des équipements s'opère principalement sur le canton et en particulier sur la Ville de Genève, contrairement à la Haute-Savoie et l'Ain où les équipements sont plus dispersés.

Quels sont les enjeux de cette thématique pour la partie suisse ? Vivre ensemble et également ancrer Genève dans son environnement régional et interrégional.

Au niveau du territoire franco-valdo-genevois, il existe des échanges entre municipalités, avec la présence de conventions thématiques, notamment entre les villes de Genève et d'Annemasse et entre structures et acteurs (cf. Festival Jazz Contreband ; Lettre Frontière ; Colporteurs...)

Objectifs de la thématique

Un des objectifs prioritaire et transversal consiste en conséquence à obtenir dans un premier temps, une photographie nette et exhaustive de l'ensemble des équipements et des acteurs / des collaborations existants sur ce territoire.

D'où : la Fiche action « Atlas Culturel Transfrontalier » un outils dynamique au service d'une Culture partagée sur le territoire.

- Promouvoir la Culture comme vecteur majeur d'identité partagée et d'expérience commune
- Promouvoir la Culture comme facteur de rayonnement de régional à international
- Faire de la Culture une fonction de lien social
- Obtenir / tendre vers une offre culturelle mieux répartie sur le territoire et accessible à tous

Soutien du Projet d'agglomération aux actions en cours

Etude sur les pratiques culturelles

L'étude vise à mieux connaître les interactions et actions de coopérations transfrontalières dans le domaine culturel sur le bassin lémanique et tout particulièrement sur le FVG. Typiquement, l'étude devrait permettre d'améliorer les outils existants et de formuler des propositions pour faciliter la réalisation de projets transfrontaliers. Ces entretiens (qualitatifs) permettront également d'obtenir des éléments qui seront intégrés dans le 2^{ème} volet de l'étude, l'enquête plus large auprès du grand public afin d'avoir une estimation des pratiques réelles.

Principaux partenaires compétents

- Communes françaises et suisse
- Intercommunalités françaises
- Région Rhône Alpes
- Canton de Genève (DIP)
- CG74 et 01

Actions envisagées

→ Projet des fiches actions détaillées page 162



Mode d'organisation et programme de travail 2007

Objectifs 2007

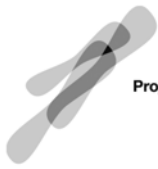
L'année 2007 sera celle de la concrétisation du Projet d'agglomération, par sa rédaction et les accords des différentes partenaires. L'année 2007 doit également être celle qui vérifiera que le processus est initié et qu'une gouvernance d'agglomération émerge dans la coordination transfrontalière et la mise en œuvre concertée d'actions coordonnées et définies en commun.

Les 5 grands objectifs devront être atteints à la fin de l'année 2007 :

- La rédaction d'un rapport général présentant les résultats et perspectives du Projet d'agglomération et répondant aux exigences de la Confédération suisse
- La définition de stratégies et objectifs à moyen et long terme
- La définition de fiches actions complètes avec les modalités de mise en œuvre
- Une proposition de structure de portage (missions, organisation, forme juridique, financements)
- L'ajustement d'un mode d'organisation devant évoluer d'une phase d'élaboration (2005-2006) à une phase de préparation de mise en œuvre (2007)

L'année 2007 sera donc essentiellement consacrée :

- A la poursuite du travail de définition du schéma d'aménagement de l'agglomération :
 - Après la présentation des premières orientations pour la définition du schéma de structuration et d'aménagement de l'agglomération à horizon 2015, le travail se poursuivra dans le courant du 1er semestre afin d'élaborer plusieurs propositions de scénarii à horizon 2030. Le troisième trimestre permettra la pré-validation et la consolidation des scénarii projets. La validation s'effectuera au quatrième trimestre.
- A la définition des actions prioritaires :
 - Suite à la présentation des projets de fiches actions et à leur validation, les partenaires compétents seront sollicités en début d'année pour en préciser l'envergure et pour définir les moyens à mobiliser (porteurs et financements). Ce travail se déroulera lors des trois premiers trimestres de l'année 2007 afin d'aboutir à un engagement des différents partenaires sur des actions concrètes immédiatement opérationnelles. Après un premier semestre précisant la nature des opérations, le troisième trimestre devra se concentrer sur les négociations financières pour leurs mises en œuvre. Si le travail se concentrera à préciser les actions à mettre en œuvre dès 2008, il faudra dans le même temps poursuivre la réflexion et l'élaboration d'actions à mettre en œuvre ultérieurement.



- A la définition du mode d'organisation et des outils de mise en œuvre.
 - L'année 2007 sera également consacrée à la définition d'un mode d'organisation pour la poursuite du Projet d'agglomération. La phase préparatoire actuelle qui se poursuivra en 2007 se complétera d'une phase de mise en œuvre aux modalités à définir. Ainsi, il s'agira bien de préciser l'ensemble de l'organisation du Projet d'agglomération et ce à plusieurs niveaux :
 - définir et préciser le processus de négociation et de validation politique
 - définir et préciser la forme contractuelle garantissant la mise en œuvre
 - définir les modalités de contrôle et d'évaluation des mises en œuvre (du Projet et des actions)
 - définir les formes juridiques et les missions d'une structure technique dédiée au Projet d'agglomération
 - définir et préciser le mode d'organisation du travail technique des partenaires du Projet d'agglomération
 - définir et préciser les modalités de participation et de concertation.

L'ensemble de ses éléments permettra de définir le mode d'organisation du Projet d'agglomération tant dans la poursuite de l'identification d'actions que dans leurs mises en œuvre.

2007

		1er trimestre	2nd trimestre	3em trimestre	4em trimestre
Schéma d'aménagement et projet urbanisation mobilité	Suivi et pré - validation		X	X	X
	Validation politique		X		X
	Production de données (mandat urbanisme et CRFG)	X			
	Pool coordination Assistance coordination et production		X	X	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block; vertical-align: middle;">R A P P O R T</div>					
Actions prioritaires	Urbanisation (cf ci-dessus) Mobilité (cf ci-dessus) Economie Logement Environnement Formation Santé Culture Paysage Activités internationales	<div style="border: 1px solid black; padding: 10px; display: inline-block;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block; vertical-align: middle;">S o p l a i r i t c e n t a i r i e s o n</div> <div style="display: inline-block; vertical-align: middle; margin-left: 10px;"> <p>→ Définition des actions et des modalités de mise en oeuvre</p> <p>→ Négociations financières</p> </div> </div>			
Outils de la mise en œuvre	Définition du mode d'organisation politique et technique		X	X	X
	Définition de la structure de portage		X	X	

Mode d'organisation

Le travail autour de ces trois axes s'effectuera tout au long de l'année 2007 de façon parallèle. L'équipe Projet, assistée du Comité de Projet, assurera la transversalité et la cohérence entre ces différents axes.

Ainsi le travail s'inscrira dans le rythme du Projet d'agglomération sous l'impulsion de l'équipe Projet :

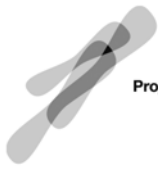
- Réunions des groupes de travail (l'organisation sera propre à chaque groupe de travail)
- Comité de Projet mensuel pour pré validation
- Comité de pilotage politique semestriel (ou triannuel) pour validation et orientation
- Concertation des élus et société civile pour avis

Au regard des deux premières années de fonctionnement du Projet d'agglomération, il convient de proposer différents ajustements quant à son mode d'organisation afin de poursuivre de façon efficace les objectifs fixés pour l'année 2007.

Points critiques de « l'exercice 2005-2006 »

A ce jour plusieurs points critiques devraient être résolus pour assurer le bon fonctionnement du pilotage du Projet d'agglomération :

- Le travail repose sur des groupes de travail qui sont propres au Projet d'agglomération, tels que le groupe Urbanisation - Mobilité, ainsi que sur différents groupes de travail du CRFG comme souhaité initialement afin d'éviter tout doublonnage des structures et des efforts. Il est primordial que les groupes de travail du CRFG aujourd'hui sollicités puissent poursuivre leur accompagnement et puissent se caler sur le rythme de travail et les échéances du Projet d'agglomération. Les attentes sont en effet aujourd'hui fortes et tournées vers l'opérationnel. En raison de ce rythme de travail, certains travaux se sont engagés à ce jour au sein de certains groupes du CRFG, sans qu'ils aient pu être restitués officiellement à leurs commissions respectives à défaut d'avoir pu être réunies à temps. Un certain nombre de projets ne peuvent donc être validés à temps. Ces situations amènent dès lors des décalages qui retardent l'avancement du Projet d'agglomération.
- Le processus de validation politique du Projet d'agglomération organisé autour du Comité de pilotage semestriel n'est plus adapté au rythme et à l'envergure du Projet. Il semble nécessaire de multiplier le nombre de Comité de pilotage politique afin de faire part aux décideurs beaucoup plus souvent et de façon régulière des avancées du Projet et de pouvoir les consulter sur les orientations que le Projet doit prendre. Ce décalage entre les avancées techniques et le temps de la validation politique demeure également problématique. Il convient par ailleurs de mieux baliser les procédures de pré-validation chez les différents partenaires et que les canaux politico - techniques soient clairement identifiés.



- Les différences de structuration entre les partenaires français et suisses soulèvent à cette phase du Projet d'importantes difficultés en matière de production technique. Les moyens à disposition ne sont pas équivalents ce qui génère certaines distorsions dans la fourniture de données, voire dans l'orientation même donnée aux travaux menés par le Projet d'agglomération. Cette situation est problématique au niveau technique afin de fournir un résultat homogène et pertinent mais il crée également des décalages dans les avancées techniques et leur appropriation. Par ailleurs, l'équipe Projet, dans sa composition et sa structuration actuelle, ne peut pas pallier ces différences de production.
- Au regard de sa complexité, la lisibilité du Projet est aujourd'hui insuffisante. Sa nature transversale et la multiplicité des acteurs impliqués demandent des efforts renforcés en matière d'information, de communication mais aussi de pilotage.
- Enfin, rappelons-le, cette étape dans le processus doit être une occasion d'apporter quelques modifications dans le fonctionnement actuel du Projet. En effet, les enseignements de près de deux ans de conduite de Projet et les perspectives et échéances de l'année 2007 imposent de procéder à des ajustements.

Propositions

- Consolider les relais techniques et politiques :
 - L'organisation actuelle du Projet ne laisse pas une place suffisante à l'organisation de relais techniques et politiques suffisamment efficaces entre les partenaires du Projet et l'équipe Projet. Dans un premier temps, l'organisation de « bureaux techniques » entre partenaires et équipe Projet doivent se pérenniser (côté suisse) ou se réactiver (Côté français). Dans un deuxième temps, les chefs de projet (ou leur relais) doivent pouvoir assurer des rencontres régulières avec les principaux porteurs politiques du Projet. Enfin, la meilleure coordination instaurée entre l'équipe Projet et les instances de pilotage du CRFG (secrétariat général élargi) permettra des collaborations plus étroites et efficaces.
- Donner à l'équipe projet les moyens de renforcer son rôle de pilotage :
 - Le passage à temps plein des deux chefs de projet permettra d'assurer une direction plus ferme une présence plus active de l'équipe auprès des groupes de travail afin d'assurer une véritable coordination des groupes de travail et d'amener toute la cohérence nécessaire aux démarches engagées (chantiers cœurs et transverses).
- Donner au Projet des outils d'appui efficaces :
 - Au regard des échéances et des besoins aujourd'hui clairement connus du Projet d'agglomération, l'année 2007 doit permettre d'engager les ressources financières nécessaires pour bénéficier de l'appui de prestataires externes réunis au sein d'un pool de compétences transversal. Les aides jusqu'à présent apportées ont été de



nature sectorielle (mandat urbanisme, mandat paysage...). Il s'agit aujourd'hui de prendre la véritable mesure de la transversalité du Projet en conjuguant ensemble les différentes disciplines du projet.

- Le manque de lisibilité du Projet doit être corrigé par des outils de communication interne et externes efficaces. Concernant l'organisation interne du Projet, l'outil intranet devra être traité comme prioritaire, renforcé par une présence accrue de l'équipe projet auprès des partenaires. Au plan de la communication externe et de la participation, des efforts importants devront être déployés par l'équipe (relayés par leurs partenaires et les élus moteurs) auprès des élus de base et de la société civile (rencontres, séminaires, forums) afin d'informer et de sensibiliser sur les tenants et aboutissants du projet d'agglomération.

Programme de travail par thématiques

Urbanisation mobilité

- Travail de recensement des infrastructures à développer dans les prochaines années (1er trimestre 2007)
- Travail sur des éléments de Projet d'agglomération à horizon 2030 par les mandataires Urbanisme.
- Mise en place d'un pool de mandataire (urbanisme, mobilité, environnement, paysage notamment) pour aider le groupe urbanisation mobilité dans la construction des scénarii projet à horizon 2030 en intégrant les problématiques économiques.
- Intégration ou prise en considération des autres thématiques, en particulier Environnement, dans les réflexions du groupe urbanisation mobilité, y compris le volet métropolitain relatif au transport ferroviaire régional.
- Remise d'un rapport pour septembre 2007 afin d'engager le processus de pré - validation technique et de validation politique du rapport et permettre de prendre en considération les demandes de correction.

→ Besoins :

- Mise en place du pool de mandataires ;
- Intégration de représentants du groupe de travail Environnement (à créer) dans le groupe de travail Urbanisation – Mobilité.
- Pilotage plus présent de l'équipe Projet pour mieux caler le travail dans la perspective du rapport général 2007.

Logement

- Préparation de la mise en œuvre du Plan directeur de l'habitat transfrontalier.
- Articulation plus régulière avec le groupe de travail urbanisation-mobilité et économie.

→ **Besoins :**

- Pilotage plus présent de l'équipe Projet pour mieux caler l'articulation du travail entre le groupe urbanisation-mobilité et logement.

Economie

- Poursuite de la définition du projet de Plan d'accueil et de déploiement des activités économiques
- Articulation plus régulière avec le groupe de travail urbanisation mobilité.
- Articulation avec le volet métropolitain relatif aux activités internationales, à l'innovation et à la promotion économique de l'agglomération.

→ **Besoins :**

- Coordination avec le groupe urbanisation mobilité ;
- Cartographie des espaces économiques.

Environnement

- Mise en place d'un groupe de travail environnement chargé de la coordination des différentes pistes aujourd'hui identifiées.
- Poursuite du travail sur l'EES en correspondance avec l'urbanisation et la mobilité
- Poursuite du travail sur le plan de préservation des espaces naturels
- Poursuite du travail sur le plan paysage en correspondance avec l'urbanisation et la mobilité
- Poursuite du travail sur les questions de l'eau

→ **Besoins :**

- Création d'un groupe Environnement pour coordonner les différentes démarches ;
- Coordination avec le groupe urbanisation mobilité par l'intégration de représentants du groupe Environnement ;
- Articulation avec l'étude d'impact sur la santé.

Formation

- Finalisation des fiches actions
- Candidature de l'agglomération pour l'obtention du label Projet Cité des métiers.
- Poursuite de la définition des outils qui seront mis en place par la Cité des métiers.
- Rapprochement entre le Projet d'agglomération l'Euro-institut d'Archamps afin de poursuivre l'offre de formation sur le développement durable aux acteurs locaux initiée par le CIFAL.
- Articulation avec le volet métropolitain relatif à l'innovation.

→ **Besoins :**

- Coordination des partenaires qui seront les futurs porteurs de l'action Cité des métiers.

Culture

- Finalisation des fiches actions
- Préparation de la mise en œuvre du projet d'action « Atlas culturel ».
- Articulation avec le volet métropolitain relatif à la culture.
- Poursuite de la préparation de l'événement fédérateur autour du livre.

→ Besoins :

- Pilotage plus présent de l'équipe Projet ;
- Cartographie.

Santé

- Finalisation de la fiche action « Information grand public »
- Préparation du mandat d'étude devant servir à « l'information grand public ».
- Mise en œuvre de l'étude d'impact sur la santé

→ Besoins :

- Articulation étroite avec le processus d'évaluation environnementale stratégique
- Articulation de l'étude d'impact sur la santé avec le groupe de travail Urbanisation - Mobilité

Paysage

- En attente d'éléments

→ Besoins :

- En cours de définition

Programme de travail par chantiers transverses

Pilotage du Projet

- Réalisation des objectifs définis ci-dessus

Structure de portage

- Définition des missions, de l'organisation, des moyens nécessaires et de la nature juridique de la future structure
- Préparation de la mise en place début 2008

Participation



- Poursuite des consultations auprès des élus et de la société civile
- Définition des modalités de participation pour la suite du Projet d'agglomération

Coordination et mise en réseau des partenaires et des projets

- Définition d'un mode d'organisation
- Rédaction du rapport final
- Organisation des négociations des partenaires

Communication

- Site internet et extranet
- Lettres d'information trimestrielles
- Communication en direction des élus, des acteurs de l'agglomération et débiter le grand public

Prospective

- Ateliers ou formation pour les partenaires du Projet d'agglomération

Développement durable

- Ateliers ou séminaire pour les partenaires du Projet d'agglomération

Connaissance du territoire

- Système d'information du territoire, des partenaires et des projets

Evaluation

- Mise en place d'un système d'évaluation de la démarche et des projets.



Budget prévisionnel 2007

Budget prévisionnel pour 2007

NATURE DES DEPENSES (si non assujetti à la TVA > TTC)	ANNEE 2007				
	FRANCE (EN €)	SUISSE		TOTAL (EN €)	TOTAL (EN CHF)
		EN €	EN CHF		
Etudes	40'000	162'500	260'000	202'500	324'000
Frais administratifs matériel et locaux TTC	37'127			37'127	59'403
Investissements HT	1'000			1'000	1'600
Action de promotion, de communication et de concertation TTC	45'000	18'750	30'000	63'750	102'000
Autres : TTC					
<i>Coordination générale du projet TTC</i>	45'000	110'625	177'000	155'625	249'000
<i>Assistants TTC</i>	160'795			160'795	257'272
TOTAL	328'922	291'875	467'000	620'797	993'275
<i>Pourcentage</i>	53%	47%	47%	100%	100%



Projet de fiches actions par thématique

Avertissement

Les projets de fiches actions proposées ci-après ont été validées par le Comité de pilotage politique du 30 novembre 2006.

Le travail se poursuit aujourd'hui afin de les compléter. De nouvelles actions pourront apparaître d'ici la fin de l'année.

Structure des fiches actions

Pour chaque thématique du Projet d'agglomération des actions rapidement opérationnelles ont été identifiées.

La structure des fiches est la suivante :

- Nature et ambition de l'action
- Objectifs de l'action
- Articulation avec les autres thématiques du Projet d'agglomération
- Porteurs de l'action
- Coût et financement de l'action
- Partenaires associés à l'action
- Calendrier de réalisation de l'action
- Evaluation et suivi de l'action

Tableau récapitulatif des propositions de fiches actions

Thématiques	Actions	Nature et ambition de l'action	Objectifs/résultats de l'action	Articulation avec les autres thématiques	Porteurs et partenaires de l'action	Coût et financement de l'action	Calendrier de l'action	Evaluation et suivi de l'action
Urbanisation - Mobilité	Cf Avant-projet d'agglomération horizon 2015-2020, Volet Urbanisation - Mobilité							
Logement	<p>Action logement n°1</p> <p>Elaboration et mise en œuvre du Plan directeur de l'habitat transfrontalier (PDHT)</p>	<p>Etablir un diagnostic partagé sur la situation du logement et du foncier et une vision prospective globale à l'échelle de l'agglomération.</p> <p>Définir les axes d'une politique commune en matière d'habitat.</p> <p>Elaboration et mise en œuvre d'un programme d'actions.</p>	<p>Identifier les attentes, besoins, lacunes, obstacles, en matière d'habitat et de logement à l'échelle locale, régionale et transfrontalière.</p> <p>Réaliser l'agrégation des grands objectifs quantitatifs et qualitatifs de production de logement fixés dans les SCOT, PLH, Plan directeur, à l'échelle de l'agglomération.</p> <p>Actualiser les besoins en logement en relation avec les perspectives de développement démographique, économique, social et urbain de l'agglomération.</p> <p>Donner une image globale en matière de politique de l'habitat.</p>	<p>Urbanisation - Mobilité.</p> <p>Environnement.</p>	<p>Elaboration du PDHT</p> <p>Porteurs du projet INTERREG IIIA : Communauté de communes de l'agglomération annemassienne et le canton de Genève.</p> <p>Pilotage CRFG – Projet d'agglomération.</p> <p>Partenaires : les 18 partenaires du Projet d'agglomération.</p> <p>Mise en œuvre du PDHT</p> <p>En cours de définition</p>	<p>Elaboration du PDHT</p> <p>Projet INTERREG IIIA 2000 – 2006</p> <p>France : 50 000 €</p> <p>Suisse : 66 000 €</p> <p>Mise en œuvre du PDHT</p> <p>En cours de définition</p>	<p>Elaboration du PDHT</p> <p>Phase 1 : Diagnostic et catalogue de mesures.</p> <p>Phase 2 : Forum transfrontalier de l'habitat.</p> <p>Phase 3 : Mise en forme du PDHT et engagements.</p> <p>Phase 4 : Mise en œuvre du PDHT.</p> <p>Mise en œuvre du PDHT</p> <p>En cours de définition</p>	En cours de définition.
Economie	<p>Action économie n°1</p> <p>Améliorer l'information multi-latérale et sa lisibilité pour les entreprises</p>	<p>Faciliter la diffusion de l'information et le conseil pour le renouvellement et le développement du tissu économique de l'agglomération.</p> <p>Développer les coopérations et les partenariats entre les entreprises du territoire et favoriser une promotion commune.</p>	<p>Développer la connaissance mutuelle en matière de création, développement et implantation d'entreprises.</p> <p>Favoriser le développement de partenariats entre les entreprises du territoire.</p> <p>Informier, orienter et conseiller les porteurs de projet sur les conditions et les modalités de création, de développement et d'implantation d'entreprises sur le territoire de l'agglomération.</p>	<p>Formation.</p> <p>Urbanisation - Mobilité.</p>	En cours de définition.	En cours de définition.	En cours de définition.	En cours de définition.

Thématiques	Actions	Nature et ambition de l'action	Objectifs/résultats de l'action	Articulation avec les autres thématiques	Porteurs et partenaires de l'action	Coût et financement de l'action	Calendrier de l'action	Evaluation et suivi de l'action
Economie	Action économie n°2 Améliorer les conditions-cadres de la multi-localisation	Faciliter la mise en oeuvre pour les PME/PMI transfrontalières des accords préalables sur les prix de transfert. Elaboration d'un vade mecum de la bilocalisation. Passeport d'entreprise frontalière.	Développer les bilocalisations pour rééquilibrer le développement économique et l'emploi de l'agglomération et pour renforcer l'attractivité du territoire, y compris dans le domaine de l'innovation.	Urbanisation - Mobilité. Environnement. Formation.	En cours de définition.	En cours de définition.	En cours de définition.	En cours de définition.
	Action économie n°3 Organiser les espaces fonciers à vocation économique	Bâtir un schéma d'accueil des entreprises de part et d'autre de la frontière et mieux adapter les offres d'implantation aux besoins des entreprises. Accompagner le développement des zones d'intérêt majeur pour l'agglomération.	Disposer de solutions foncières attractives et adaptées, dans le cadre de zones structurées. Garantir la pérennité globale de la vocation des zones concernées.	Formation. Urbanisation – Mobilité. Environnement.	En cours de définition.	En cours de définition.	En cours de définition.	En cours de définition.
	Action économie n°4 Organiser le développement commercial	Elaborer un schéma d'équipement commercial transfrontalier. Favoriser le développement de zones commerciales d'intérêt majeur pour l'agglomération.	Favoriser un développement commercial transfrontalier cohérent, répondant aux besoins de la population et prenant en compte le respect des contraintes fixées par les transports, l'environnement et le logement.	Urbanisation - Mobilité. Logement. Environnement.	En cours de définition.	En cours de définition.	En cours de définition.	En cours de définition.
	Action économie n°5 Promouvoir ensemble le territoire	Promouvoir auprès d'investisseurs externes une image forte, lisible et homogène du territoire de l'agglomération. Créer des coopérations entre les acteurs et les territoires de l'agglomération en matière de prospection exogène.	Mieux valoriser l'attractivité du territoire de l'agglomération transfrontalière. Offrir des solutions adaptées et variées pour l'implantation et le développement d'entreprises, notamment dans le cadre des bilocalisations, afin de conforter la compétitivité du territoire.	Formation. Urbanisation – Mobilité. Environnement..	En cours de définition.	En cours de définition.	En cours de définition.	En cours de définition.
	Action économie n°6 Collaboration transfrontalière en matière d'offre touristique	Favoriser les collaborations entre les organisations touristiques de l'agglomération. Proposer des offres complètes et promouvoir ces offres auprès des "Professional Congress Organizers". Etablir un fichier des lieux et offres de séminaires et manifestations dans l'agglomération et en faire la promotion. Promouvoir des produits "excursions" des territoires de l'agglomération.	Disposer d'une offre conjointe de chambres pour les grandes manifestations. Vendre une offre ciblée pour accompagnants et familles de congressistes sur la partie française de l'agglomération. Obtenir une offre transfrontalière pour réunions et séminaires d'organisations et d'entreprises. Parvenir à une offre touristique mutuelle de proximité, notamment pour les groupes et les familles.	Formation. Urbanisation – Mobilité.	En cours de définition.	En cours de définition.	En cours de définition.	En cours de définition.

Thématiques	Actions	Nature et ambition de l'action	Objectifs/résultats de l'action	Articulation avec les autres thématiques	Porteurs et partenaires de l'action	Coût et financement de l'action	Calendrier de l'action	Evaluation et suivi de l'action
Environnement	Action environnement n°1 L'évaluation environnementale stratégique	L'EES est un outil d'aide à la décision, ancré dans la législation française et suisse, visant à optimiser, dans une logique de développement durable, les impacts environnementaux induits par un Plan, un Programme ou une « Politique ».	Réaliser, à l'échelle de l'agglomération, un diagnostic permettant de définir les différents potentiels et contraintes environnementaux. Evaluer les différents scénarios ou variantes en fonction de l'impact environnemental induit. Résumer et faire le bilan du processus EES engagé. Contrôler la mise en œuvre du programme au regard des options et des mesures d'accompagnement décidées, sur la base d'indicateurs de suivi pertinents.	Urbanisation – Mobilité. Santé.	En cours de définition.	En cours de définition.	En cours de définition.	En cours de définition.
	Action environnement n°2 Nature et paysage	Faire un inventaire des valeurs naturelles et paysagères. Identifier les milieux à préserver ou reconstituer. Etablir la fonction dominante des espaces agricoles. Définir la gestion des territoires à enjeux.	Assurer la préservation et la reconstitution des réseaux de milieux naturels terrestres et aquatiques dans une dimension transfrontalière cohérente. Améliorer la compatibilité des diverses fonctions à remplir par l'espace rural du bassin franco-valdo-genevois. Engager des programmes de requalification et réhabilitation des espaces urbains et ruraux pour des « territoires à enjeux ».	Urbanisation – Mobilité.	En cours de définition.	En cours de définition.	En cours de définition.	En cours de définition.
	Action environnement n°3 Eau	Mettre en œuvre des outils institutionnels et opérationnels à même de garantir une gestion optimale et durable des ressources dans le contexte d'un bassin hydrographique cohérent.. Harmoniser, mettre en réseau et pérenniser les différentes actions initiées dans le cadre des Contrats de rivières qui arriveront à échéance entre 2011 et 2012.	Harmoniser à l'échelle globale de l'agglomération et poursuivre les actions déjà initiées avec une vision prospective. Le développement de l'agglomération à l'horizon 2030 soulève en effet des enjeux importants en termes de sollicitation supplémentaire de la ressource et d'impacts sur le cycle de l'eau et les milieux aquatiques.	Urbanisation – Mobilité.	En cours de définition.	En cours de définition.	En cours de définition.	En cours de définition.
	Action environnement n°4 Ressources en matériaux et déchets	Etablir un concept de gestion durable des matériaux de construction à l'échelle de l'agglomération intégrant une vision globale : valorisation des matériaux recyclés – gestion durable des gisements naturels et des volumes de stockage. Réaliser un inventaire global des problématiques afin d'identifier les mesures d'optimisation et les opportunités à l'échelle franco-valdo-genevoise.	Assurer l'approvisionnement local de la région en matériaux de construction, de même qu'en volumes de décharge pour les matériaux d'excavation et déblais Pour les problématiques liées à la gestion des déchets il s'agit de répartir judicieusement les installations, de sorte à éviter au maximum les transports inutiles et les nuisances pour les riverains des installations, ainsi qu'à optimiser les coûts		En cours de définition.	En cours de définition.	En cours de définition.	En cours de définition.

Thématiques	Actions	Nature et ambition de l'action	Objectifs/résultats de l'action	Articulation avec les autres thématiques	Porteurs et partenaires de l'action	Coût et financement de l'action	Calendrier de l'action	Evaluation et suivi de l'action
Environnement	Action environnement n°5 Energie	Définir un cadre commun et harmonisé à l'échelle de l'agglomération applicables aux différentes entités territoriales. Encourager les initiatives publiques ou privées visant à développer la fabrication et l'utilisation de bioénergie Etablir une stratégie commune de valorisation des énergies renouvelables locales.	Au travers de programmes et projets concertés: - Développer et encourager la maîtrise de l'énergie - Engager et protéger les ressources locales. - Développer l'accès facile aux énergies renouvelables	Urbanisation – Mobilité Economie	En cours de définition.	En cours de définition.	En cours de définition.	En cours de définition.
	Action environnement n°6 Qualité de l'air	Elaborer un cadastre des émissions des différentes sources polluantes, à l'échelle de l'ensemble du bassin franco-valdo-genevois. Elaborer un plan harmonisé d'assainissement de l'air à l'échelle du bassin franco-valdo-genevois.	Avec les plans de mesures d'assainissement de l'air applicables aux différentes entités territoriales concernées, le projet d'agglomération devra contribuer à assurer le respect des valeurs limites d'immissions fixées par la réglementation suisse et définies comme objectifs dans les réglementations européennes, en particulier en ce qui concerne les concentrations de dioxyde d'azote, de particules fines et d'ozone	Urbanisation- Mobilité.	En cours de définition.	En cours de définition.	En cours de définition.	En cours de définition.
	Action environnement n°7 Environnement sonore	Intégration de l'environnement sonore dans le volet urbanisation mobilité.	Les projets et actions du volet "mobilité-urbanisation" devront prendre en compte les exigences en matière d'amélioration de l'environnement sonore et d'assainissement des nuisances excessives, notamment dans le cadre de la définition et du choix des options d'aménagement.	Urbanisation – Mobilité.	En cours de définition.	En cours de définition.	En cours de définition.	En cours de définition.
	Action environnement n°8 Risques technologiques	Carte de synthèse des installations à risques.	Assurer une prise en compte systématique des contraintes et implications liées aux risques technologiques dans la cadre de la définition et du choix des options d'aménagement	Urbanisation – Mobilité.	En cours de définition.	En cours de définition.	En cours de définition.	En cours de définition.
Formation	Action formation n°1 Développer le dispositif territorial en matière de recherche et de formation dans le domaine du développement durable	Organiser, au niveau des établissements d'enseignement supérieur de part et d'autre de la frontière, des actions de recherche et de formation qualifiante, initiale et continue, y compris des acteurs locaux, dans le domaine du développement durable.	Programme de recherche. Diplômes transfrontaliers qualifiantes. Organisation de conférences. Accueil et animation de groupes de réflexion académiques sur les problématiques du développement durable dans un contexte transfrontalier.	Environnement	L'association Euro-Institut pour le compte de l'Université de Savoie, en partenariat avec les établissements lémaniques d'enseignement supérieur	En cours de définition.	En cours de définition.	En cours de définition.

Thématiques	Actions	Nature et ambition de l'action	Objectifs/résultats de l'action	Articulation avec les autres thématiques	Porteurs et partenaires de l'action	Coût et financement de l'action	Calendrier de l'action	Evaluation et suivi de l'action
Santé	Action santé n°1 Déploiement des actions transfrontalières dans le domaine de la santé	Aider à la mise en œuvre des actions transfrontalières dans le domaine de la santé.	Développer le rôle des collectivités dans l'identification et la mise en œuvre d'actions transfrontalières dans le domaine de la santé. Accélérer la mise en œuvre des actions transfrontalières dans le domaine de la santé.					
	Action santé n°2 Information grand public	Proposer à tous les habitants du territoire une information claire et complète des différents systèmes d'accès aux soins présents sur l'agglomération.	Clarifier les différentes conditions d'accès aux soins pour l'ensemble des habitants de notre agglomération. Apporter un éclairage sur les différentes dispositions réglementaires en vigueur qui caractérisent notre agglomération.	Formation. Economie.	En cours de définition.	En cours de définition.	En cours de définition.	En cours de définition.
	Action santé n°3 Etude d'impact sur la santé	Veiller au bien-être physique, psychique, économique et social de la population.	Développer un outil d'aide à la décision. Améliorer la transparence du processus décisionnel vis-à-vis du public.	Toutes les thématiques.	Porteurs de l'action : Etat de Genève + en cours de définition. Partenaires : en cours de définition.	En cours de définition.	En cours de définition.	En cours de définition.
Culture	Action culture n°1 Atlas transfrontalier	Développer et mettre en place un outil facilitant la connaissance et la mise en réseau des acteurs culturels franco-valdo-genevois pour développer les coopérations et les synergies à l'échelle de l'agglomération.	Obtenir une vision exhaustive des équipements culturels. Assurer la cohérence entre projets de différentes envergures (rayonnement et proximité). Permettre une prospective en terme d'implantation des nouveaux équipements (liens avec les thèmes de la mobilité, urbanisation, rayonnement). Identifier l'ensemble des acteurs (professionnels et amateurs) en vue de mieux soutenir et développer les collaborations.	En cours de définition.	En cours de définition.	En cours de définition.	En cours de définition.	En cours de définition.
	Action culture n°2 Evénement fédérateur d'agglomération	Donner une dimension et un intérêt d'agglomération à un événement culturel afin de fédérer les acteurs et les publics franco-valdo-genevois.	Donner une véritable dimension culturelle à l'agglomération en mettant en cohérence et en amplifiant des événements déjà existants. Mettre en synergie des acteurs et des moyens (humains et financiers) aujourd'hui disparates. Approfondir les Coopérations en matière culturelle et artistique.	En cours de définition.	En cours de définition.	En cours de définition.	En cours de définition.	En cours de définition.

Urbanisation - Mobilité

Les résultats et les premières propositions des thématiques urbanisation et mobilité font l'objet d'un traitement spécifique et constitue l'avant projet Urbanisation – Mobilité.

Logement

Action logement n°1

Mise en œuvre du Plan directeur de l'habitat transfrontalier (PDHT)

Nature et ambition de l'action

Des deux côtés de la frontière, on dispose d'instruments politiques, juridiques, administratifs qui soutiennent les objectifs d'une politique de l'habitat : à Genève le plan directeur cantonal ; en France le schéma de cohérence territoriale (SCOT) et le programme local de l'habitat (PLH). Si dans les grandes lignes le SCOT et le plan directeur cantonal sont comparables, le PLH français n'a par contre pas d'équivalent côté suisse.

Dès lors que l'objectif est d'avancer dans un projet commun d'agglomération et que, parmi les problèmes à traiter, celui du logement est prioritaire, il semble important de pouvoir initier la mise en œuvre d'un plan directeur de l'habitat transfrontalier à l'échelle de l'agglomération, PDHT qui aurait pour objectif :

- 1) L'établissement d'un diagnostic partagé sur la situation du logement et du foncier et d'une vision prospective globale à l'échelle de l'agglomération ;
- 2) La définition des axes d'une politique commune en matière d'habitat ;
- 3) L'élaboration d'un programme d'actions fixant :
 - Des objectifs généraux de production de logements en termes quantitatifs et qualitatifs ;
 - La coordination et le suivi des politiques locales en matière d'habitat et de production de logements ;
 - L'identification des actions communes, en particulier transfrontalières, dès lorsque leur utilité est démontrée et partagée (projets communs de réalisation).

Objectifs de l'action

- Faire émerger, avec les élus et l'administration, les attentes, besoins, lacunes, obstacles, en matière d'habitat et de logement à l'échelle locale, régionale et transfrontalière ;
- Réaliser l'agrégation des grands objectifs quantitatifs et qualitatifs de production de logement fixés dans les SCOT, PLH, Plan directeur, à l'échelle de l'agglomération ;
- Actualiser les besoins en logement en relation avec les perspectives de développement démographique, économique, social et urbain de l'agglomération ;
- Donner une image globale, à l'échelle de l'agglomération, résultant de la consolidation des objectifs de chaque partenaire institutionnel en matière de politique de l'habitat.

Articulation avec les autres thématiques du Projet d'agglomération

L'articulation avec les autres thématiques est assurée par un responsable du Projet d'agglomération qui participe aux travaux du groupe de pilotage.

Porteurs de l'action

Porteurs du projet INTERREG IIIA :

- Communauté de communes de l'agglomération annemassienne
- Canton de Genève

L'élaboration du PDHT est pilotée par le groupe de travail *logement* du CRFG, en coordination avec le Projet d'agglomération transfrontalier.

Coût et financement de l'action

- Projet INTERREG IIIA 2000 – 2006
- France 50'000 Euros
- Suisse 66'000 Euros

Partenaires associés à l'action

- Canton de Genève
- Association des communes genevoises
- Ville de Genève
- Conseil Régional du District de Nyon
- DDE Ain
- DDE Haute-Savoie
- Communauté de communes de l'agglomération annemassienne
- Communauté de communes du Bas Chablais
- Communauté de communes des Collines du Léman
- Communauté de communes de Voirons
- Communauté de communes Arve et Salève
- Communauté de communes du Genevois
- Communauté de communes de la Sémine
- Communauté de communes du Bassin Bellegardien
- Communauté de communes du Pays de Gex

Calendrier et réalisation de l'action

Un mandat d'étude a été attribué à un groupement franco-suisse ACEIF-URBAPLAN.

Le cahier des charges du PDHT est le suivant :

Phase 1 : diagnostic et catalogue de mesures

Diagnostic, enjeux et objectifs d'une politique de l'habitat transfrontalière

- Etablissement d'un diagnostic et identification d'enjeux à partir de consultation / ateliers des principaux acteurs: élus, administrations, associations, opérateurs...

Synthèse des politiques en matière d'habitat et logement

- Objectifs contenus dans les divers documents existants: SCOT; PLH; Plan directeur Genevois, Plan directeur régional du district de Nyon...
- Synthèse qualitative et quantitative à l'échelle du périmètre de l'agglomération.

Coordination avec le Projet d'agglomération

- Identification des éléments stratégiques, pour l'habitat, du développement de l'agglomération (démographie, économie, urbanisme, transports, environnement...)

Analyse des différences, distorsions et manques entre les besoins et l'offre de logements

- Comparaison et assemblage des objectifs et moyens en matière de politique de l'habitat; mise en parallèle des exigences qualitatives et quantitatives en matière d'habitat

Etablissement d'un plan d'action et catalogue de mesures

- Elaboration d'un plan d'action et catalogue de mesures, dans les domaines de la maîtrise foncière, des formes d'habitat, des quantités et types de logement à produire, des modes de financement...
- Spécification des mesures par entité territoriale.

Phase 2 : Forum transfrontalier de l'habitat

- Présentation du projet de PDHT: organisation d'un Forum transfrontalier de l'habitat
- Ouverture de la démarche à l'ensemble des acteurs concernés par le logement sous forme de conférence, ateliers et débat.
- Recueil des remarques, réactions, propositions de mesures et d'actions.

Phase 3 : Mise en forme du PDHT et engagements

- Prise en compte des réactions des élus, institutions, associations,...
- Affinement du diagnostic et de l'observation;

- Précisions et compléments sur les objectifs, les besoins et la demande habitat/logement ;
- Complément du plan d'action et du catalogue des mesures;
- Mise en relation du PDHT dans le projet d'agglomération;
- Engagement des partenaires sur un plan d'action et catalogue de mesures habitat/logement;
- Publication du rapport final

Phase 4 : Mise en œuvre du PDHT

- Mise en œuvre des mesures et suivi des projets.
- Détermination par le groupe de travail d'indicateurs d'activité et de suivi.
- Evaluation annuelle sur la base des indicateurs définis avec les observatoires statistiques.
- Rectification des mesures et proposition de nouvelles actions

La phase diagnostic a été réalisée. Elle fait l'objet d'un rapport particulier.

Le 15 juin 2006, le premier Forum transfrontalier de l'habitat a rassemblé à Divonne-les-Bains près de 200 élus, responsables administratifs et professionnels actifs en matière de logement dans les 12 territoires de l'agglomération transfrontalière.

Il a conclu à une stratégie de responsabilisation des territoires.

Hier, les frontières ont préservé l'agglomération d'une polarisation unique sur Genève et d'une banlieurisation de la périphérie. De même, pour les années à venir, c'est à chaque territoire qu'il appartient d'agir, avec ses moyens propres, pour réduire la pénurie de logements en corrigeant les déséquilibres de l'agglomération.

Une charte d'engagement est actuellement en discussion. Le projet retient trois enjeux prioritaires :

- Construire au moins 50'000 logements en 10 ans
- Mieux répartir l'offre de logements entre les territoires
- Renforcer l'offre de logements locatifs aidés

Un ensemble de fiches d'action est en préparation, celles-ci concrétiseront les engagements des partenaires associés au projet.

Evaluation et suivi de l'action

Le groupe logement du CRFG pourrait assurer le suivi de la mise en œuvre des engagements.

Economie

Action économie n°1

Améliorer l'information multilatérale et sa lisibilité pour les entreprises

Nature et ambition de l'action

A. Faciliter la diffusion de l'information et le conseil favorisant le renouvellement et le développement du tissu économique de l'agglomération.

Résultats attendus :

- Création de points relais d'information et de conseil dans les agences de développement ou offices de promotion économique du territoire,
- Création d'une base documentaire et de « personnes ressources » commune et partagée.
- Développement progressif d'une collaboration institutionnelle,

B. Développer les coopérations et les partenariats entre les entreprises du territoire et favoriser une promotion commune.

Résultats attendus :

- Prise en compte des entreprises françaises et suisses de l'agglomération par les promotions économiques respectives,
- Participation commune franco-suisse à des salons professionnels,
- Organisation de rencontres inter-entreprises régulières, voire la création ou l'appui au développement d'un club interentreprises, dans le cadre de l'OPI par exemple),
- Mise en place d'une charte de priorité régionale.

Objectifs de l'action

- Développer la connaissance mutuelle en matière de création, développement et implantation d'entreprises,
- Favoriser le développement de partenariats entre les entreprises du territoire,
- Informer, orienter et conseiller les porteurs de projet sur les conditions et les modalités de création, de développement et d'implantation d'entreprises sur le territoire de l'agglomération.

Articulation avec les autres thématiques du Projet d'agglomération

D'une manière générale, les actions proposées sur le volet développement économique du Projet d'agglomération sont étroitement liées aux problématiques de la formation, mais également de l'urbanisation et de la mobilité.

Concernant l'action « Améliorer l'information multilatérale », l'attention devra être portée au volet plus spécifique de la Formation alors que les problématiques de création d'entreprise et de savoir-faire seront également traitées par le projet d'action « cité des métiers ».

Porteurs de l'action

En cours de définition

Moyens à mettre en œuvre par les porteurs :

- Mobilisation des partenaires, des entreprises et des structures de développement et de promotion économique,
- Mise en place d'une collaboration institutionnelle de part et d'autre de la frontière,
- Création d'espaces d'information et de consultation.

Coûts et financement de l'action

En cours de définition et de négociation.

Partenaires associés à l'action

En cours de définition.

Calendrier de réalisation de l'action

En cours d'élaboration.

Evaluation et suivi de l'action

En cours d'élaboration.

Action économie n°2

Améliorer les conditions-cadres de la multi-localisation

Nature et ambition de l'action

A. Faciliter la mise en oeuvre pour les PME/PMI transfrontalières des accords préalables sur les prix de transfert.

Résultats attendus :

- simplification des procédures et décentralisation au niveau départemental du traitement des dossiers et des prises de décision sur les prix de transfert pour les PME/PMI transfrontalières.

B. Elaboration d'un vade mecum de la bilocalisation (conditions juridiques, fiscales, sociales, détachement de personnel, activité simultanée dans les 2 pays, aides à l'innovation...).

Résultats attendus :

- amélioration de l'information et des conseils auprès des porteurs de projet, des institutions (diffusion du vade mecum).

C. "Passeport d'entreprise frontalière.

Résultats attendus :

- mise en œuvre d'un outil facilitant les échanges quotidiens entre PME frontalières (Douanes françaises et suisses).

Objectifs de l'action

- Développer les bilocalisations pour rééquilibrer le développement économique et l'emploi de l'agglomération et pour renforcer l'attractivité du territoire, y compris dans le domaine de l'innovation.

Articulation avec les autres thématiques du Projet d'agglomération

D'une manière générale, les actions proposées sur le volet développement économique du Projet d'agglomération sont étroitement liées aux problématiques de la formation, mais également de l'urbanisation et de la mobilité.

- Urbanisation/mobilité et environnement :
 - Prise en compte des espaces fonciers d'intérêt majeur pour l'agglomération, y compris dans le Canton de Genève,

- Complémentarité dans la conception des espaces fonciers d'intérêt majeur pour l'agglomération.
- Formation :
 - Développement de l'offre de formation supérieure et professionnelle pour améliorer les conditions de développement et d'implantation des entreprises.

Porteurs de l'action

En cours de définition

Moyens à mettre en œuvre par les porteurs

- Mobilisation des partenaires, des institutions et des structures de développement économique,
- Faire valider par le CRFG et par la Commission mixte franco-suisse, la nécessité d'une décentralisation au niveau départemental des APP aux PME/PMI du territoire pour le développement de l'agglomération,
- Ressources financières pour la publication (support papier et en ligne) du vade mecum de la bilocalisation.

Coûts et financement de l'action

En cours de définition et de négociation.

Partenaires associés à l'action

En cours de définition.

Calendrier de réalisation de l'action

En cours d'élaboration.

Evaluation et suivi de l'action

En cours d'élaboration.

Action économie n°3

Structurer l'offre foncière et immobilière à vocation économique : organiser les espaces fonciers à vocation économique

Nature et ambition de l'action

- A. Bâtir un schéma d'accueil des entreprises de part et d'autre de la frontière permettant d'identifier des zones d'intérêt majeur pour l'agglomération et de mieux adapter les offres d'implantation aux besoins des entreprises.

Résultats attendus :

- outil transfrontalier de recensement et de cartographie des activités économiques et des disponibilités foncières, en collaboration avec le Système d'Information du Territoire Lémanique (SITL) ;
- identification et cartographie des zones d'intérêt majeur pour l'agglomération ;
- échange d'information sur les demandes d'implantation non satisfaites.

- B. Accompagner le développement des zones d'intérêt majeur pour l'agglomération.

Résultats attendus :

- cahiers des charges correspondant aux vocations spécifiques des zones d'intérêt majeur pour l'agglomération ;
- solutions juridiques permettant à la collectivité de s'assurer de la conformité de l'utilisation du foncier à vocation économique avec les objectifs définis, en collaboration avec la Fondation des Terrains Industriels de Genève;
- Elaboration parallèle et coordonnée des stratégies de promotion respectives des zones d'intérêt majeur pour l'agglomération.

Objectifs de l'action

- Disposer de solutions foncières attractives et adaptées à leurs vocations spécifiques, dans le cadre de zones structurées et incluant les équipements et services concourant à cette attractivité (concept de mixité synergique) ;
- Garantir la pérennité globale de la vocation des zones concernées.

Articulation avec les autres thématiques du Projet d'agglomération

D'une manière générale, les actions proposées sur le volet développement économique du Projet d'agglomération sont étroitement liées aux problématiques de la formation, mais également de l'urbanisation et de la mobilité.

- Urbanisation/mobilité et environnement :
 - prise en compte des besoins d'accessibilité des zones d'intérêt majeur (transports en commun, parkings d'échange, mobilité douce,...) ;
 - compatibilité entre les attentes architecturales et paysagères et les cahiers des charges des zones d'intérêt majeur.

Porteurs de l'action

En cours de définition.

Moyens à mettre en œuvre par les porteurs :

- Mobilisation supplémentaire des structures de développement économique et territorial de chaque territoire ;
- Ressources financières pour des mandats spécifiques concernant les développements informatiques éventuels pour la cartographie des zones, les cahiers des charges des zones d'intérêt majeur et l'analyse des solutions juridiques et administratives ;
- Ressources financières concernant la conception de la communication et de la signalétique des zones d'intérêt majeur.

Coûts et financement de l'action

En cours de définition et de négociation.

Partenaires associés à l'action

En cours de définition.

Calendrier de réalisation de l'action

En cours d'élaboration.

Evaluation et suivi de l'action

En cours d'élaboration.

Action économie n°4

Structurer l'offre foncière et immobilière à vocation économique : organiser le développement commercial

Nature et ambition de l'action

A. Elaborer un schéma d'équipement commercial transfrontalier.

Résultats attendus :

- outil transfrontalier de recensement, de cartographie et de prospective des activités commerciales, en collaboration avec le Système d'Information du Territoire Lémanique (SITL) ;
- échanges d'information sur les critères, les méthodes et les processus de décision en matière d'implantation commerciale (voire réflexion sur les outils de mise en oeuvre et de suivi du schéma commercial transfrontalier).

B. Favoriser le développement de zones commerciales d'intérêt majeur pour l'agglomération.

Résultats attendus :

- zones d'intérêt commercial potentiel (majeur) pour l'agglomération identifiées et cartographiées compte tenu des implantations existantes et de leur développement ;
- cahiers des charges correspondant aux vocations spécifiques des zones commerciales d'intérêt majeur pour l'agglomération.

Objectifs de l'action

- Favoriser un développement commercial transfrontalier cohérent, répondant aux besoins de la population et prenant en compte le respect des contraintes fixées par les transports, l'environnement et le logement.

Articulation avec les autres thématiques du Projet d'agglomération

D'une manière générale, les actions proposées sur le volet développement économique du Projet d'agglomération sont étroitement liées aux problématiques de la formation, mais également de l'urbanisation et de la mobilité.

- Urbanisation/mobilité, logement et environnement :
 - prise en compte des contraintes environnementales (modalités de stationnement, transports en commun, mobilité douce...) ;
 - compatibilité avec les attentes architecturales et paysagères.

Porteurs de l'action

En cours de définition.

Moyens à mettre en œuvre par les porteurs :

- Ressources financières pour des mandats spécifiques concernant l'élaboration du schéma de développement commercial ;
- Mobilisation supplémentaire des structures de développement économique et territorial de chaque territoire.

Coûts et financement de l'action

En cours de définition et de négociation.

Partenaires associés à l'action

En cours de définition.

Calendrier de réalisation de l'action

En cours d'élaboration.

Evaluation et suivi de l'action

En cours d'élaboration.

Action économie n°5

Promouvoir ensemble le territoire

Nature et ambition de l'action

A. Promouvoir auprès d'investisseurs externes une image forte, lisible et homogène du territoire de l'agglomération.

Résultats attendus :

- Elaboration d'outils de promotion partagés (supports papier, Internet...);
- Renforcement de la connaissance mutuelle et de la concertation entre les structures de promotion économique de part et d'autre de la frontière ;
- Renforcement de l'offre du territoire de l'agglomération.

B. Créer des coopérations entre les acteurs et les territoires de l'agglomération en matière de prospection exogène et éviter autant que possible des redondances d'actions.

Résultats attendus :

- Montage d'actions stratégiques de promotion et de prospection exogène concertées, par exemple sur des salons professionnels ;
- Définition commune des cibles ;
- Définition commune des offres, en prenant en particulier en compte l'offre des zones d'intérêts majeurs pour l'agglomération ;
- Accueil commun d'investisseurs.

C. Garantir que tout investisseur qui aurait ciblé un territoire de l'agglomération mais n'y trouve pas d'offre adaptée ne quitte pas l'agglomération sans que toutes les offres correspondant à sa demande lui aient été proposées.

Résultats attendus :

- Elaboration d'une charte de coopération ;
- Echanges d'information organisés entre les signataires de la charte ;
- Accueil commun d'investisseurs.

Objectifs de l'action

- Mieux valoriser l'attractivité du territoire de l'agglomération transfrontalière ;

- Offrir des solutions adaptées et variées pour l'implantation et le développement d'entreprises, notamment dans le cadre des bi-localisations, afin de conforter la compétitivité du territoire par rapport à ses concurrents.

Articulation avec les autres thématiques du Projet d'agglomération

D'une manière générale, les actions proposées sur le volet développement économique du Projet d'agglomération sont étroitement liées aux problématiques de la formation, mais également de l'urbanisation et de la mobilité.

- Urbanisation/mobilité, environnement :
 - Meilleure répartition des emplois favorisant la limitation des flux de transport.

Porteurs de l'action

En cours de définition.

Moyens à mettre en œuvre par les porteurs

- Ressources financières pour des mandats spécifiques concernant l'élaboration des outils de communication et le montage des actions communes ;
- Mobilisation supplémentaire des structures de développement économique et territorial de chaque territoire.

Coûts et financement de l'action

En cours de définition et de négociation.

Partenaires associés à l'action

En cours de définition.

Calendrier de réalisation de l'action

En cours d'élaboration.

Evaluation et suivi de l'action

En cours d'élaboration.

Action économie n°6

Collaboration transfrontalière en matière d'offre touristique

Nature et ambition de l'action

A. Collaboration entre Genève-Tourisme et les organisations touristiques françaises frontalières (Réseau touristique du Genevois Haut-Savoie, Office de tourisme agglomération annemassienne, CCPG, SEMAG Archamps, Syndicat des hôteliers du Genevois, Syndicat inter-communal d'aménagement du Chablais, etc.) pour réaliser progressivement ces objectifs.

Résultats attendus :

- Transmission des grandes offres de congrès par Genève-Tourisme aux organisations touristiques françaises (2008-2012) et appels d'offres aux hôteliers français ;
- Réunions tous les 6 mois entre ces partenaires pour faire le point.

B. Proposer des offres complètes journée et demi-journée, été et hiver, pour les accompagnants et leurs familles, et intégrer ces offres dans la documentation promotionnelle de Genève-Tourisme. Promouvoir ces offres auprès des "Professional Congress Organizers" présents à Genève.

Résultats attendus :

- Développer le tourisme de congrès au-delà de la frontière suisse, notamment le week-end.

C. Etablir un fichier des lieux et offres de séminaires et manifestations en France voisine et à Genève, en faire la promotion à travers les organisations touristiques genevoise et du Genevois français, ainsi que des organisations économiques (Chambres de commerce et d'industrie, OPI, organisations professionnelles...).

Résultats attendus :

- Intensification des rencontres et séminaires d'organisations et d'entreprises dans les territoires voisins.

D. Promouvoir des produits "excursions" des territoires respectifs, pour groupes (associations, organisations de jeunesse, maisons de retraite, etc.) auprès des caristes et organisateurs d'excursion, notamment en matière de découverte du terroir savoyard / gessien et de la culture genevoise.

Résultats attendus :

- Meilleure connaissance mutuelle de nos territoires et de leur culture régionale pour de plus larges milieux de nos populations respectives, et stimulation du tourisme culturel et de terroir.

Objectifs de l'action

- Développer une offre conjointe de chambres pour les grandes manifestations,
- Développer et vendre une offre ciblée pour accompagnants et familles de congressistes en France voisine,
- Développer une offre transfrontalière pour réunions et séminaires d'organisations et d'entreprises, en France voisine et à Genève,
- Développer le tourisme mutuel de proximité, notamment pour les groupes et les familles.

Articulation avec les autres thématiques du Projet d'agglomération

D'une manière générale, les actions proposées sur le volet développement économique du Projet d'agglomération sont étroitement liées aux problématiques de la formation, mais également de l'urbanisation et de la mobilité.

L'environnement tient ici une part importante dans la réussite de cette action. La préservation de la « métropole verte » sera l'une des garantes de l'attractivité de notre agglomération.

Porteurs de l'action

En cours de définition.

Moyens à mettre en œuvre par les porteurs

- Ressources financières pour fichiers et documentations
- Ressources financières pour petites manifestations de promotion
- Mobilisation supplémentaire des ressources humaines des organisations touristiques genevoise et du Genevois français (01 et 74)

Coûts et financement de l'action

En cours de définition et de négociation.

Partenaires associés à l'action

En cours de définition.

Calendrier de réalisation de l'action

En cours d'élaboration.

Evaluation et suivi de l'action

En cours d'élaboration.

Environnement

Action environnement n°1

Evaluation environnementale stratégique (EES)

Objectifs de l'action

L'évaluation environnementale stratégique (EES), constitue l'outil permettant d'assurer, de manière proactive, une prise en compte optimale des différents objectifs et enjeux environnementaux liés au développement socio-économique de l'agglomération.

L'EES est un outil d'aide à la décision, ancré dans la législation française et suisse, visant à optimiser, dans une logique de développement durable, les impacts environnementaux induits par un Plan, un Programme ou une « Politique ».

Nature et ambition de l'action

L'EES comporte quatre étapes :

Cadrage : réaliser, à l'échelle de l'agglomération, un diagnostic permettant de définir les différents potentiels et contraintes environnementaux. Ce diagnostic doit permettre de hiérarchiser et de territorialiser les différents objectifs et enjeux environnementaux. Les critères d'évaluation permettant d'évaluer les incidences des options d'aménagement sur les différents secteurs de l'environnement doivent également être définis à ce stade.

Les objectifs et enjeux de niveau stratégique à prendre en compte pour l'élaboration du projet d'agglomération, seront clairement mis en évidence, à partir d'une prise en compte exhaustive des bases légales et des planifications environnementales sectorielles disponibles pour les différentes entités territoriales concernées et en considérant les effets potentiels induits par le développement socio-économique de l'agglomération,

Cette analyse sera menée en privilégiant une vision transversale afin d'identifier les interactions entre les différents domaines de l'environnement concernés.

Evaluation : évaluer les différents scénarios ou variantes en fonction de l'impact environnemental induit. Cette étape comporte également un travail de suivi et de coordination de l'élaboration du projet visant à intégrer de manière optimale les préoccupations environnementales dans le cadre de la définition des options d'aménagement du Projet d'agglomération.

Reporting : résumer et faire le bilan du processus EES engagé.

Monitoring : contrôler la mise en œuvre du programme au regard des options et des mesures d'accompagnement décidées, sur la base d'indicateurs de suivi pertinents.

Moyens à mettre en oeuvre

Mobilisation des partenaires institutionnels en charge des différentes problématiques environnementales à l'échelle des différentes entités territoriales concernées afin de dégager une vision cohérente et partagée des objectifs à l'échelle de l'agglomération.

Collaboration étroite avec les partenaires en charge des volets « urbanisation » et « mobilité » :

- données de base état actuel et futur sans projet d'agglomération ;
- caractérisation des différentes options d'aménagement élaborées dans le cadre du projet d'agglomération ;
- démarche concertée afin d'assurer une prise en compte adéquate des objectifs environnementaux dans les options retenues.

Articulation avec les autres thématiques du Projet d'agglomération

- Urbanisation.
- Mobilité.
- Economie.

Action environnement n°2

Nature et paysage

Nature et ambition de l'action

Cette action se décompose en quatre axes

Inventaire des valeurs naturelles et paysagères

Identifier les valeurs, en terme de biodiversité et de paysage, de l'agglomération en vue de leur promotion sociale et économique, ceci dans le respect des stratégies nationales de la biodiversité (à l'instar de ce qui se fait pour la gestion des ressources piscicoles du Léman).

Charpente nature

Identifier les milieux aquatiques et terrestres devant être préservés ou reconstitués ou pour lesquels des réseaux sont à rétablir ou reconstituer

Paysage et espace rural

Etablir la fonction dominante des espaces agricoles.

Gestion des « territoires à enjeux »

Définir la gestion des « territoires à enjeux » liés au développement de l'urbanisation, pour lesquels des mesures de préservation ou de réhabilitation des fonctions naturelles et paysagères doivent être engagées de manière prioritaire.

Objectifs de l'action

Assurer la préservation et la reconstitution des réseaux de milieux naturels terrestres et aquatiques dans une dimension transfrontalière cohérente

Améliorer la compatibilité des diverses fonctions à remplir par l'espace rural du bassin franco-valdo-genevois

Engager des programmes de requalification et réhabilitation des espaces urbains et ruraux pour des « territoires à enjeux », tels que « marges » rognées à la fois par l'extension du pôle central de l'agglomération et par la périurbanisation et « verrous » dans lesquels se concentrent sur un espace réduit des infrastructures de transport et urbaines importantes, par exemple en raison d'une configuration topographique particulière.

Revaloriser les filières (filiale bois notamment) et mettre en place un outil politico-juridique permettant la péréquation et la valorisation des prestations non alimentaires en zone agricole d'une manière homogène sur l'ensemble du territoire de l'agglomération. Faciliter l'adaptation de l'agriculture aux mutations actuellement prévisibles vers les activités agro-environnementales et vers la pluri-activité.

Articulation avec les autres thématiques du Projet d'agglomération

Urbanisation – Mobilité.

Porteurs de l'action (potentiels)

En cours de définition.

Coûts et financement de l'action

En cours de définition et de négociation.

Partenaires associés à l'action

En cours de définition.

Calendrier de réalisation de l'action

En cours d'élaboration.

Evaluation et suivi de l'action

En cours d'élaboration.

Action environnement n°3

Eau

Nature et ambition de l'action

Cette action se décompose en deux axes

Gestion optimale et durable des ressources

Mettre en œuvre des outils institutionnels et opérationnels à même de garantir une gestion optimale et durable des ressources dans le contexte d'un bassin hydrographique cohérent (masse d'eau au sens de la directive cadre européenne).

Contrats de rivière

Harmoniser, mettre en réseau et pérenniser les différentes actions initiées dans le cadre des contrats de rivières qui arriveront à échéance entre 2011 et 2012.

Objectifs de l'action

Harmoniser à l'échelle globale de l'agglomération et poursuivre les actions déjà initiées avec une vision prospective. Le développement de l'agglomération à l'horizon 2030 soulève en effet des enjeux importants en termes de sollicitation supplémentaire de la ressource et d'impacts sur le cycle de l'eau et les milieux aquatiques.

Articulation avec les autres thématiques du Projet d'agglomération

Urbanisation – Mobilité

Porteurs de l'action (potentiels)

En cours de définition.

Coûts et financement de l'action

En cours de définition et de négociation.

Partenaires associés à l'action

En cours de définition.

Calendrier de réalisation de l'action

En cours d'élaboration.

Evaluation et suivi de l'action

En cours d'élaboration.

Action environnement n°4

Ressources en matériaux et déchets

Nature et ambition de l'action

Cette action se décompose en deux axes

Gestion durable des matériaux de construction.

Etablir un concept de gestion durable des matériaux de construction à l'échelle de l'agglomération intégrant une vision globale : valorisation des matériaux recyclés – gestion durable des gisements naturels et des volumes de stockage.

Inventaire global des problématiques

Réaliser un inventaire global des problématiques afin d'identifier les mesures d'optimisation et les opportunités à l'échelle franco-valdo-genevoise (p.ex. harmonisation des politiques de tri à la source ; identification des choix stratégiques futurs nécessitant une concertation, notamment en matière d'incinération et de recyclage ; évaluation d'opportunités particulières, par exemple en matière de traitement des déchets verts).

Objectifs de l'action

Concernant la gestion durable des matériaux de construction, l'objectif premier est d'assurer l'approvisionnement local de la région en matériaux de construction, de même qu'en volumes de décharge pour les matériaux d'excavation et déblais. Ces matériaux étant de loin la principale ressource, en terme de tonnages, utilisée par l'économie, il y a tout intérêt à économiser les réserves locales de gravier et de volumes de décharge, afin d'éviter des transports coûteux et polluants depuis des régions plus éloignées.

Pour les problématiques liées à la gestion des déchets, comme d'ailleurs aussi pour les matériaux de construction et les déblais, l'objectif d'une meilleure coordination au niveau de la région est de répartir judicieusement les installations, de sorte à éviter au maximum les transports inutiles et les nuisances pour les riverains des installations, ainsi qu'à optimiser les coûts.

Articulation avec les autres thématiques du Projet d'agglomération

En cours de définition.

Porteurs de l'action (potentiels)

En cours de définition.



Coûts et financement de l'action

En cours de définition et de négociation.

Partenaires associés à l'action

En cours de définition.

Calendrier de réalisation de l'action

En cours d'élaboration.

Evaluation et suivi de l'action

En cours d'élaboration.

Action environnement n°5

Energie

Nature et ambition de l'action

Cette action se décompose en trois axes

Cadre commun harmonisé

Définir un cadre commun et harmonisé à l'échelle de l'agglomération à partir des réglementations, outils de planifications et stratégies applicables aux différentes entités territoriales (objectifs de qualité, indicateurs de suivi, maîtrise de la demande et diversification des sources d'énergie).

Revalorisation des bioénergies

Encourager les initiatives publiques ou privées visant à développer la fabrication et l'utilisation de bioénergie (biocarburants, biocombustibles) à base de déchets et de productions, notamment agricoles et forestiers.

Valorisation concertée des sources d'énergies renouvelables locales

Etablir une stratégie commune de valorisation des énergies renouvelables locales : biomasse ; géothermie, valorisation des rejets thermiques – écologie industrielle ;

Objectifs de l'action

Au travers de programmes et projets concertés:

- Développer et encourager la maîtrise de l'énergie
- Engager et protéger les ressources locales.
- Développer l'accès facile aux énergies renouvelables

Articulation avec les autres thématiques du Projet d'agglomération

Urbanisation

Mobilité

Economie

Porteurs de l'action (potentiels)

En cours de définition.

Coûts et financement de l'action

En cours de définition et de négociation.

Partenaires associés à l'action

En cours de définition.

Calendrier de réalisation de l'action

En cours d'élaboration.

Evaluation et suivi de l'action

En cours d'élaboration.

Action environnement n°6

Qualité de l'air

Nature et ambition de l'action

Cette action se décompose en deux axes :

Cadastre des émissions et prévision des immissions à l'échelle de l'agglomération

Elaborer un cadastre des émissions des différentes sources polluantes, sur la base de données communes et harmonisées à l'échelle de l'ensemble du bassin franco-valdo-genevois.

Sur la base de ce cadastre, disposer d'un outil permettant de faire des prévisions d'immissions à la même échelle.

Programme d'assainissement de l'air

Elaborer un plan harmonisé d'assainissement de l'air à l'échelle du bassin franco-valdo-genevois, intégrant des interventions à la source du problème (maîtrise de l'étalement urbain en synergie avec le volet « urbanisation – mobilité ») et assurant une coordination opérationnelle entre les plans en vigueur ou prévus au niveau des différentes entités territoriales (Plan de mesures OPAir pour le Canton de Genève ; Plan de protection de l'atmosphère (agglomération de plus de 250'000 habitants) et Plan de déplacements urbains (PDU, agglomération de plus de 100'000 habitants) à prévoir selon la réglementation française.

Objectifs de l'action

A venir

Articulation avec les autres thématiques du Projet d'agglomération

Urbanisation - Mobilité

Porteurs de l'action (potentiels)

En cours de définition.

Coûts et financement de l'action

En cours de définition et de négociation.

Partenaires associés à l'action

En cours de définition.



Calendrier de réalisation de l'action

En cours d'élaboration.

Evaluation et suivi de l'action

En cours d'élaboration.

Action environnement n°7

Environnement sonore

Nature et ambition de l'action

Intégration de l'environnement sonore dans le volet « mobilité-urbanisation »

Les projets et actions du volet "mobilité-urbanisation" devront prendre en compte les exigences en matière d'amélioration de l'environnement sonore et d'assainissement des nuisances excessives, notamment dans le cadre de la définition et du choix des options d'aménagement.

Objectifs de l'action

Mettre en adéquation les projets de l'aménagement du territoire et de la mobilité avec l'environnement sonore dans lequel ils s'implantent et les nuisances sonores générées.

Articulation avec les autres thématiques du Projet d'agglomération

Urbanisation – Mobilité

Porteurs de l'action (potentiels)

En cours de définition.

Coûts et financement de l'action

En cours de définition et de négociation.

Partenaires associés à l'action

En cours de définition.

Calendrier de réalisation de l'action

En cours d'élaboration.

Evaluation et suivi de l'action

En cours d'élaboration.

Action environnement n°8

Risques technologiques

Nature et ambition de l'action

Carte de synthèse des installations à risques

Etablir, dans un premier temps, une carte de synthèse pour le SITL des installations à risques sur l'ensemble du canton de Genève, le district de Nyon ainsi qu'un pourtour de 10 kilomètres sur la portion française du territoire de l'agglomération franco-valdo-genevoise. Cette carte permettra d'identifier les éventuelles implications et contraintes à considérer pour le développement territorial.

Dans un deuxième temps, en fonction des besoins et des moyens, le périmètre d'application de cette carte pourrait être élargi.

Objectifs de l'action

Assurer une prise en compte systématique des contraintes et implications liées aux risques technologiques dans la cadre de la définition et du choix des options d'aménagement

Articulation avec les autres thématiques du Projet d'agglomération

Urbanisation - Mobilité

Porteurs de l'action (potentiels)

En cours de définition.

Coûts et financement de l'action

En cours de définition et de négociation.

Partenaires associés à l'action

En cours de définition.

Calendrier de réalisation de l'action

En cours d'élaboration.

Evaluation et suivi de l'action

En cours d'élaboration.

Formation

Action formation n°1

Développer le dispositif territorial en matière de recherche et de formation dans le domaine du développement durable

Nature et ambition de l'action

Organiser, au niveau des établissements d'enseignement supérieur de part et d'autre de la frontière, des actions de recherche et de formation qualifiante, initiale et continue, y compris des acteurs locaux, dans le domaine du développement durable.

Objectifs de l'action

- Programme de recherche mené par les universités de Savoie et de Genève sur « la structuration territoriale durable dans les Alpes contemporaines »,
- Diplômes transfrontaliers qualifiants (certificat de formation continue et Master) dans les domaines du :
 - Développement durable et territoires montagnards,
 - Tourisme dans l'Arc alpin,
 - Ecologie industrielle dans un contexte transfrontalier
 - Management de projets territoriaux et/ou transfrontaliers
- Organisation de conférences, y compris « grand public », s'appuyant sur le réseau académique transfrontalier
- Accueil et animation de groupes de réflexion académiques sur les problématiques du développement durable dans un contexte transfrontalier.

Articulation avec les autres thématiques du Projet d'agglomération

La nature transversale intrinsèque du développement durable n'est plus à démontrer. Mais la réalisation de cette transversalité exige des changements de mentalité qui ne peuvent se faire que par la sensibilisation et la formation à ces nouveaux enjeux. L'articulation est à la fois une condition sine qua non de réussite et un résultat escompté de l'action proposée.

Porteurs de l'action

L'association Euro-Institut pour le compte de l'Université de Savoie, en partenariat avec les établissements lémaniques d'enseignement supérieur.

Moyens à mettre en œuvre par les porteurs :

- Activation et animation des projets de collaboration existants et futurs en accord avec les conventions de coopération déjà formalisées entre l'Université de Savoie et l'Université de Genève, l'Université de Lausanne et les HESSO.

Coûts et financement de l'action

En cours de définition et de négociation.

Partenaires associés à l'action

En cours de définition.

Calendrier de réalisation de l'action

En cours d'élaboration.

Evaluation et suivi de l'action

En cours d'élaboration.

Santé

Action santé n°1

Déploiement des actions transfrontalières dans le domaine de la santé

Nature et ambition de l'action

La thématique de la santé est une thématique complexe associant un nombre important d'acteurs divers, aux compétences spécifiques.

Les partenaires de l'agglomération franco-valdo-genevoise sont conscients de cette complexité mais souhaitent s'impliquer autant que faire se peut dans ce domaine, en relayant les aspirations et besoins de la population locale.

Des deux côtés de la frontière, on dispose d'instruments politiques, juridiques, administratifs qui soutiennent les objectifs d'une politique de santé : à Genève le plan directeur cantonal hospitalier ; en France le schéma régional d'organisation sanitaire. Dans les grandes lignes le SROS et le plan directeur cantonal sont comparables.

Dès lors que l'objectif est d'avancer dans un projet commun d'agglomération et que, parmi les problèmes à traiter, celui de la santé est nécessaire, il semble important de pouvoir donner toute son importance à cette thématique.

Les actions développées au sein des groupes de travail de la commission Santé du CRFG sont en ce sens indispensables, et le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois désire se positionner quant à elle en tant que force de proposition et d'impulsion.

Objectifs de l'action

Le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois souhaite contribuer à la mise en œuvre des actions aujourd'hui identifiées par les groupes de travail du CRFG en matière de santé et notamment celui relatif à la planification hospitalière et à l'accès aux soins.

Il désire se positionner en tant que force de proposition et faire remonter aussi souvent que nécessaire les besoins des habitants de l'agglomération.

L'objectif ici clairement affiché est de permettre au Projet d'agglomération de suivre l'aboutissement des réflexions des groupes de travail concernant notamment :

- La mise en œuvre de l'offre de partenariat des HUG sur le bassin franco-valdo-genevois et l'étude les modalités pratiques et tarifaires ;
- La mise en œuvre du projet pilote du Réseau inter-hospitalier d'informatique médicale transfrontalière.

- Le suivi et la stimulation de la réalisation d'un accord cadre transfrontalier

Ce suivi se fera au travers de la participation du Projet d'agglomération aux groupes de travail réunis sur le thème de la santé en tant qu'observateur et initiateur.

Articulation avec les autres thématiques du Projet d'agglomération

Globalement, la thématique de la santé occupe une place prépondérante dans le socle des services à la personne qui compose le Projet d'agglomération. Son impact est évident en matière de spatialisation des grands équipements hospitaliers, mais aussi en matière d'accès aux services d'agglomération.

Porteurs de l'action

Les partenaires du Projet d'agglomération

Calendrier de réalisation de l'action

Ce calendrier découlera du calendrier des groupes de travail CRFG relatifs à la santé

Evaluation de l'action

En cours d'élaboration.

Action santé n°2

Information grand public

Nature et ambition de l'action

L'agglomération franco-valdo-genevoise désire accompagner ces efforts en proposant à tous les habitants du territoire une information claire et complète des différents systèmes d'accès aux soins présents sur l'agglomération. Cette information est destinée à l'ensemble des ménages de notre bassin de vie, quelque soit leur statut et leur nationalité. Elle prendra la forme d'une brochure grand public qui sera diffusée aux habitants de l'agglomération.

Au préalable, il sera nécessaire de faire des enquêtes précises auprès des organismes de santé afin de recueillir l'ensemble des données nécessaires.

Objectifs de l'action

Cette information grand public a pour objectif premier de clarifier les différentes conditions d'accès aux soins pour l'ensemble des habitants de notre agglomération, quelque soit leur situation. La frontière qui caractérise notre territoire offre différentes opportunités d'accès aux soins, parfois méconnues. Elle vise également à apporter un éclairage sur les différentes dispositions réglementaires en vigueur et qui caractérisent notre agglomération, notamment au travers d'un examen précis des accords bilatéraux en matière de santé.

Les résultats attendus :

Cette action doit aboutir à la diffusion grand public d'une brochure informant sur les différentes conditions d'accès aux soins, en France, sur le Canton de Genève et sur le Canton de Vaud.

Grâce à cet outil, les habitants de notre agglomération disposeront d'une meilleure compréhension quant aux différentes possibilités de se faire soigner sur notre bassin et quand aux véritables enjeux de la santé sur le territoire.

Articulation avec les autres thématiques du Projet d'agglomération

L'amélioration de la connaissance réciproque des systèmes de santé va contribuer à renforcer le sentiment d'appartenance à notre agglomération. Ce projet rejoint en ce sens les propositions d'action des volets formation et économie du Projet d'agglomération en présentant aux acteurs du territoire une lecture objective des problématiques qui les concernent.

Porteurs de l'action

En cours de définition.



Coûts et financement de l'action

En cours de définition et de négociation.

Partenaires associés à l'action

En cours de définition.

Calendrier de réalisation de l'action

En cours d'élaboration.

Evaluation de l'action

En cours d'élaboration.

Action santé n°3

Etude d'impact sur la santé (EIS)

Objectif du Projet d'agglomération en matière d'EIS : dans une perspective de développement durable, le PA veut, au travers d'une EIS, s'assurer d'une prise en compte optimale et en amont des objectifs et enjeux de « santé » au sens large en relation au développement socio-économique de l'agglomération.

Nature et ambition de l'action

L'évaluation d'impacts sur la santé (EIS) est une combinaison de procédures, de méthodes et d'outils par lesquels une politique, un programme ou un projet peut être évalué selon ses effets potentiels sur la santé de la population (positifs ou négatifs, directs ou indirects) et la distribution de ces effets au sein de la population. L'EIS a comme cadre de référence, la définition de la santé de l'Organisation Mondiale de la santé selon laquelle « la santé n'est pas seulement une absence de maladie ou d'infirmité mais un état de complet bien-être physique, mental et social » (OMS, 1948). Cette définition tend à montrer que l'état de santé des individus est déterminé par des interactions complexes entre les facteurs sociaux, économiques et environnementaux, appelés les déterminants de la santé. Elle souligne aussi le caractère non strictement médical de l'approche EIS et précise qu'elle se base sur les déterminants socio-économiques et environnementaux. Toutefois, les aspects liés au système de soins font aussi partie de l'EIS.

Dans le canton de Genève, l'EIS est inscrite à l'article 4 alinéas 2 de la nouvelle loi sanitaire. Dans cet article, il est dit : « *si un projet législatif est susceptible d'engendrer des conséquences négatives sur la santé, le Conseil d'Etat peut décider de l'accompagner d'une évaluation de son impact sur la santé* ».

Objectifs de l'action

L'EIS sert :

- comme outil d'aide à la décision (possibilité de minimiser les impacts négatifs et de renforcer les effets positifs sur la santé avant que le processus décisionnel ne soit terminé) ;
- à la meilleure information des décideurs et planificateurs ;
- à améliorer la transparence du processus décisionnel vis-à-vis du public.

Résultats attendus :

- prise en compte optimale et précoce des préoccupations de promotion de la santé au niveau du PA ;

- amélioration du PA en matière de promotion de la santé dans une perspective de développement durable ;
- intégration des objectifs et principes de promotion de la santé dans l'aménagement du territoire.

Moyens à déployer :

- Accompagnement des acteurs et structures organisationnelles concernés par la conception et réalisation du PA.

Phasage de l'action :

- Phase 1 : Formulation des objectifs complémentaires « santé » pour le PA et élaboration d'indicateurs en relation avec les objectifs définis.
- Phase 2 : Exécution de l'EIS. Cette étape concernera :
 - Réalisation d'un état de situation « santé » de l'agglomération ;
 - Proposition d'orientations stratégiques « santé » pour les différents projets du PA ;
 - Evaluation de certains projets ou options du PA, en tenant compte des disponibilités financières et du temps de mise en œuvre du PA.
- Phase 3 : Suivi du PA sur la base des indicateurs retenus.

Articulation avec les autres thématiques du Projet d'agglomération / Inscription de l'action dans le projet de territoire

Il est important de préciser que l'EIS est menée dans une perspective de développement durable et qu'à ce titre elle s'inscrit dans toutes les autres thématiques. Concernant cette approche durable, les cadres de référence utilisés seront : les postulats MONET et les éléments de développement territorial durable contenus dans le Rapport sur le développement territorial 2005 de l'ARE.

Porteurs de l'action

- Maîtrise d'ouvrage : La Direction générale de la santé (DGS) du Département de l'économie et de la santé (DES) est le maître d'ouvrage. Il assure la direction et le pilotage de l'EIS.
- Maîtrise d'œuvre : equiterre constitue le maître d'œuvre. Elle réalise l'évaluation d'impact sur la santé sur mandat du DES – DGS.

Coûts et financement de l'action

Le principal financement de l'EIS provient du DES. D'autres sources de financement pourraient provenir du projet d'agglomération. A définir.

Partenaires associés à l'action

- Participation à l'élaboration de l'action : éventuellement le service d'étude de l'impact sur l'environnement, en charge de l'évaluation environnementale stratégique (EES). Participation à la

mise en œuvre de l'action : les mandataires des différentes thématiques du PA, notamment le mandataire environnement.

Calendrier de réalisation de l'action

Activités	Calendrier	Commentaires
Définir les objectifs complémentaires « santé » du PA et élaborer des indicateurs pour les nouveaux objectifs	Novembre- Décembre- 2006 Janvier 2007	
Exécution de l'EIS		
Réaliser un état de situation « santé » de l'agglomération sur la base de la série d'indicateurs	Février- Mars 2007	<i>En fonction des données et informations disponibles</i>
Proposer des orientations stratégiques « santé » pour les différents chantiers « cœur » du PA	Avril 2007	
Evaluer (quelques) projets ou options du PA au gré de leur formulation sur la base des orientations stratégiques définies préalablement	2007 →	<i>Au cas par cas, en tenant compte des disponibilités financières et du timing de mise en œuvre du PA</i>
Suivi du PA		
Réaliser un état de la situation « santé » de l'agglomération sur la base des indicateurs initialement retenus et évaluer les impacts du PA	A définir	

Evaluation et suivi de l'action

En cours de définition.

Culture

Action culture n°1

Atlas transfrontalier

Nature et ambition de l'action

Développer et mettre en place un outil facilitant la connaissance et la mise en réseau des acteurs culturels franco-valdo-genevois pour développer les coopérations et les synergies à l'échelle de l'agglomération.

Objectifs de l'action

- Obtenir une vision exhaustive des équipements culturels ;
- Assurer la cohérence entre projets de différentes envergures (rayonnement et proximité) ;
- Permettre une prospective en terme d'implantation des nouveaux équipements (liens avec les thèmes de la mobilité, urbanisation, rayonnement) ;
- Identifier l'ensemble des acteurs (professionnels et amateurs) en vue de mieux soutenir et développer les collaborations.

Les résultats attendus :

L'étude sur les pratiques culturelles transfrontalières, initiée par la commission mixte CRFG-Conseil du Léman et cofinancée par le volet métropolitain du Projet d'agglomération est mentionnée comme action concrète déjà en cours. Résultats : nov. 2006.

A ce titre, il s'agit d'une première étape vers une vision exhaustive et commune du territoire.

Le résultat attendu est la réalisation, version papier, mais aussi et surtout, d'une véritable base de données dynamique et alimentée par les partenaires impliqués – donc exploitable en tant qu'outil d'aide à la décision et support d'une collaboration culturelle intensifiée.

Porteurs de l'action

En cours de définition.

Coût et financement de l'action

En cours de définition.

Partenaires associés à l'action

Création d'un groupe de travail ad hoc constitué de personnes ressources en vue de valider le cahier des charges de cet Atlas et, le cas échéant, de mandater un prestataire.



En cours de définition.

Calendrier de réalisation de l'action

Démarrage dès fin 2006 sous réserve des validations politiques et de la mise en place d'un groupe de travail.

Evaluation et suivi de l'action

En cours de définition.

Action culture n°2

Événement fédérateur d'agglomération

Nature et ambition de l'action

Donner une dimension et un intérêt d'agglomération à un événement culturel afin de fédérer les acteurs et les publics franco-valdo-genevois.

Objectifs de l'action

- Donner une véritable dimension culturelle à l'agglomération en mettant en cohérence et en amplifiant des événements déjà existants ;
- Mettre en synergie des acteurs et des moyens (humains et financiers) aujourd'hui disparates ;
- Approfondir les Coopérations en matière culturelle et artistique.

Les résultats attendus :

Le résultat pourrait voir le jour dès 2007 avec un événement fédérateur autour du Livre.

En effet, d'ores et déjà existent de très nombreuses collaborations ou événements existants autour du Livre (Lettres Frontière, Léman de Livre à Livre, Fureur de Lire sur Genève, Lire en Fête en France...).

Il conviendrait de donner une LISIBILITE et une COMMUNICATION commune aux différents acteurs afin de parvenir à un événement global labellisé « d'Agglomération ». Un point fort notable réside dans le constat que de très petites comme grandes communes peuvent facilement être associées sur cette thématique.

Porteurs de l'action

En cours de définition.

Coût et financement de l'action

Financement d'une Communication spécifique ?

En cours de définition.

Partenaires associés à l'action

Création d'un groupe de travail ad hoc constitué de personnes ressources en vue de mettre en synergie les différents pilotes des événements prévus pour 2007.

En cours de définition.



Calendrier de réalisation de l'action

Démarrage dès 2006 sous réserve des validations politiques et de la mise en place d'un groupe de travail. Le groupe de travail « Livre » de la Commission mixte CRFG-Conseil du Léman se réunit le 30 octobre prochain et pourrait prendre le pilotage de cette action.

Par ailleurs, le principe en avait déjà été évoqué conjointement par les Villes de Genève et d'Annemasse lors de la Commission du 16 juin dernier.

Pour 2012, les Célébrations autour de Jean Jacques Rousseau, pour lesquelles la Ville de Genève prévoit une programmation d'envergure, pourraient idéalement se prêter à un essaimage sur tout le territoire franco-valdo-genevois.

Evaluation et suivi de l'action

En cours de définition.

AIRE-LA-VILLE ALLINGES AMBILLY ANIERES ANNEMASSE ANTHY-SUR-LEMAN ARBUSIGNY ARCHAMPS ARMOY ARNEX-SUR-NYON ARTHAZ
PONT-NOTRE-DAME ARZIER-LE MUIDS AVULLY AVUSY BALLAISON BARDONNEX BASSINS BEAUMONT BEGNINS BELLEGARDE-SUR-VALSERINE
BELLEVUE BERNEX BILLIAT BOEGE BOGEVE BOGIS-BOSSEY BONNE BONNS-EN-CHABLAIS BOREX BOSSEY BURDIGNIN CAROUGE CARTIGNY
CELIGNY CERVENS CESSY CHALLEX CHEVRY CHAMPFROMIER CHANCY CHATILLON-EN-MICHAILLE CHAVANNES-DE-BOGIS CHAVANNES-DES-BOIS
CHENE-EN-SEMINE CHENE-BOUGERIES CHENE-BOURG CHENEX CHENS-SUR-LEMAN CHESEREX CHESSENAZ CHEVRIER CHEZERY-FORENS
CHOULEX CLARAFOND COINSINS COLLEX-BOSSY COLLONGE-BELLERIVE COLLONGES-SOUS-SALEVE COLLONGES COLOGNY
COMMUGNY CONFIGNON CONFORT COPPET CORSIER CRANS-PRES-CELIGNY CRANVES-SALES CRASSIER CROZET DARDAGNY
DINGY- EN-VUACHE DIVONNE-LES-BAINS DOUVAIN DRAILLANT DUILLIER ECHENEVEX ELOISE ETREMBIERES EXCENEVEX EYSINS FARGES
FEIGERES FERNEY-VOLTAIRE FOUNEX FRANCLENS GAILLARD GENOLIER GENTHOD GEX GINGINS GIRON GIVRINS GLAND GRAND-SACONNEX
GRENS GRILLY GY HABERE-LULLIN HABERE-POCHE HERMANCE INJOUX-GENISSIAT JONZIER-EPAGNY JUSSY JUVIGNY LA MURAZ LA RIPPE
LACONNEX LANCRANS LANCY LE LYAUD LE VAUD LEAZ LELEX LOISIN LUCINGES MACHILLY MARGENCEL MASSONGY MEINIER MESSERY
MEYRIN MIES MIJOUX MONNETIER-MORNEX MONTANGES NANGY NERNIER NEYDENS NYON ONEX ORCIER ORNEX PERLY-CERTOUX PERON
PERRIGNIER PERS-JUSSY PLAGNE PLAN-LES-OUATES POUIGNY PRANGINS PREGNY-CHAMBESY PRESILLY PRESINGE PREVESSIN-MOENS
PUPLINGE REIGNIER RUSSIN SAINT-GERMAIN-SUR-RHONE SAINT ANDRE-DE-BOEGE SAINT-CERGUE SAINT-CERGUES SAINT-GENIS-POUILLY
SAINT-GERMAIN-DE-JOUX SAINT JEAN DE GONVILLE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS SATIGNY SAUVERNY SAVIGNY SAXEL SCIENTRIER SCIEZ
SEGNY SERGY SIGNY-AVENEX SORAL SURJOUX TANNAY THOIRY THONEX TRELEX TROINEX VALLEIRY VANDŒUVRES VANZY VEIGY-FONCENEX
VERNIER VERS VERSOIX VERSONNEX VETRAZ-MONTHOUX VEYRIER VICH VILLARD VILLE DE GENEVE VILLE-LA-GRAND VILLES VIRY VULBENS YVOIRE

